

## Chapitre premier - Entreprendre.

*Avertissement – La pagination d'origine a été maintenue.*

Dans les années 1640, il n'existait aucune exploitation minière digne de ce nom dans le royaume de France. Le minerai de plomb était récolté, ici et là, au hasard de vieux travaux ou dans ces minières ouvertes par les paysans à même leurs champs. Appelé alquifoux, ils étaient vendus en l'état aux potiers qui l'utilisaient pour la fabrication de leurs vernis. Mais la mine capable de produire cuivre, plomb et argent, avait cessé d'exister. Présente dans les Pyrénées, en Bretagne, en Dauphiné, en Alsace, dans le Lyonnais, elle disparut au milieu du seizième sous les effets conjugués de la concurrence et de la guerre<sup>1</sup>. La première concurrence fut celle de l'argent américain qui se répand en Europe après l'ouverture des mines mexicaines et péruviennes<sup>2</sup>. Le démantèlement des monastères par Henri VIII eut pour effet secondaire un déstockage massif du plomb qui leur servait de toiture. Ce plomb, refondu en lingots, fut vendu pour plomb brut. Il en résulta du milieu des années 1530 au milieu des années 1540 une chute impressionnante des prix. En 1544, alors que ceux-ci étaient à leur plus bas niveau, « plus de 12.000 tonnes -beaucoup plus que la production de l'Europe entière- attendaient encore dans les ports anglais d'être embarquées pour Anvers »<sup>3</sup>. Les mines du royaume cessèrent d'être rentables. Les diverses guerres leur portèrent un coup ultime. En 1592, Yves Gourmil du Coelor donnait les mines bretonnes pour abandonnées<sup>4</sup>. En Dauphiné, on ne trouve plus

---

<sup>1</sup> - Philippe-Jean Hesse donne l'année 1550 pour terminus ad quem de son analyse sur le droit minier médiéval. (Ph.-J. HESSE, La mine et les mineurs en France de 1300 à 1550, Thèse d'Etat, Paris, 1968).

<sup>2</sup> - La plupart des mines d'argent mexicaines furent mises en service entre 1546 et 1556. La découverte du Potosi date de 1545. «Le véritable tournant entre l'afflux d'or et l'avalanche d'argent ne se place pas vers 1540 mais vers 1560 » P.. VILAR, Or et monnaie dans l'histoire, p. 127 et passim.

<sup>3</sup> - « In the lead industry, the effective size of the European stock was suddenly and significantly increased in the mid-sixteenth century by a surge in the velocity of circulation of one major sector, namely British monastic roofs. This represented one of the many assets confiscated by Henri VIII as a result of the dissolution of the monasteries and their conversion into state revenues had a devastating effect on the European lead market. » R. BURT, Changes in the Consumption of Lead in the Seventeenth and Eighteenth Centuries and its Consequences for the Growth of the British Non-ferrous Mining Industry., p. 4-5.

<sup>4</sup> - E. MONANGE, Une entreprise industrielle au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les Mines de Poullaouen et du Huelgoat (1732-1791), t. I, p. 12.

traces de concessions et d'exploitation de mines entre 1550 et 1700<sup>1</sup>. Les mines du duché de Lorraine, en déclin depuis les années 1590, cessèrent toute activité en 1630<sup>2</sup>. A Chessy et Sainbel, l'activité minière est attestée seulement dans la première moitié du dix-septième siècle<sup>3</sup>. En Haute-Alsace (Plancher-les-Mines, Giromagny), l'activité minière s'interrompt lors de la guerre de Trente ans<sup>4</sup>. Monique de Bertereau, baronne de Beausoleil écrivait dans la *Restitution de Pluton*, que toutes les exploitations minières du royaume avaient été abandonnées. Ce bilan, négatif, est confirmé par Savary en fin de siècle. « La France a quelques minières de plomb : on ne parle pourtant guère que de celles du Limousin ; encore ne sont-elles pas beaucoup abondantes »<sup>5</sup> indique-t-il sans davantage s'arrêter.

La relance de l'activité minière intervint dans le dernier tiers du dix-septième siècle. La courbe de recensions de sites, réalisée en utilisant les données historiques fournies par les enquêtes administratives<sup>6</sup> montre un premier mouvement entre 1680 et 1710. Savary ne pouvait percevoir cette réalité tant elle fut tenue dans ses effets. La grande reprise date des années 1730 - 1740. Présenté par Jean Hellot dans la traduction du traité de Schlutter l'«Etat des mines du Royaume, distribué par provinces » s'en fait l'écho<sup>7</sup>. Dénombrant par généralités les mines métalliques et celles de charbon de terre, ce texte signale l'existence d'une cinquantaine de sites polymétalliques exploités ou potentiellement exploitables. Constitué dans sa plus grande partie des résultats de l'enquête menée par les intendants en

---

<sup>1</sup> - Ph.-J. HESSE, *La mine et les mineurs...*, t.I, p.7, n. 16, d'après J. ROMAN, *Les mines en Dauphiné*, p. 130.

<sup>2</sup> - J. GRANDEMANGE, *Les mines d'argent du duché de Lorraine au XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 11.

<sup>3</sup> - *A la fin du siècle l'intendant de la généralité, Lambert d'Herbigny note dans son Mémoire sur le gouvernement de Lyon : "il y a quelques mines dans le pays, mais aucune n'est travaillée."* A. BOURGOUIN, « *Histoire sommaire des principales mines du Lyonnais* », p.11.

<sup>4</sup> - J.-M. SCHMITT, *Aux origines de la révolution industrielle en Alsace*, p.18. *Les travaux des deux exploitations reprurent en 1640 sous l'impulsion d'une Compagnie dirigée par le gérant de la Monnaie de Bâle, Jacques Schultheiss. En 1661, Giromagny devint propriété de Mazarin. L'exploitation de Plancher-les-Mines fut alors délaissée.*

<sup>5</sup> - SAVARY des BRUSLONS., *Dictionnaire universel du Commerce*, article « plomb », 1<sup>ère</sup> éd. 1724. L'édition consultée date de 1748.

<sup>6</sup> - *Tableaux et graphiques in vol. 3, pp. 2-4. Deux sources ont été utilisées pour leur réalisation : les dossiers de demandes de concession ou de maintenue en activité (séries F 14 des Archives Nationales) et la recension effectuée par la Statistique de l'Industrie Minérale dans les début des années 1840 (S.I.M. 1844).*

<sup>7</sup> - Christophe-André SCHLUTTER, « De la fonte des mines, des fonderies, etc., le tout augmenté de plusieurs procédés et observations et publié par M. Hellot », 2 tomes, 1750 et 1751. *Le texte allemand date de 1738. Il a pour titre : « Instruction fondamentale des fonderies et fontes ».*

vertu de l'Edit de 1741, complété par les investigations personnelles de l'auteur<sup>1</sup>, l'inventaire est fiable. Des districts de production s'y dessinent avec netteté. Vosges et Pyrénées, Massif Central et Cévennes, Alpes dauphinoises. La plupart de ces exploitations étaient entre les mains de compagnies d'exploitation. Citons, parmi les plus importantes, Saur en Alsace et en Lorraine ; Blumenstein dans le Lyonnais ; Quinson, Lallemand en Dauphiné ; Roussel, Thorin et Poli, Crozet, Galabin, d'Inval en Pyrénées.

Cette géographie se modifia après 1750. Les Pyrénées disparurent. Les Vosges s'effacèrent en raison de l'inconsistance -ou de l'épuisement- des gîtes. Prenant Lyon pour pivot, l'axe productif s'inversa, accusant une orientation nord-ouest/sud-est, de la Bretagne au Dauphiné, débordant légèrement vers les Cévennes<sup>2</sup>. Animé par les concessions Blumenstein et Jars, le Lyonnais se signale par son dynamisme, tandis que les exploitations bretonnes, Poullaouen, Le Huelgoat, Pont-Péan, Chatelaudren, affichent un haut volume de production. Entre 1740 et 1780, le tissu productif minier et métallurgique s'est donc largement étoffé. Il s'est modifié aussi. A l'exception -notable- des mines de Chessy-Sainbel et de celles de Baïgorry, il n'existe plus de mines de cuivre, faute de gisements appropriés. L'entreprise minéro-métallurgique française, telle qu'elle se présente au dix-huitième siècle, produit essentiellement du plomb et de l'argent.

## **I - LES RAISONS DE LA RELANCE.**

Indispensable au bâtiment, le plomb était aussi un métal de guerre, nécessaire à la marine et aux armées. Fourni prioritairement par l'Angleterre, il manquait à l'Etat autant que le métal précieux. Les motivations des diverses reprises furent donc prioritairement politiques et les relances contemporaines tour à tour du colbertisme, de l'accueil sur le sol français des jacobites, de la guerre de succession de Pologne. A partir de 1740, l'investissement minéro-métallurgique -centré sur la production de métal précieux- fut pris à son compte par la banque huguenote qui le réorganisa et en assura la stabilité.

---

<sup>1</sup> - Jean HELLOT était un chimiste de grande réputation, membre de l'Académie des Sciences spécialiste des alliages du plomb et du zinc, mais aussi des problèmes posés par la teinture et la production textile. On lui doit la découverte du papier photosensible en 1737 et de l'aniline en 1749. Il était particulièrement averti des questions minières et métallurgiques. Ce savant fut aussi un homme d'administration et cumula à partir de 1739 les fonctions d'Inspecteur général des teintures du Royaume, de conseiller du Contrôle général des Finances chargé du contrôle des essais d'or et d'argent à la Monnaie et de conseiller du Bureau du Commerce. Il contribua largement à la définition de la législation minière des années 1740. (D. TODERICIU, Chimie appliquée et technologie chimique au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Oeuvre et vie de Jean Hellot (1685-1766), Thèse 3<sup>e</sup> cycle, Paris, 1975.)

<sup>2</sup> - Carte n°5.

## A - LE MARCHE DU PLOMB.

De tous les non-ferreux, le plomb se présente comme le plus humble et le plus discret. Dans son *Dictionnaire du commerce* Savary le décrit comme un métal vil, « très imparfait, d'un blanc bleuâtre fort brillant, lorsqu'il a été fraîchement coupé, mais qui devient d'un gris mat lorsqu'il est resté long-temps exposé à l'air... ni sonore, ni élastique... après l'or, le mercure & la platine, le corps le plus pesant de la nature »<sup>1</sup>. C'est un « métal très grossier, le plus mou et le plus facile à fondre de tous les métaux »<sup>2</sup>. A l'investigation, il se révèle un matériau discret, difficile à cerner dans le courant de ses utilisations comme dans le quotidien des échanges.

Une rapide comparaison avec le cuivre permet de s'en convaincre. Sous la plume de Savary, le métal rouge foisonne. Présent à tous les moments de la journée, y compris chez les plus humbles, il est porteur d'un marché complexe où se côtoient une multitude de produits, « cuivre de Hambourg », qui se vend en produits semi-ouvrages, chaudrons « en fourrure » non bordés<sup>3</sup>, qu'on emploie en marmites, fontaines et cuvettes ; cuivre en fonds, propres à faire des casseroles, des couvercles de marmites et autres ustensiles de cuisine ; cuivre en plaque ou en planche dont on fait les chaudières pour les teinturiers et les brasseurs de bière, les baignoires et les planches pour graver les tailles-douces ; cuivres dits « monnaie de Suède » habituels aux ouvrages de chaudronnerie qu'il faut emboutir ; « rosette de suède », employée communément dans les monnaies que ce soit en alliage, que ce soit pur dans la fabrication des liards et des deniers, utilisée en également en grande quantité dans les arsenaux ; « rosette de Norvège » pour la fonte des pièces d'artillerie ; cuivre de France, de Savoie, de Lorraine, du Tyrol, de Norvège « pour les ouvrages ordinaires »<sup>1</sup>. Vecteur d'une grande partie des gestes de la vie quotidienne, le cuivre était présent de la cuisine au comptoir.

### I•) LE PLOMB ET SES USAGES.

L'énoncé des emplois du métal blanc est beaucoup moins riche: « Outre que le plomb sert à la fonte et à l'affinage de quelques métaux, comme de l'or, de l'argent et du cuivre, ...il s'emploie encore à divers autres usages ; et surtout il est d'une grande utilité pour toute

---

<sup>1</sup> - Encyclopédie, article « plomb (min., métall.) ».

<sup>2</sup> - SAVARY, *Dictionnaire du Commerce*, article « plomb ».

<sup>3</sup> - Cette dénomination vient de ce qu'ils étaient « fourrés » les uns dans les autres, du plus gros au plus petits. SAVARY, *op.cit.* art. « .cuivre »).

sorte de bâtiments... Les ouvrages des vitriers, bimblotiers, potiers d'étain et de terre, balanciers, chaudronniers, aussi bien que le plomb pour la guerre ou pour la chasse, n'en font pas une médiocre consommation »<sup>2</sup>. Corroborant cette utilisation principalement artisanale, la liste est longue, dans l'*Encyclopédie*, des métiers menacés par la manipulation de ce métal, depuis les « fondeurs des mines », les « essayeurs qui travaillent le plomb, ou qui s'occupent à l'affinage de l'or ou de l'argent, les plombiers, les potiers d'étain, les ouvriers qui préparent les dragées de plomb, les broyeurs de couleurs, les barbouilleurs qui emploient une grande quantité de couleurs liquides qu'ils broient eux-mêmes, tous ceux enfin qui sont dans la dangereuse habitude d'affiler ou de nettoyer du bout des lèvres ou de la langue l'extrémité des pinceaux, les apothicaires imprudents, les potiers de terre, les lapidaires, les polisseurs de glaces de miroir et de verre, les cordonniers qui blanchissent les talons des souliers de femme avec une préparation de céruse, ou qui tirent avec les dents les peaux colorées avec du minium ou du massicot ». Tous sont menacés « d'asthmes terribles et incurables provenant de cette cause et tombent plus ou moins vite dans la colique appelée des Peintres, des Potiers, des Poitevins, colique minérale, et qu'on appelle plus convenablement colique des plombiers ou de plomb. »<sup>3</sup> L'énumération éloigne le lecteur de la cuisine et le renvoie dans la boutique de l'artisan, là où le plomb est couramment utilisé. Lorsqu'il n'est pas métal de guerre, le plomb est métal du labeur, et tout particulièrement du labeur urbain.

#### **a) La faiblesse des emplois industriels.**

En France, au dix-huitième siècle, le plomb ne fut qu'accessoirement un métal d'industrie. L'utilisation de son oxyde comme minium ou pour l'élaboration du « flint-glass »<sup>1</sup>, qui était courante en Angleterre, n'existait pas encore sur le continent. Quant aux usages traditionnels, pour non négligeables qu'ils aient été, ils ne représentent pas l'essentiel de la consommation.

##### **1) Alquifoux et poterie.**

La poterie constituait l'un des plus anciens débouchés pour le minerai de plomb. « Plomber, en terme de potier de terre », explique l'*Encyclopédie*, c'est « vernisser de la

---

<sup>1</sup> - SAVARY, *ibid.*

<sup>2</sup> - Savary, *Dictionnaire du Commerce*, article « plomb ».

<sup>3</sup> - L'auteur de l'article réclame un « dénombrement exact » de ces métiers et ajoute qu'il faudrait « fonder sur toutes ces notions un traitement méthodique »...

vaisselle de terre avec de la mine de plomb ». L'article ne s'éloigne guère de ce qu'en écrit Savary. Etablies de longue date les techniques n'avaient pas évolué. Chauffé et mélangé à la silice en proportions adéquates, l'alquifoux -c'est-à-dire: le minerai à l'état brut ramassé dans les affleurements et réduit en poudre<sup>2</sup>- était ensuite appliqué comme enduit protecteur sur les poteries. La matière première provenait de minières ouvertes au gré des besoins soit par des paysans, soit par les potiers eux-mêmes<sup>3</sup>.

Il existait quelques produits de remplacement. Le « plomb en poudre » s'obtenait « en jettant du charbon pilé dans le plomb bien fondu, et en le remuant long-tems. Pour en séparer le charbon, l'on n'a qu'à le laver dans l'eau et le faire sécher »<sup>4</sup>. Autre palliatif, moins coûteux que le plomb métal, la « cendre ou écume de plomb », qui n'était « autre chose que les scories de plomb que l'on a purifié pour quelque usage et qu'on a employé pour faire du menu plomb et de la dragée »<sup>5</sup>. A l'instar du complexe rural paysans-fouilleurs/potier, l'on perçoit au travers de cette évocation rapide, les contours d'un second complexe, urbain celui-là, centré sur la récupération et né d'une entente profitable entre communautés de potiers et plombiers.

Peut-on quantifier ce marché ? Les plus importantes des minières, celles de de la Grande Vernissière, dans la région de Durfort, proposait chaque année de vingt à cinquantes tonnes de minerai<sup>6</sup>. En début de siècle Marseille recevait régulièrement d'Angleterre, de Salez et de Sardaigne, 150 tonnes d'« arquifou » (ce qui représentait environ 9% du trafic d'importation des matières premières). Ce matériau, la cité phocéenne le redistribuait dans le Levant, en Provence et dans le Languedoc<sup>7</sup>. On peut supposer raisonnablement que les deux provinces en utilisaient une centaine de tonnes. Cela donnerait, pour l'ensemble du royaume, un niveau de consommation proche de 1.000 à

---

<sup>1</sup> - Roger BURT, *The British Lead Mining Industry*, pp. 275-278.

<sup>2</sup> - *L'alquifoux était mal défini au dix-huitième siècle. On le considérait comme une « espèce de plomb minéral très pesant, facile à mettre en poudre, et difficile à fondre... »*. SAVARY, *op. cit.* Cette distinction d'avec le minerai de plomb trouvait son origine dans la différence d'usage et de préparation.

<sup>3</sup> - *Ce fut le cas à Pont-Péan en 1728.* (A. LODIN, « *Notice historique sur l'exploitation des mines de Pont-Péan (Ille-et-Vilaine)* », *Annales des Mines*, 1908.

<sup>4</sup> - SAVARY, *op.cit.* La description se retrouve à l'identique dans l'Encyclopédie.

<sup>5</sup> - SAVARY, *op.cit.*

<sup>6</sup> - *Estimation faite par nos soins à partir des chiffres fournis par la Statistique de l'Industrie Minérale.*

<sup>7</sup> - *L'alquifoux importé était redistribué dans le Levant, en Provence et en Languedoc.* SAVARY, « *Etat général du commerce de Marseille* », établi par G. Carfeuils. Carte n°2.

1.500 tonnes d'alquifoux. L'ordre de grandeur paraît plausible : en 1787, la France importait près de 7.000 quintaux d'alquifoux, soit l'équivalent de 3.500 tonnes<sup>1</sup>.

## 2) Ressuage et chimie.

L'industrie était moins exigeante. Traditionnellement, le plomb était utilisé pour le « ressuage », c'est-à-dire à la séparation de l'alliage cuivre/argent<sup>2</sup>. Cette technique était pratiquée à Ste-Marie-aux-Mines et Giromagny. Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, elle fut utilisée à Poullaouen en Bretagne, qui achetait et traitait le cuivre argentifère venu de Baïgorry<sup>3</sup>, ainsi qu'aux Chalanches, dans les Alpes dauphinoises pour le traitement des terres argentifères. Les gîtes de Chessy et Sainbel exploités par les Jars à partir du milieu du siècle, composés essentiellement de pyrites<sup>4</sup>, ne rendaient pas d'argent.

Les quantités de plomb employées étaient modestes. Aux Chalanches, la production induite par les besoins de l'extraction de l'argent ne dépassait pas les cinquantes tonnes par an<sup>5</sup>. Il devait en aller de même à Poullaouen, voire à Sainte-Marie en fin de siècle. Il n'y avait pas de quoi impulser un marché à l'échelon national, même si l'on y ajoute les besoins induits par la séparation des vieilles monnaies dans les ateliers monétaires et tout particulièrement à Lyon.

Il en va de même de ces chaudières en plomb dans lesquelles s'effectuait l'évaporation du sel aux salines du Béarn ou à St-Gobain<sup>6</sup>. La technique d'obtention de l'acide sulfurique, au moyen des chambres de plomb n'était encore qu'à l'état d'ébauche. Créée en 1787, la manufacture de la Guillotière à Lyon préfigure ce que sera la chimie lyonnaise et son lien avec l'industrie du plomb. Destinée à « être pour ainsi dire universelle en composition chimique et pharmaceutique », la manufacture fut montée sur un pied pour

---

<sup>1</sup> - « Extrait exact de la balance du commerce de la France, année 1787 », Journal des Mines, an III, vol.1. Ce poste s'ajoute à celui des importations de plomb métal.

<sup>2</sup> - « Le plomb sert à la fonte et à l'affinage de quelques métaux, comme de l'or, de l'argent et du cuivre, à qui l'on dit qu'il communique son humidité... » SAVARY, *op. cit.*

<sup>3</sup> - Les exploitants de Baïgorry avaient été contraint à cette solution coûteuse, parce qu'ils manquaient de minerai de plomb à proximité de leur mine. G. PARENT, « La fonderie de cuivre de Baïgorri », à paraître. Réf. aim. P. Machot).

<sup>4</sup> - E.N.S.M.P., M 1825 (33) ; A.N. F 14 4468.

<sup>5</sup> - On exploitait pour ce faire les mines de la Grave et du Grand Clot. A. Chermette, L'or et l'argent. Aventures d'une minéralogiste dans les Alpes, p.37 et 45. A.N. F 14 4365. Pour la production de ces exploitations, voir vol.3, pp. 5-8.

<sup>6</sup> - Rapport du citoyen Darcet à propos des utilisations possibles du plomb des mines de Saint-Hyppolyte-de-Durfort : « c'est dans des chaudières de plomb qu'on évapore le plus commodément le sel marin dans les

le moins impressionnant avec trois chambres de plomb pouvant fournir 1.200 livres d'acide sulfurique par jour, six fours à acide nitrique, « la plus grande fonderie de plomb d'Europe », un atelier de sublimation du soufre, un atelier de couleurs applicables aux papiers peints, un atelier de vitriol, un autre pour l'acide muriatique, enfin un atelier pharmaceutique. Cet ensemble remarquable qui se complétait d'une succursale à Marseille, ne paraît pas avoir produit. Ce fut « une création morte-née »<sup>1</sup>.

### ***b) Un non-ferreux du bâtiment et de la guerre.***

Toutes époques confondues, les plombiers furent -et restent- hommes de fontaines, de toitures et de canalisations. Après Rome, le Moyen-Age fit du plomb un matériau universel. Il l'utilisa pour la fixation des crochets de fer assemblant les grands blocs de pierre, pour celle des charnières de portes montées dans la maçonnerie, pour l'armature des vitraux, en toiture et pour l'écoulement des eaux pluviales<sup>2</sup>. Cette constance de l'utilisation du plomb constitue une caractéristique de civilisation, un « contexte européen attesté depuis l'Atlantique jusqu'à Byzance »<sup>3</sup>.

#### **1) Le plomb, signe de richesse.**

Dans le cas des toitures, les quantités requises pouvaient être considérable : couvrir une église, un monastère, une basilique demandait de cinq à vingt tonnes de plomb coulés en table, dix-huit à vingt tonnes dans le cas de la cathédrale de Chartres ; vingt-trois tonnes pour celle de Prague. A Sens, la couverture de la nouvelle chapelle au monastère des Célestins entre 1477 et 1482 exigea 2.600 livres (1.250 kg environ) d'un plomb qui fut étamé<sup>4</sup>. De telles quantités se payaient. Le plomb, « sans être un matériau de luxe, relève lorsque son emploi est massif, d'une construction chère, réservée à des privilégiés »<sup>5</sup>,

---

*salines du Béarn, comme on le pratique depuis quelques années pour le salin dans la manufacture de glaces à St-Gobain. » (A.N. F14 8074, dossier 4)*

<sup>1</sup> - Pierre CAYEZ, L'industrialisation lyonnaise au dix-neuvième siècle. Du grand commerce à la grande industrie, p. 310.

<sup>2</sup> - Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen-Age, études réunies par Paul Benoit et Odette Chapelot. Actes du colloque Mines, carrières, métallurgie dans la France médiévale. Voir également « L'eau dans la société médiévale : fonctions, enjeux, images » Mélanges de l'Ecole Française de Rome. Moyen Age, 1992.

<sup>3</sup> - Stefan OLTEANU, « Le plomb dans le bâtiment en Roumanie au Moyen Age », in Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen-Age, p. 331

<sup>4</sup> - Denis CAILLEAUX, « Les comptes de construction des Célestins de Sens, 1477-1482 : édition et commentaire », in Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen-Age, p.139. Danuta MOLENDNA, « Le plomb dans le bâtiment en Pologne au Moyen Age et au XVI<sup>e</sup> siècle », *ibid.*, p.322.

<sup>5</sup> - Paul BENOIT, « Le plomb dans le bâtiment en France à la fin du Moyen Age : l'apport des comptes de construction et de réparation », Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen-Age, p.343. Danuta MOLENDNA, *op. cit.*, p. 327.



particuliers, chapitres, abbayes ou villes. Archéologues et urbanistes s'accordent sur le fait : du Moyen-Age à la Renaissance, l'utilisation du plomb dans les constructions est liée au niveau de vie.

Il en fut de même au dix-huitième siècle. La différenciation qu'opère Savary, lorsqu'il présente les diverses utilisations, est parlante : « les basiliques, les grandes églises, les édifices publics, particulièrement les dômes et coupes ont ordinairement leurs ouvertures toutes entières de plomb. Aux palais des princes et aux belles maisons des particuliers, on en couvre les faîtes, les plates-formes, les balcons, les lucarnes des combles ; et dans toutes les autres, on en fait les gouttières et les conduites pour la chute des eaux de pluie »<sup>1</sup>. La gradation est nette et liée aux capacités de financement du propriétaire. De la gouttière au balcon, du balcon à la coupole, l'on s'écarte progressivement de l'utilitaire pour entrer dans l'ornementation. La couverture en plomb représentait le luxe suprême, et constitua tard dans le siècle une volonté d'affirmation. Une anecdote, récemment survenue dans le profond de la campagne bretonne illustre ce fait. La réfection du clocher de la chapelle Saint-Gonéry en Plougrescant, qui eut lieu dans le milieu des années 1980, manqua de soulever la commune. Il devenait impératif de rectifier une obliquité chaque jour plus menaçante. Mais cette normalisation architecturale prenait à rebours le profond de la fierté paroissiale en effaçant une originalité séculaire. L'obliquité avait, en effet, pour origine l'installation au dix-huitième siècle d'une couverture en plomb, chèrement payée des deniers de la fabrique, et de ce fait, orgueil de la paroisse. Il s'avéra impossible, deux siècles plus tard, d'effacer cette affirmation d'une communauté d'habitants. Par une décision habile l'administration des Monuments Historiques sut concilier impératifs de réfection et habitudes mentales : le clocher fut reconstruit avec des matériaux modernes mais maintenu dans son obliquité originelle<sup>2</sup>. La volonté d'ostentation se détachait - tardivement- du matériau.

L'usage s'en renouvela au fil du siècle. Sa nocivité fut mieux connue. En 1735, il fut interdit d'employer le plomb pour « tous les bords de fontaines, chaudrons, casseroles, bassins et tous autres ouvrages de cuivre de quelques natures qu'ils soient »<sup>3</sup>. Edicté pour Paris, ce règlement fut généralisé à l'ensemble du royaume en 1740. Eut-il l'effet escompté

---

<sup>1</sup> - SAVARY, Dictionnaire du Commerce, *article « plomb »*.

<sup>2</sup> - Cette anecdote nous a été rapportée par notre collègue Thierry Muller.

<sup>3</sup> - AD35, 1 Ba 38 (f° 115 R°V°). (réf. aim. : Thierry -Muller)

? L'*Encyclopédie* dénonçait encore ces cabaretiers malhonnêtes qui « distribuent ordinairement le vin dans des vaisseaux d'un étain allié avec beaucoup de plomb ; ils font aussi doubler d'une lame de plomb les comptoirs sur lesquels ils mesurent leur vin ; par ce moyen ils distribuent au peuple un poison lent qui peu à peu détruit entièrement sa santé »<sup>1</sup>.

La compréhension architecturale de la ville se modifia lentement. Totalement détruite par l'incendie de 1720, la ville de Rennes connut une reconstruction difficile jusqu'aux alentours des années 1750. Dans ce vaste chantier, où le plomb fut-il utilisé ? Seulement en couverture de la Tour de l'Horloge, qui était l'une des fiertés de la Communauté de Ville<sup>2</sup>. Nulle part ailleurs, il ne se trouva employé en quantités suffisamment notables pour être retrouvé dans les devis<sup>3</sup>. Notre niveau de perception, il est vrai, s'arrête aux dépenses publiques. Mais la manière dont ne fut pas réalisé le projet d'adduction d'eau est significative d'un état d'esprit autant que de finances désastreuses. La ville disposait, avant l'incendie, d'un réseau médiocre composé de deux fontaines et de quatorze robinets répartis en différents points de la ville, soit 505 pieds de conduites en métal. Ce chétif ensemble avait été totalement détruit. Jacques Gabriel s'intéressa au problème et proposa en 1727 l'installation de six fontaines publiques destinée à distribuer l'eau aux différents points de la ville « à l'aide de tuyaux de 1 pouces et demi de diamètre » tandis qu' « une branche de 3 pouces descendrait la rue d'Orléans, traverserait le pont Neuf pour alimenter la ville basse par une fontaine place du Pré-Botté... »<sup>4</sup> Cette tentative n'eut pas de lendemain. Après l'établissement de devis nombreux et contradictoires, le projet fut abandonné. La Communauté de Ville prétextait qu'elle manquait de moyens et préféra financer d'autres aménagements, le port de Viarmes, la promenade de la Motte, pour citer les plus

---

<sup>1</sup> - Les marchands de vin sont également visés : « c'est sur la facilité avec laquelle le plomb se dissout dans l'acide du vin qu'est fondé le funeste secret que mettent en pratique un grand nombre de marchands de vin pour adoucir les vins qui tirent à l'aigre ; souvent ils remédient à cet inconvénient en y mettant de la litharge... » *Encyclopédie*, article « plomb ».

<sup>2</sup> - Claude NIERES, *La reconstruction d'une ville au XVIII<sup>e</sup> siècle. Rennes, 1720-1760*, p.267. *Il fut payé 1083£ à « Emeria, u plombier pour fourniture faite en 1740 des plombs pour les édifices publics. » En 1746, il est fait mention de 2881£14s.8d. dépensés pour « ouvriers et plomb du revêtement de l'aiguille et boule au-dessus de l'Horloge » (à titre d'avances).*

<sup>3</sup> - L'article 23 du Règlement pour la Communauté de Rennes, en date du 29 décembre 1627 disposait qu' « il ne se fera aucun ouvrage ou réparation excédant la somme de cent livres qu'il n'en soit fait devis et bail... » *Cl. NIERES, op. cit. p.190, n.38*.

<sup>4</sup> - *Cl. NIERES, op. cit., p.128-129. Le projet fut établi avec l'aide de Denis, « "fontanier du roi" »*

importants<sup>1</sup>. De plus, considérant que le rejet des matières dans la Vilaine favorisait la teinture des fils qui constituait alors la principale richesse industrielle de la ville<sup>2</sup>, elle s'opposa catégoriquement à l'organisation de fosses mortes, qu'avait également proposée l'ingénieur-architecte.

La reconstruction de Rennes sera venue trop précocement. La décennie 1730-1740 ne fut guère brillante pour le plomb et l'étain, ce que montre le trafic de ces métaux dans le port de Rouen<sup>3</sup>. Le calcul des moyennes annuelles pour les périodes 1669-83, 1730-38, 1750-55, 1763-69, 1770-76 donne à voir un creux manifeste pour la période 1730-1738. Les importations annuelles de plomb s'effondrent entre 1728 et 1733, signe d'une conjoncture particulièrement déprimée que ne connaissent ni le cuivre, ni le fil de laiton. L'opposition au laminage, très virulente en 1730<sup>4</sup> en dépit de l'approbation des fontainiers-pourrait traduire un réflexe de défense devant une concurrence dangereuse sur un marché limité. La manufacture reçut pourtant d'importantes commandes de l'Etat (« on l'employa dans les châteaux de Versailles et de Fontainebleau, au mont de Piété, dans les hôpitaux de la capitale<sup>5</sup> et à la fontaine d'Arcueil ... Le clocher de l'Hôtel de Ville et la cathédrale de Paris en furent couverts »<sup>6</sup>). Mais ces commandes s'avérèrent insuffisantes. La manufacture végéta pendant près d'un tiers de siècle, par manque de débouchés<sup>7</sup>.

Après 1760, mieux 1770, l'hygiène devint l'un des soucis de l'urbanisme naissant. Le marché du plomb bénéficia de ce changement de mentalité. « Dans les maisons récentes du XVIII<sup>e</sup> siècle, on observe luxe suprême l'eau courante à l'étage (au moyen de réservoirs

---

<sup>1</sup> - Cf. NIERES, *op. cit.*, p:239.

<sup>2</sup> - Cf. NIERES, *op. cit.*, p 101.

<sup>3</sup> - Vol. 3 , pp. 9 - 11. Tableaux établis d'après Pierre DARDEL, Navires et marchandises dans les ports de Rouen et du Havre au XVIII<sup>e</sup> siècle, pp.553-555.

<sup>4</sup> - C'est en 1728 que l'ingénieur Fayolle présenta à l'Académie des Sciences, à Paris, un laminoir venu d'Angleterre. L'effet fut immédiat : en mai de la même année, le gouvernement prohibait l'importation des plombs laminés. L'année suivante (le 10 juin 1729), un privilège exclusif était accordé à la compagnie Beauvat. La manufacture de plomb laminé s'installa Faubourg St-Antoine. Les maîtres plombiers s'opposèrent à l'enregistrement du privilège en s'appuyant sur l'article 36 de leurs statuts qui défendait « le débit des plombs au moulin. » Après enquête auprès des Fontainiers du roi et des Académies des Sciences et d'Architecture de Paris, un arrêt du conseil en date du 31 juillet 1730, « les débouta à jamais » de cette opposition. (Charles BALLOT, L'introduction du machinisme dans l'industrie française, pp. 470-475. Mémoire sur le plomb laminé..., *passim*.)

<sup>5</sup> - Pour la construction les grands réservoirs de la Pitié et de la Salpêtrière.(Ch. BALLOT, *ibid.*)

<sup>6</sup> - Mémoire sur le plomb laminé, qui se fabrique à Paris et à Déville-les-Rouen, p.29.

<sup>7</sup> - Selon Ch. Ballot la consommation du royaume en plomb laminé dans ce premier dix-huitième siècle n'excédait pas 500 tonnes soit 12.500 plaques de 13 pieds carrés. Le chiffre doit être légèrement surestimé si l'on le rapporte à celui des importations annuelles à Rouen. Il serait plus vraisemblable de l'évaluer à 250 ou 300 tonnes.

situés sous les combles), les bains à l'anglaise, ainsi à l'hôtel de l'intendance de Caen »<sup>1</sup>. A Paris, à partir de 1781, la pompe à feu de Chaillot amena l'eau depuis la Seine jusqu'à des réservoirs sur la colline. Des canalisations la distribuaient à domicile. Au même moment, les ateliers de laminage se multiplièrent. Le privilège de la manufacture du faubourg St-Antoine n'avait pas été renouvelé. Entre 1764 et 1789, trois nouveaux établissements vinrent lui faire concurrence, l'un à Paris, les deux autres dans les faubourgs de Rouen (manufactures de Déville-les-Rouen et du faubourg St-Sever). En 1789, la manufacture de Saint-Sever laminait 6 à 700.000 livres de plomb par an<sup>2</sup>. Si l'on tient pour plausible cette production de 300 tonnes de feuilles de plomb laminé, ce serait de 600 à 1.000 tonnes de plomb qui auraient été proposées au marché parisien<sup>3</sup>. L'évolution des importations rouennaises de plomb confirme cet ordre de grandeur : 1.500 à 1.600 tonnes de plomb entrèrent chaque année dans le port normand de 1760 à 1780. Céruse<sup>4</sup> et minium bénéficièrent également du renouvellement architectural. Les niveaux d'importation atteints à la fin du siècle - 25% et 6,5% des produits plumbeux en 1787- témoignent de cet accroissement de la consommation<sup>5</sup>. Entre 1767 et 1776, Rouen importa près de 500 tonnes de céruse par an<sup>6</sup>.

L'Angleterre allait plus vite. L'appel d'offre fait en 1788, pour les travaux de plomberie de la construction de la Maison de Correction du Middlesex, montre le degré d'équipement de la maison anglaise, et le rôle qu'y jouait le plomb. Il était prévu de réaliser en ce métal les différentes gouttières, les citernes, « les tuyaux destinés à conduire l'eau depuis les réservoirs jusqu'aux éviers à chaque étage, dans les bains, à la cuisine, et dans la maison du gouverneur », à l'infirmerie, « une pompe à double piston et le tuyau qui plongeait dans le puits. » Le contrat précisait la taille et l'épaisseur et la qualité de chacun des éléments<sup>7</sup>. Les habitudes françaises n'en étaient pas encore à générer de tels besoins.

---

<sup>1</sup> - J.-Cl. PERROT, « *Rapports sociaux et villes au XVIII<sup>e</sup> siècle* », Annales E.S.C., 1968, t.23, p.255, n.1. Voir aussi, du même auteur, « *Urbanisme et commerce au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les ports de Nantes et Bordeaux* », Aires et structures du commerce français au XVIII<sup>e</sup> siècle, pp. 187-213, ainsi que Genèse d'une ville moderne : Caen au XVIII<sup>e</sup> siècle. Voir également les travaux de P. LAVEDAN..

<sup>2</sup> - Charles BALLOT, *op.cit.*.

<sup>3</sup> - Les laminoirs rouennais devaient travailler également pour la Marine.

<sup>4</sup> - Encore appelée blanc de plomb, la céruse est un oxyde de plomb utilisé en peinture.

<sup>5</sup> - « *Extrait exact de la balance du commerce de la France, année 1787* » Journal des Mines, vol 1, vendémiaire an III, p.92.

<sup>6</sup> - Soit de 946.000 à 1.150.000 livres pesant selon P. DARDEL *op. cit.*, p.207.

<sup>7</sup> - L'appel d'offres précisait la qualité de plomb recherchée pour chacun des éléments. R BURT, The British Lead Mining Industry, p.265.

Ce développement de la consommation anglaise de plomb était liée à la pratique du laminage. « La ville de Londres n'a point de maison qui n'ait son réservoir, et point de réservoir qui ne soit de plomb laminé ; la plupart des églises y sont couvertes de ce métal, et dans toute la Grande-Bretagne il est rare de voir sur quelque bâtiment un peu considérable, soit public, soit particulier, une autre couverture »<sup>1</sup>. En 1823, Achille Dufaud, qui séjournait outre-manche, écrivait à son père : « une chose capitale nous manque, c'est l'eau dans la maison. Cela donne ici une aisance, une facilité dans le service et une propreté merveilleuses ; avec une pompe de compression et des tuyaux de plomb, vous pourrez y suppléer, mais cette dépense est nécessaire pour le confort de la vie »<sup>2</sup>.

La remarque de Dufaud témoigne de l'indigence du marché provincial et tout particulièrement du marché rural. Les habitudes se modifient pourtant, mais plus lentement qu'à la ville et avec un décalage de quelques décennies. Les inventaires après décès dans la Brie des dix-septième et dix-huitième siècles<sup>3</sup>, montre que la province s'habitua à utiliser les fontaines en cuivres et le pichet en grès. Chez les plus fortunés l'eau était conservée dans des « fontaines sablées », ainsi dénommées parce qu'elles étaient remplies de couches de sable destinées à filtrer l'eau ; chez les autres, on se servait de seaux ou de tinettes en bois. Elle était puisée au moyen de la « casse » faite de cuivre ou d'airain et bue au pot à boire. Le verre était rare. A la fin du dix-huitième siècle, l'usage de la cruche en grès se généralise en remplacement du pot d'étain, de même que celui du pot et de la cuvette pour se laver. En 1775 « un laboureur de Trocy, un bourgeois de Maux » possèdent une baignoire en cuivre. Mais dans tout cela, bien peu concerne le plomb. Il servait parfois à la confection des « fontaines sablées », en lieu et place du cuivre.

L'absence de communautés de plombiers dans l'ouest de la France confirme cette stagnation de la consommation provinciale de plomb. Il n'existe aucun plombier dans les dénombremens professionnels du dix-huitième siècle pour cette province. Par comparaison, l'« Etat de la situation des corps d'Arts et métiers de Bretagne », établi par l'intendance en 1755 recense deux potiers d'étain à Brest, deux maîtres potiers d'étain et

---

<sup>1</sup> - « Mémoire sur le plomb laminé qui se fabrique à Déville-les-Rouen », 1807, p.10. Le texte ajoute : « Les ouvrages des laminoirs suffisent pour occuper deux mille ouvriers dans Londres et dix mille dans le reste de l'Angleterre. On ne lamine dans ce pays que des tables de cinq pieds de large. »

<sup>2</sup> - Cité par Guy Thuillier in « Pour une histoire régionale de l'eau : en Nivernais au XIX<sup>e</sup> siècle », Annales E.S.C., t.23, 1968, p.56.

<sup>3</sup> - Micheline Baulant, « Pratiques de l'eau... » Ethnologie française, pp. 213-224.

une veuve à Nantes, six maîtres à Rennes, deux maîtres à Saint-Malo<sup>1</sup>. En continuation de cette réalité, le recensement professionnel de 1792 ne répertorie aucun plombier à Caen en 1792<sup>2</sup>. Et lorsqu'ils sont présents, ils occupent les derniers rangs de l'échelle sociale, prenant place au rang inférieur de métiers du bâtiment.. Au Mans, les plombiers arrivent en avant-dernier rang sur le rôle de répartition du vingtième d'industrie, en compagnie des maçons, des couvreurs, des paveurs, des plâtriers et des tailleurs de pierres. Ils venaient après les fondeurs, les chaudronniers et les potiers d'étain<sup>3</sup>. Certes la profession comportait une élite, celle des plombiers-fontainiers, mais elle était parisienne. En province, les fontaines étaient réalisées par des artisans venus de la capitale<sup>4</sup>. En règle générale, la corporation vivotait.

## 2) La marine et la guerre.

Entre marine et plomb laminé, le lien fut obligé, pour ne pas dire vital. Sans ce marché, la manufacture du faubourg St-Antoine n'aurait pu se maintenir. Dès 1730, « le gouvernement, éclairé sur les avantages que présentait l'emploi du plomb laminé, l'adopta pour la marine... Un traité fut fait avec la Compagnie pour le service de la Marine... Elle a fourni depuis 1730, tout le plomb laminé destiné au doublage des vaisseaux de guerre, jusqu'au moment où l'on a substitué le cuivre au plomb »<sup>5</sup>. Les besoins croissants de la construction navale entrent pour une bonne part dans le développement du laminage. Le premier laminoir provincial fut monté à Toulouse dans le milieu des années 1770. La nouvelle technique gagne ensuite les ports de l'Atlantique, Bordeaux en 1778 et/ou 1783, Nantes en 1781, Brest en 1784<sup>6</sup>. A Nantes, le laminoir travaillait « un alliage de plomb, zinc et étain pour le doublage des vaisseaux. » Le laminoir de Brest fonctionnait pour le

---

<sup>1</sup> - Tous vivent dans une « médiocre aisance ». La profession de potier d'étain est nettement sur le déclin, en raison du remplacement des pots d'étain par la fayence. (Th. MULLER, Les corporations en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle)

<sup>2</sup> - J.-Cl. PERROT, Genèse d'une ville moderne : Caen au XVIII<sup>e</sup> siècle, p.761.

<sup>3</sup> - BOIS (Paul), « Structure socio-professionnelle du Mans à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, problèmes de méthode et résultats », Actes du 87<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes, section d'Histoire moderne et contemporaine, 1963, pp. 679-709.

<sup>4</sup> - A Rennes, Gabriel fut aidé dans son projet d'adduction d'eau par Denis « fontainier du roi » et chargé des fontaines de Versailles. Cf. NIERES, op. cit., p.128-129.

<sup>5</sup> - Mémoire sur le plomb laminé, pp.15-16. Le remplacement du plomb par le cuivre intervint dans le milieu des années 1780.

<sup>6</sup> - A Toulouse, le laminoir fut installé par Touroude. A Bordeaux, une première autorisation fut accordée à Boursier & Cie en février 1778, puis à d'Archambaut en novembre 1783 (Ch. BALLOT, *ibid.*). Tableau en vol. 3, p.12 et carte n° 3.

compte du gouvernement<sup>1</sup>. Près d'un millier de tonnes de plomb pouvaient être laminées chaque année dans les ports de la façade atlantique à la fin des années 1780. La France pouvait produire plus de 2.000 tonnes de plomb laminé en fin de siècle.

«La guerre fait du plomb un usage immense » est-il écrit dans un rapport adressé en thermidor an II à la Commission des Armes et Poudres<sup>2</sup>. Le besoin était d'autant plus grand que l'usage s'en faisait à fonds perdu... Ici plus qu'ailleurs, les chiffres manquent. Quelles étaient les normes de vente ? Le plomb destiné à la guerre ou à la chasse se vendait « par barils de 200 livres enchappés ou de cent livres sans chappes, à raison de 22 ou 24 balles de plomb à la livre ». Pour les arquebuses à crocs, pour les mousquets de remparts, le calibre était plus fort. Pour les pistolets et les petites armes, il était plus petit. Pour le giboyage enfin, « il y a de la dragée et de la cendrée ou poudre de plomb de différentes grosseur »<sup>3</sup>. Les ventes étaient périodiques, réalisées principalement en automne. Le reste du temps, les tours à plomb chômaient ou fonctionnaient au ralenti<sup>4</sup>.

Roger Burt, s'est essayé à calculer les quantités de plomb perdues dans les conflits qui s'égrenèrent entre seizième et dix-huitième siècles<sup>5</sup>. Pour une production européenne qu'il évalue à 30.000 tonnes à la fin du dix-septième siècle, il estime que le plomb utilisé pour les armes à feu représentait près de 15% du métal consommé, soit 4.500 tonnes<sup>6</sup>. A cela s'ajoutait le plomb utilisé pour la confection des cercueils<sup>7</sup>. Mais de cette consommation, non comptabilisée, discrète par définition, nous ne savons rien.

## **2•) UN MARCHÉ NOURRI PAR L'IMPORTATION.**

L'essentiel de ce plomb était importé. Savary dans son *Dictionnaire du Commerce* est catégorique : « Presque tout le plomb qui se voit en France vient d'Angleterre : on en

---

<sup>1</sup> - La Compagnie des Mines de Basse-Bretagne, qui écoulait avec difficulté sa production de plomb en raison des hostilités, avait envisagé l'installation d'un laminoir à Poullaouen. (E. MONANGE, *op.cit.*, t.I, p. 202, n.2.

<sup>2</sup> - A.N. F 14 8074, dossier 4.

<sup>3</sup> - Savary, *op.cit.*

<sup>4</sup> - La statistique des préfets donne une idée de cette périodisation de la production du plomb en grenailles. A Marseille, il est noté au second semestre de l'année 1875 : « le travail de plomb en grenaille est réduit à cette saison, comme à l'ordinaire » (A.D. Bouches-du-Rhône, XIV M 10/12). De même à Nantes, en 1880, il est fait mention d'une « hausse de l'activité du plomb de chasse en septembre, car c'est le temps de la chasse » (A.D. Loire-Atlantique, 1M 2128).

<sup>5</sup> - R. BURT, Changes in the Consumption of Lead..., p.7. L'emploi des armes à feu se généralisa à partir du milieu du seizième siècle.

<sup>6</sup> - R. BURT, *ibid.*.

<sup>7</sup> - Cette utilisation se trouve mentionnée dans le Journal des Mines, vendémiaire an III.

tire en partie d'Allemagne par la voie de Hambourg et les Hollandais en apportent de Pologne. Celui d'Angleterre est le meilleur »<sup>1</sup>. Les chiffres fournis par l'Administration des Mines en fin de siècle, confirment cette affirmation et nous donne une valeur globale : en 1787, 80% du plomb utilisé dans le royaume -soit presque 6.000 tonnes- venait de l'étranger<sup>2</sup>. Cela représentait un déficit considérable en valeur absolue, plus de 3 millions de livres tournois<sup>3</sup>. La conquête des territoires allemands, italiens et autrichiens, au temps de la « grande Nation » aura pour effet de faire entrer dans le giron de l'Etat, les mines et les gîtes minéraux les plus riches et les plus productifs du continent<sup>4</sup>.

### *a) L'évaluation d'une dépendance.*

Qu'en était-il en début de siècle ? Les travaux menés dans leur temps par Carfeuils, le beau-frère de Savary, ceux, plus récents, de Jean-Pierre Dardel et de Christian Huetz de Lemps, donnent les chiffres des importations pour les ports de Marseille, Rouen, et Bordeaux, en fin de dix-septième siècle. Dans chacun de ces ports, entre les années 1680 et les années 1720, les importations de produits plumbeux représentent le gros des importations de métal. Soit Marseille. A la fin des années 1680, la cité phocéenne recevait chaque année de 900 à 1.000 tonnes de plomb en saumons, à quoi il convient d'ajouter les 150 tonnes d'alquifoux et 25 tonnes de litharge. Cela représentait un total de 1. 500 tonnes<sup>5</sup>.

Les chiffres de Savary sont peut-être surévalués. Le commerçant cherchait à prouver le dynamisme marseillais, et se faisait l'avocat de la franchise portuaire. Mais les chiffres disponibles pour Bordeaux et Rouen se situent dans ce même ordre de grandeur. En 1698-1699, Bordeaux disposait pour ses métaux de trois fournisseurs principaux, l'Angleterre, Hambourg et les Provinces-Unies. L'essentiel du plomb métal -9.120 saumons en 1698-1699, qui pouvaient représenter 730 à 1.500 tonnes de plomb selon la taille des saumons- vint d'Angleterre. Hambourg ne fournit cette année-là que 26 saumons<sup>6</sup>. Les Provinces-

---

<sup>1</sup> - SAVARY, *op. cit.*, article « plomb ».

<sup>2</sup> - Très exactement 5.925 tonnes (« Extrait exact de la balance du commerce de la France, année 1787 », Journal des Mines, an III, vol. I.

<sup>3</sup> - Le déficit est plus marqué encore pour le cuivre : 7 millions de livres).

<sup>4</sup> - Les armées de la République et de l'Empire prirent possession de la calamine de Limbourg, des mines du Hartz, de celles de Saxe et de Hongrie, Schemnitz en particulier.

<sup>5</sup> - « Etat général du commerce de Marseille » in SAVARY, t. I.

<sup>6</sup> - Les saumons anglais étaient commercialisés sous trois tailles qui pesaient 70 kg, 175 kg, ou 250 kg. La répartition entre les différentes tailles n'est pas connue (Ch. HUETZ DE LEMPS, Géographie du commerce de Bordeaux à la fin du règne de Louis XIV, pp.434-435.



Unies étaient spécialisés dans la fourniture de produits plombeux (54 saumons de plomb, 2 barils de litharge, 37 barils de céruse, 1 baril de blanc de plomb<sup>1</sup>, pour la même année). Le niveau d'importation tournait aux alentours des 1.000 tonnes, chiffre établi en supposant que la majorité des saumons importés étaient de petite taille. Mais ce sont là des chiffres trop élevés, liés à une récupération d'après-guerre. En tenant compte d'indications plus tardives, celles de l'année 1716<sup>2</sup>, l'on peut fixer à 500 tonnes -évaluation très certainement insuffisante- le niveau d'exportation moyen de plomb à Bordeaux en début de siècle.

On sait ce qu'il en est de Rouen. Les importations de plomb l'emportaient en quantité sur celles des autres métaux, fer, acier, laiton, étain et cuivre<sup>3</sup>. Les séries sont lacunaires, mais pour cette brève période, la progression est éloquente, 900 tonnes importées en 1669, 1.300t en 1671, 2.370t en 1672, près de 2.800t en 1683<sup>4</sup>. Elle vient sans doute des besoins induits par les guerres. Rouen aurait-il importé régulièrement 1.900 tonnes de plomb dans les années 1680-1690 ? Le chiffre semble élevé. Mais le total des importations ne devait pas être inférieur à 1.500 tonnes. Additionnées, ces valeurs donnent un niveau d'importation global approchant les 3.500 à 4.000 tonnes de plomb à la fin des années 1680.

Ce plomb n'était pas intégralement consommé dans le royaume. Jouant pour la Méditerranée ce rôle de sous-traitance et de courtage que tenaient les Hollandais pour les autres mers<sup>5</sup>, bénéficiant à la fois de sa situation et de la franchise qui en faisaient « le magasin et l'entrepôt de presque toutes les marchandises qui passent dans les pays étrangers », Marseille réexpédiait ces produits sur l'ensemble du bassin méditerranéen, « vers le Levant pour l'alquifoux ; en Espagne, Piémont, quelquefois Levant pour l'alquifoux ; en Piémont, Nice, rivière de Gêne, sur les côtes d'Espagne jusqu'à Carthagène, Majorque, Sicile » pour le plomb qu'elle a auparavant reçu en saumons et traité en

---

<sup>1</sup> - *Le distinction alquifoux-minerai se retrouvait avec la céruse et le blanc de plomb qui passaient pour être deux matériaux différents.*

<sup>2</sup> - HUETZ DE LEMPS, *ibid.*.

<sup>3</sup> - *Addition faite de toutes les années, les importations de plomb représentent pour la période couverte 55% des importations, contre 17% pour le fer, 9% respectivement pour le cuivre et le laiton, 3 et 5% respectivement pour le fil de fer et l'acier. C'est là un artefact physique que ne reproduirait certainement pas une éventuelle courbe des valeurs.*

<sup>4</sup> - P.DARDEL, *op.cit.*, pp.184ss et 53.

<sup>5</sup> - Roger Burt fait remarquer que pendant la plus grande partie du dix-huitième siècle, la Hollande acheta près de la moitié du plomb anglais. (R. BURT, *The British Lead Mining Industry*, p. 236.

grenailles ; « un peu en Italie pour le plomb en saumons »<sup>1</sup>. Que représentait ce commerce ? Entre 500 tonnes, à 1.000 tonnes en 1688, selon Savary. Ces chiffres nous autorisent à penser qu'en début de siècle, le marché intérieur devait s'établir aux alentours de 3.000 tonnes.

C'est dire qu'il faut considérer comme insuffisantes les estimations de Tihomir Markovitch lorsqu'il propose un niveau de consommation proche des 4.500 tonnes par an pour la fin des années 1780<sup>2</sup>. Le chiffre correspond plutôt à la première moitié du siècle. On peut sans prendre trop de risques déduire des 6.000 tonnes, quelques 500 à 1.000 tonnes de réexportations. Mais au chiffre des importations, s'ajoute désormais celui de la production nationale. Gillet de Laumont l'évalue à 3 millions de livres pesants, soit 1.500 tonnes, chiffre confirmé -à supposer que la source ne soit pas identique- par Levasseur qui attribue à la France une production de 2.515 milliers (1.300 tonnes)<sup>3</sup> pour l'année 1789. La consommation française réclamait à la fin du dix-huitième siècle de 7.000 à 7.500 tonnes de plomb.

#### ***b) Une conjoncture anglo-européenne.***

Comparés à l'Angleterre, ces chiffres sont bien faibles. Les quantités produites par l'Ile sont énormes à l'échelle du dix-huitième siècle, 20 à 30.000 tonnes dès le début du siècle, 50 à 60.000 tonnes dans le troisième quart<sup>4</sup>. L'abondance et la richesse des gisements britanniques expliquent un tel niveau de production, mais pas exclusivement. La qualité géologique des sites autorisa la mise en place de structures d'exploitation légères, requérant un capital fixe relativement modéré. R. Burt et M. Gill parlent à ce propos, de proto-industrie minière, avec raison, semble-t-il<sup>1</sup>. Encore fallait-il qu'il existât un marché capable d'impulser puis de soutenir l'essor de la production. La Grande-Bretagne bénéficia, de ce point de vue, d'une conjoncture particulièrement favorable. L'augmentation rapide de la population, les débuts de l'urbanisation sur une grande échelle furent, les facteurs essentiels qui permirent le développement de l'industrie britannique du

---

<sup>1</sup> - SAVARY *op. cit.*

<sup>2</sup> - Tihomir MARKOVITCH « Histoire quantitative de l'économie française... ». Cahiers de l'I.S.E.A., 1966, p. 7-19.

<sup>3</sup> - Emile LEVASSEUR, Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789, t.II, pp.673-678. Chiffres établis selon A.N. F12 678. La production de fonte est de 282.730 milliers, celle de fer 196.658 milliers, celle de cuivre 4.225 milliers. Dans ce dernier cas, production de métal et extraction ne se confondent pas.

<sup>4</sup> - R. BURT, *op.cit.*, pp. 223-247.

plomb<sup>2</sup>. Premier producteur de ce métal, l'Angleterre en fut aussi le plus gros consommateur tout au long du siècle

Le marché européen fut un utile complément. L'Angleterre exporta régulièrement 10 à 16.000 tonnes de plomb par an tout au long du dix-huitième siècle, soit la moitié de sa production jusque vers 1750-1760, le tiers ensuite. Elle avait pour principal client, la Hollande, qui chaque année, achetait et revendait la moitié du plomb anglais exporté en Europe -de 5.000 à 8.000 tonnes donc- non sans en avoir transformé une partie en céruse, produit pour lequel elle possédait une technique supérieure à la technique anglaise<sup>3</sup>. Autre client de poids -et l'on retrouve ici Marseille- le bassin méditerranéen qui réclamait en permanence entre 20 à 25% du plomb anglais -2.500 à 4.000 tonnes-, une part en augmentation croissante. Venait ensuite la France. R. Burt estime qu'elle achetait 15% à 30% de la production anglaise selon les années, soit 1.500 à 4.500 tonnes.

Ces chiffres -officiels- ne coïncident qu'en partie avec les nôtres. Ils tendent à sous-estimer le poids de la consommation française. Le chiffre de 1.500 tonnes, en particulier nous paraît beaucoup trop faible pour représenter autre chose que des années de très basse conjoncture. Cette distorsion entre chiffres anglais et français pourrait bien trouver son explication dans les droits de douane. Contrebande et commerce des neutres jouèrent en effet un rôle fondamental dans le négoce des plombs. Le tarif de 1664 complété par l'Arrêt du 25 novembre 1687 obligeait tout plomb d'origine étrangère à « payer à l'entrée du royaume et des Provinces réputées étrangères, 40 sols du cent pesant, et à la sortie 12 sols qu'il soit ouvré ou non ouvré. ». L'interdiction drastique intervint lors de la Guerre de Succession d'Espagne : le plomb d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande se trouva alors mis au nombre des marchandises de contrebande par arrêt du conseil en date du 6 septembre 1701. L'interdiction fut contournée par le commerce des neutres. A Bordeaux, par exemple, dès 1705, les métaux se trouvèrent inscrits sur la liste des marchandises qu'avaient le droit d'apporter les Hanséates. La même année, les Ecossais reçurent l'autorisation d'apporter du plomb dans le port aquitain.

Le refus anglais de libéraliser les échanges ainsi que l'avait prévu le traité d'Utrecht, entérina la situation. La Hollande, la Flandre (Dunkerque, Ostende) et à un moindre degré

---

<sup>1</sup> - Mike Gill fait le point sur la question dans son article « Mining and proto-industrialisation ».

<sup>2</sup> - R. BURT, *op. cit.*, *passim*.

<sup>3</sup> - 40% en 1734 et 1758 (R. BURT, *op. cit.*, p.226).

Hambourg, devinrent les plaques tournantes d'un commerce particulièrement lucratif<sup>1</sup>. « Quoique la douane eût fini par exiger sept certificats d'origine, le plomb anglais entra toujours en France », note Savary, non sans une pointe d'ironie. En décidant d'autoriser l'entrée des plombs anglais avec une charge de trois livres au quintal « contre deux livres pour les plombs venus des autres pays », l'arrêt du 20 mai 1738 eut pour seul effet de renforcer encore le commerce des intermédiaires. La situation dura jusqu'au traité de Vergennes. Ainsi s'explique que la Hollande ait pu absorber jusqu'à 40% des importations de plomb anglais destinée au continent. L'une de ses premières destinations était le marché français.

La guerre perturba régulièrement cette conjoncture anglo-européenne. Chaque conflit eut pour effet de provoquer une situation de pénurie du fait de la concurrence entre les utilisations militaires du matériau et ses usages civils. Les perturbations provoquées par les conflits sur le marché du plomb pouvaient être sévères. Le « building cycle » anglais se trouva sérieusement freiné en 1711, en 1744, en 1762 et en 1781<sup>2</sup>. Mais avant 1778, l'équilibre domine entre l'offre et la demande. L'évolution des prix du plomb permet d'en juger. Jamais ils ne s'emballent, ni ne se dépriment, du moins avant cette date. La courbe se remarque par son horizontalité. Seulement, après chaque période de conflit, un palier supplémentaire est franchi<sup>3</sup>. Passé 1778, l'allure se modifie. La hausse s'accélère, heurtée dans son dessin, que rien ne vient démentir avant 1809. D'horizontale, la droite se fait ascendante. D'où vient cette modification ? D'une rupture de l'équilibre entre conditions de production et marché. En Grande-Bretagne, les exploitations du Derbyshire et des Mendips s'arrêtèrent, d'épuisement. La production anglaise fut contrainte à stagner à un moment où une forte demande intérieure et les besoins induits par la guerre cumulaient leurs effets<sup>4</sup>. Difficultés supplémentaires -réflexe de *self-protection* ?- les droits anglais d'exportation du plomb, très faibles jusque là, se trouvèrent augmentés. L'effet fut immédiat : un rapport établi pour la *Mineral Society* à Middleton en 1785 signale que depuis l'application des nouveaux droits de douane en 1784, les expéditions de plomb

---

<sup>1</sup> - Les émigrés huguenots durent jouer un rôle non négligeable dans cette commercialisation..

<sup>2</sup> - R. BURT, *ibid.*

<sup>3</sup> - Henri HAUSER, Recherches et documents sur l'histoire des prix de 1500 à 1800, p. 154. *Tableaux et graphiques in vol. 3*, pp. 13-15.

<sup>4</sup> - R. BURT, *op. cit.*, p.240.

avait chuté de près de 25% à Hull et Newcastle<sup>1</sup>. En cette fin de dix-huitième siècle, le plomb manquait partout en Europe.

La conjoncture nationale ne se démarque pas de cette conjoncture européenne. Chaque sortie de conflit se traduit par une poussée de la demande française. En 1738-1740, 1750, 1754, 1764-1766, 1770 et 1776, le royaume devient le second client des anglais, le premier même en 1714 et 1788-1790. L'effet se fait également ressentir sur le développement de la production : chaque période de hausse des prix se traduit sur le territoire national par une poussée productive. Ce qui est vrai des années 1780 l'est aussi des années 1690<sup>2</sup> et des années 1740.

Mais est-ce le plomb métal que cherchent prioritairement à produire les entrepreneurs français ? Un examen approfondi de la balance du commerce des métaux en 1787 révèle au chapitre des exportations, d'importants contingents de litharge expédiés vers les Isles<sup>3</sup>. De quoi s'agit-il ? Oxyde de plomb, la litharge est un sous-produit du raffinage du plomb argentifère, ce qu'il reste après l'extraction du métal précieux. Ce matériau, utilisé en peinture et dans la fabrication du cristal, ni l'Angleterre ni la Hollande, ni l'Allemagne ne l'exportent en quantités importantes.. La litharge vient donc bel et bien de France et sa présence aux rangs des exportations nous dévoile la spécificité d'une production nationale qui cherche à contourner le choc des concurrences. Autant que le plomb, ce que recherchent les entrepreneurs en France, c'est l'argent.

## **B - LES « PUISSANCES D'ARGENT »<sup>4</sup>.**

Dans le vif de ses premières tentatives, l'investissement minier fut local. L'arrivée des jacobites en France donna une ampleur nouvelle à cette relance. Politiquement défaits dans leur pays, désireux de reconquérir le trône perdu, les partisans des Stuart avaient

---

<sup>1</sup> - Burt 1984:234. *Une lutte opposa producteurs, fondeurs et maisons de commerce. En 1789, ces dernières tentèrent de contrôler le marché, espérant augmenter des ventes sérieusement déprimées en provoquant une baisse des prix. Essais vains: l'opposition conjointe des producteurs (Pays de Galles et Chaîne Pennine parmi lesquels la puissante compagnie Blackett/Beaumont sera la plus forte (R. BURT, op.cit., p.245)*

<sup>2</sup> - Dans son « aperçu du commerce de Marseille », Savary note sans la commenter l'importante hausse des prix que connaissent les métaux entre ces deux dates.

<sup>3</sup> - Les exportations de produits plumbeux se répartissaient de la manière suivante en 1787 (en valeur, car les tonnages ne sont pas indiqués) : 55% de litharge dont il est précisé qu'elle est expédiée dans les « Colonies françaises d'Amérique » ; 27% d'alquifoux ; 2% de blanc de plomb et de céruse ; 16% de minium (la France importait pour 227.000 livres tournois de minium, et en exportait pour 46.000£t, l'équivalent selon nos calculs de 140 quintaux anciens) ; le tout pour une valeur globale de 284.000 livres tournois., « Extrait exact de la balance du commerce de la France, année 1787 » Journal des Mines, an III.

<sup>4</sup> - L'expression est de C. E. LABROUSSE.

besoin d'argent. La première grande fièvre minière que connut le pays au dix-huitième siècle trouve là son origine. De la fin des années 1680 au début des années 1740, elle s'empare du royaume par vagues successives, au rythme de l'implantation de la nouvelle diaspora. La banque huguenote s'en mêla. Reprenant à son compte les tentatives jacobites, elle opéra une stabilisation de l'investissement minéro-métallurgique.

### ***I •) ALLEMANDS ET JACOBITES.***

Le redémarrage est lié au mercantilisme colbertien. Il eut pour motivation la nécessité dans laquelle se trouvait l'Etat d'accroître ses stocks en métal précieux, en une époque de cherté nouvelle<sup>1</sup>. L'investissement s'effectua de manière traditionnelle, en ayant recours dans le meilleur des cas aux mineurs et techniciens allemands. Rapidement néanmoins, il fut débordé par la lame de fond jacobite.

#### ***a) L'investissement traditionnel.***

L'Etat joue les premiers rôles dans le réveil de l'intérêt pour l'investissement minier. Jean Hellot signale, à propos des mines de cuivre du Béarn, qu'elles furent ouvertes « par ordre du roi vers Najeac, à Corbières et La Guespie » en 1672 et 1673, en ajoutant qu'« elles étaient encore exploitées du temps de M. de Basville ». Dans le Languedoc, « de nombreuses mines anciennes furent redécouvertes par le sieur Caefar d'Arcons, envoyé du temps de Colbert »... En Rouergue et en Quercy enfin, « Colbert fit rechercher sans succès des mines d'or dont il est fait mention dans les registres de la Cour des Monnoyes de Paris »<sup>2</sup>. Une note rédigée par Saint-Aubin, conseiller du Présidial de Rennes confirme ce souci administratif de relance. En 1697, « quelques personnes envoyées par la Cour avait exécuté quelques travaux de recherches sur l'affleurement du filon » à Pont-Péan<sup>3</sup>.

#### **1) Les entrepreneurs locaux.**

La cherté du métal précieux aidant, l'initiative privée accompagna l'initiative publique. La plupart des futurs grands sites furent concernés et, avec eux, bien d'autres. En 1682, le breton Yves de Liscoët recevait en concession la mine de Carnoët, non loin de Poullaouen<sup>4</sup>. En 1690, Antoine Dupré, marchand à Lyon, obtint pour vingt ans une

---

<sup>1</sup> - P. VILAR, Or et monnaie dans l'histoire, pp. 298-299.

<sup>2</sup> - Jean HELLOT, « Etat des mines du royaume distribué par provinces », préface au traité de SCHLUTTER.

<sup>3</sup> - A. LODIN, « Notice historique sur l'exploitation des mines de Pont-Péan (Ille-et-Vilaine) ». Annales des Mines, 1908.

<sup>4</sup> - A.D. Loire-Atlantique, B96, cité par E. MONANGE, op. cit., t.I, p.14.

concession minière dans les provinces du Lyonnais, Beaujolais et Velay<sup>1</sup>. En compagnie de Pierre et Claude Capron, Pierre Bresson, valet de chambre du comte de Toulouse -il pourrait s'agir de prête-nom- obtenait par lettres patentes du 10 décembre 1693 la permission d'exploiter les mines de Barbecot et de Combres près de Pontgibaud<sup>2</sup>. En Provence, vers 1705, Masson se lance dans l'exploitation de la mine de Luc<sup>3</sup> tandis que non loin de là, Rey et André-Louis Reboul, aidés par Joseph Lance « officier des Mines » s'attaquent aux filons de la Garde-Freinet<sup>4</sup>. Dans les Cévennes, à Villefort -s'agit-il de la permission accordée en 1707 au Seigneur de Trouillas « pour faire ouvrir d'autres mines »<sup>5</sup>? - le filon de Bayard-Lagarde est travaillé au début du siècle. Il restera de cette première exploitation, les traces d'un bocard à bras<sup>6</sup> et de « quelques petits fourneaux à soufflets »<sup>7</sup> que retrouveront les exploitants ultérieurs.

Le gîte de Youx, près de Montaigu, en généralité d'Auvergne, est exploité vers 1700 « par une compagnie de Bourges »<sup>8</sup> et celui voisin de Masboutin « par un nommé Franclieu »<sup>9</sup>. A La Gardette dans les Alpes, vers 1700, la présence d'or est signalée par les habitants<sup>10</sup>. En Alsace, en 1711, une compagnie composée de trois négociants strasbourgeois<sup>11</sup>, Knoll, Durninger et Sederer, se voyait accorder par le prince palatin un bail emphytéotique pour les mines de Ribeaupierre, du Val de Liepvre, d'Eltekirde et celles des environs « soit qu'elles aient déjà ci-devant été travaillées ou non, pour les rétablir et faire travailler ainsi qu'ils pourront mieux, privativement à l'exclusion de tous autres », décision confirmée par l'arrêt en Conseil du 24 mai 1712<sup>12</sup>. Le contexte de reprise permit d'étendre la concession au versant lorrain. En 1715, le duc de Lorraine

---

<sup>1</sup> - A. BOURGOUIN, *op.cit.*, p. 12.

<sup>2</sup> - A.D. Puy-de-Dôme, C 6971.

<sup>3</sup> - Frédéric d'AGAY, « Une entreprise nobiliaire au XVIII<sup>e</sup> siècle : la Compagnie des mines de Provence », *Annales du Sud-Est varois*, p.9.

<sup>4</sup> - Frédéric d'AGAY, *op. cit.*, p.11. Reboul avait obtenu en 1712 une concession de la Grande maîtrise pour les mines de Provence.

<sup>5</sup> - Agnès JOLY, Archéologie industrielle. Réhabilitation de la mine de plomb argentifère de Vialas. *Travail personnel de fin d'études. Ecole d'architecture de Montpellier*, p. 33.

<sup>6</sup> - Pour une description des fourneaux, voir chapitre suivant.

<sup>7</sup> - Isabelle BOUCHARD, Les mineurs de Vialas. Histoire d'une mine de plomb argentifère cévenole (1827-1894), p.36.

<sup>8</sup> - A.N. F 14 8102, dossier 1, « Voyage minéralogique des environs de Montaigu par le citoyen Duhamel et fils (30 Novembre 1789) ».

<sup>9</sup> - A.N. F 14 8102.

<sup>10</sup> - Alexis CHERMETTE, L'or et l'argent. Aventures d'un minéralogiste dans les Alpes., pp.47-48.

<sup>11</sup> - Jean-Marie SCHMITT, Aux origines de la révolution industrielle en Alsace. Investissements et relations sociales dans la vallée de Saint-Amarin au XVIII<sup>e</sup> siècle, p. 117.

<sup>12</sup> - A.N. F14 8110, dossier 9.

accordait par un acte en tout point conforme au précédent les mines de sa prévôté de Sainte-Marie -bailliage de Saint-Dié- à la Compagnie Sederer. En 1720, le duc de Lorraine accordait à perpétuité « à une Compagnie de commerce » toutes les mines de son duché. Le 5 août 1723, nonobstant la concession précédente, la Compagnie Saur de Nancy recevait du duc Léopold la concession pour trente années « des mines de la Croix, St-Hippolyte et autres de Lorraine »<sup>1</sup>.

Le manque d'argent et/ou de compétences, voire le défaut de richesse du gîte travaillé furent à l'origine de la plupart des échecs. En Bretagne, après la disparition tôt survenue d'Yves de Liscoët, sa fille et héritière confiait la mine à un métallurgiste venu de Paimpont, Puginet du Pesseau, moyennant une rente annuelle de 1.000 £t. L'affaire fit long feu, pour cause de méconnaissance technique<sup>2</sup>. Il en fut de même pour Rey et Reboul à la Garde-Freinet tandis qu'au Luc, Masson mourait, chargé de dettes, après avoir fait de « grandes dépenses...en bâtissant une fonderie de type allemand. » En Auvergne, le cas de Franclieu, obligé d'abandonner « par crainte d'être enveloppé dans une affaire criminelle », paraît l'exception<sup>3</sup>. En Alsace, l'exploitation conduite par la compagnie Sederer fut « sans envergure »<sup>4</sup>. L'aventure s'acheva en novembre 1730. Sederer réunit en son nom les intérêts de ses co-asociés mais il « fut obligé en 1730 de les abandonner, par l'état de ses affaires. » Ses représentants trouvèrent pour acquéreur de la concession alsacienne, une compagnie constituée autour de Chrétien-Frédéric Schreiber<sup>5</sup> et pour acquéreur de la concession lorraine, la compagnie Saur<sup>6</sup>.

Saur n'eut guère plus de réussite. Fils du négociant strasbourgeois Jean-Jacques Saur<sup>7</sup>, établi à Nancy et devenu le principal banquier du duc Léopold, il fit réouvrir la plupart des grandes exploitations minières du duché de Lorraine, Le Thillot, Sainte-Marie,

---

<sup>1</sup> - A.N. F14 8110.

<sup>2</sup> - Selon Bourde de la Rogerie, la concession aurait été brièvement accordée au duc de Montpensier entre 1689 et 1691, E. MONANGE, *op. cit.* t,I, p.14.

<sup>3</sup> - A.N. F14 8102.

<sup>4</sup> - J.-M. SCHMITT, *ibid.*

<sup>5</sup> - Chrétien-Frédéric Schreiber, dit Schreiber le père, dirigea l'exploitation de Sainte-Marie-aux-Mines jusqu'à sa mort en 1766. Il ne doit pas être confondu avec son homonyme Johan-Gottfried Schreiber qui dirigea l'exploitation des Chalanches en Dauphiné à partir de 1776 et devint directeur de l'Ecole des Mines du Mont-Blanc en 1802.

<sup>6</sup> - A.N. F14 8110.

<sup>7</sup> - Jean-Jacques Saur s'associa au banquier Jean-Michel Emerich pour la fourniture en sel des états de la rive droite du Rhin, en 1695. En 1706, il figurait -avec Jacques Durninger- parmi les plus gros créanciers de Strasbourg lors des difficultés de la banque Hogguer. Enfin, il était l'un des principaux importateurs locaux de plantes tinctoriales destinées à la draperie strasbourgeoise. (J.-M. SCHMITT, *ibid.*)



Bussang, Fresse. Son activité s'étendit jusque dans le Bleiberg, autour de Saint-Avold, et en Sarre (sites de Hagarten, Falck et une partie de celui de Wallerfangen)<sup>1</sup>. Ces exploitations furent menées à grand frais, avec une manière de faire « très typée », un « style Saur » que les archéologues miniers repèrent par le nombre élevé de galeries, le souci esthétique<sup>2</sup>, la multiplicité des sondages. Cette façon de conduire les travaux était particulièrement coûteuse et exigeait un personnel nombreux. Il ressort des traces laissées sur le terrain que dans tous les cas, la période d'exploitation -la « période Saur »- fut courte. Aucune mine, en effet, ne permit au banquier de rentrer dans ses frais. Il fit faillite et passa quatre mois en prison à Bouzonville<sup>3</sup>.

De ces tentatives, retenons le triptyque « argent, technique, minerai ». Il ne cessa de fixer les limites du champ d'activité de la minéro-métallurgie.

## 2) Les Blumenstein et les Schreiber.

Détenteurs d'une pratique éprouvée, les mineurs -ou fondeurs- de tradition allemande furent hommes de techniques autant qu'homme de capitaux. Attachés par tradition au territoire qui les avaient vu naître et où ils avaient été formés, ces techniciens de haute qualification se déplaçaient peu. L'incitation au voyage pouvait venir soit de difficultés rencontrées sur place, soit d'un espoir d'enrichissement né d'une demande extérieure ou d'une rencontre, soit plus banalement d'un ordre reçu du prince.

L'implantation fut donc épisodique. Elle eut lieu prioritairement dans la partie orientale du royaume. Certes, à Baïgorry, dans les Pyrénées basques, la société s'est constituée entre 1729 et 1730 « avec des allemands »<sup>4</sup>, mais ce fut l'exception. Dans l'Est du royaume, proche culturellement et géologiquement des entités minières du Saint Empire, deux familles dominèrent, les Blumenstein dans le Lyonnais, les Schreiber à Sainte-Marie-aux-Mines.

---

<sup>1</sup> - J.-M. SCHMITT, *ibid.* ; J. KUNZLER, « Contribution à l'étude historique et archéologique de la mine du Bleiberg », Les Cahiers naboriens, 1985, pp. 47 et 51-52.

<sup>2</sup> - « Les galeries sont toujours de section trapézoïdale (trapèze isocèle), plus large à la base (sole) qu'au plafond (toit). Les angles sont parfaitement marqués et forment une ligne continue et régulière, même au sol. Les parements (côtés), toit et sole, sont plans et le plus lisses possible. » (J. KUNZLER, *op. cit.*, p. 51).

<sup>3</sup> - J. KUNZLER, *op. cit.*, p. 48.

<sup>4</sup> - Jean HELLOT, *op.cit.* La mine de Baïgorry fut exploitée de la fin des années 1720 jusqu'au milieu des années 1780. Promoteur du site, Laurent Beugnière de La Tour était originaire de Saint-Gall et portait le nom de Laurenz Büngler. Né en 1689, il était le fils d'un riche négociant. Il épousa Sabina Högger en 1709. En 1715, il gagna Paris et tenta diverses association avec des suisses. En 1729, il s'associa avec Pauli (Poli

Originaire d'une famille de Haute-Autriche, François de Blumenstein vint en France à la demande du maréchal de Villeroi<sup>1</sup>. Il se fixa dans le Lyonnais après en avoir jaugé les capacités minières. Le 9 janvier 1717, il obtenait un privilège de vingt ans pour l'exploitation des mines dans un rayon de dix lieues autour de St-Julien-Molin-Molette. Cette concession ne cessa de s'agrandir jusqu'à englober dans son extension maximale une grande partie de l'Est et du Nord-Est du Massif Central. En 1726, Blumenstein découvrait la présence de filons de plomb sur la « montagne du Pipet », près de Vienne, et obtenait la concession du Dauphiné occidental. En 1730, l'atelier viennois composé des mines et d'une fonderie établie dans une île de la Gère, au faubourg de Pont-Evêque employait une centaine d'ouvriers<sup>2</sup>.

Parler d'implantation allemande à propos de l'Alsace pourrait paraître excessif. Juridiquement parlant pourtant, c'est bien de cela qu'il s'agit : Les « nouveaux entrepreneurs » qui reprirent à leur compte les « mines d'Alsace » « étaient tous étrangers ». En 1734, Jean-Pierre et Casimir Kroeber -intéressés dans les mines de Birkenfeld- et Schreiber père devenaient en effet propriétaires emphytéotiques de la concession Sederer. La nouvelle compagnie comprenait également Jean-Antoine Caesar, bailli de Meisenheim, Jean-Colman Creutzer, Théophile Unger et Jean-Charles Jacobi. Tous étaient sujets du prince palatin de Deux-Ponts<sup>3</sup>. Ils « obtinrent le 18 juillet 1736 des lettres patentes qui les exemptèrent du droit d'aubaine « ainsi que tous les étrangers qu'ils employaient à la suite dans leur exploitation »<sup>4</sup>.

Ce qui est vrai du domaine strictement juridique, l'est aussi du domaine technique. Schreiber le père fut « envoyé de Rammelsberg où il était maître-fondeur, au prince des Deux-Ponts<sup>5</sup>, pour être mis à la tête des fonderies de Ste Marie »<sup>1</sup>. Schreiber fut un grand

---

selon J. HELLOT) pour l'exploitation des mines de Basse-Navarre. (G. PARENT, « La fonderie de cuivre de Baigorri », à paraître.

<sup>1</sup> - Pierre LEON, La naissance de la grande industrie en Dauphiné (fin XVII<sup>e</sup>-1869), pp. 202-203.

<sup>2</sup> - Etienne-François succéda à son père en 1739.

<sup>3</sup> - J.-M. SCHMITT, *ibid.* Selon l'auteur, Jean-Jacques Saur participa à cette Compagnie. Sa fille Marie-Marguerite, née en 1723 épousa par la suite Jean-Pierre Kroeber.

<sup>4</sup> - A.N. F 14 8110.

<sup>5</sup> - Seigneur du comté de Ribeaupierre qui comprenait le versant alsacien de Sainte-Marie-aux-Mines, le prince palatin avait été maintenu dans ses droits d'exploitation du sous-sol. En 1712, il obtenait par lettres patentes enregistrées au Conseil souverain de Colmar, la permission « d'exploiter ou de faire exploiter les mines de la vallée de Sainte-Marie » (A.N. F 14 8110:9). Il s'agissait alors du prince palatin de Biskerfeld et non -contrairement à ce qu'écrivit Monnet- de Charles-Auguste-Maximilien de Deux-Ponts qui hérita du Comté beaucoup plus tard dans le siècle. (A.N. F 14 *ibid.*)

technicien. Monnet, manifestement impressionné par le personnage, n'hésite pas à le présenter avec quelque exagération comme « le plus habile fondeur, ou pour parler congrument le plus habile métallurgiste, non seulement pour son tems, mais pour le nôtre ». Il savait juger du fonctionnement d'un fourneau rien qu'à regarder à distance la fumée et « se précipitait » sur le fondeur coupable de mener son fourneau à mauvaise allure... » C'était aussi un redoutable tacticien -mais agissait-il pour son compte ou celui du prince-palatin?- qui sut reprendre dans une même main les exploitations de Sainte-Marie, en ses versants lorrain et alsacien.

En 1754, par arrêt du Conseil, la concession Saur, fut révoquée et confiée pour trente années à la Compagnie Schreiber sous la dénomination de « Compagnie des mines de Lorraine ». Le 19 avril 1755, un traité de société réunissait les mines d'Alsace (Ste-Marie, versants lorrain et alsacien) et celles de Lorraine (Ste-Croix, La Croix-aux-Mines, St-Hypolyte). La direction de l'entreprise ainsi que la comptabilité de la nouvelle compagnie était confiée conjointement à Finck et Schreiber père. Non sans difficultés en raison de l'épuisement des filons, mais avec un réel succès, ce dernier présida aux destinées des exploitations de Ste-Marie et St-Hypolyte jusqu'à sa mort en 1766<sup>1</sup>.

### ***b) Le bouillonnement anglais.***

Les Compagnies « Anglaises » furent nombreuses à vouloir exploiter le sous-sol de France dans le premier tiers du dix-huitième siècle. Bien peu connurent le succès. Toutes pourtant -ou presque- marquèrent les sites concernées de leur empreinte. La plupart bénéficièrent du soutien de l'administration. En Savoie, le gouvernement piémontais usa -entre autres- de ce moyen pour se démarquer de ses voisins français. En France, l'administration, pensa trouver en eux les entrepreneurs capables de relancer un secteur de production redevenu prioritaire après l'effondrement du système de Law.

#### **1°) Un cas de figure diplomatique : l'installation anglaise en Savoie**

La Savoie n'échappa pas à l'expansion des techniques et des capitaux venus d'Outre-Manche. La périodisation est la même qu'en France : mis à jour en 1644 dans le marquisat de St-Maurice, puis oublié, le filon de « Pezai » fut redécouvert en 1714, et exploité à

---

1 - Antoine Grimoald MONNET, « Exposé de la nature des minéraux qui se trouvent ou qui se sont trouvés dans les mines de Ste marie et de la manière dont on les y a traités », ms, al.318/319, E.N.S.M.P. , (réf. aim. P. Fluck). Il ne semble pas qu'il faille suivre J.-M. SCHMITT lorsqu'il fait de Chrétien-Frédéric Schreiber, un « négociant passé de Hanovre en Palatinat ». (op. cit., p. 118).

partir de ce moment, mais irrégulièrement, par intervalles, jusqu'à la grande reprise des années 1730<sup>2</sup>.

En 1733, se formait, pour l'exploitation de la mine de la Roche-en-Cevin en Tarentaise, ce qui n'allait pas tarder à devenir la « Compagnie anglaise », en fait une compagnie anglo-brabançonne, composée de trois membres, deux anglais Savage et Aston et R.-A. de Vleiger, seigneur de Plisson venu de Bois-le-Duc en Brabant. En 1734, le savoyard Rivaz et un autre Anglais Capron obtenait la concession du gîte de Pesey<sup>3</sup> « moyennant le paiement des droits prévus par la constitution royale »<sup>4</sup>. Pour la Compagnie anglaise, l'exploitation de la Roche-de-Cevin ne représentait qu'une étape. En 1738, le 30 novembre, après avoir passé bail à ferme avec les barons dont dépendaient les deux nouveaux gîtes, Savage et du Plisson s'installaient à Argentine et Aigrefeuille. La Compagnie s'était étoffée entre-temps ; son capital se composait alors de 16 « carats », que détenaient sept actionnaires : Guillaume Savage, « gentilhomme anglais, fils à feu autre Guillaume de la ville de Londres », et Antoine Robert de Vleiger, « seigneur de Plisson, fils à feu Isach de Vleiger », en restaient les maîtres incontestés. Mais ils étaient désormais épaulés dans l'aventure savoyarde par un groupe d'anglais et de brabançons, très certainement parents ou connaissances de l'un ou de l'autre, Walter Grossett, « seigneur de Loghié en Ecosse », Crosby, « gentilhomme de la contrée de Saint-Martin, paroisse aux Champs du Comté de Middlesex », Dame Ramsay ceci pour la partie anglaise ; Dame Vleiger, parente de du Plessis et sieur Daran pour la partie brabançonne<sup>1</sup>. Le lien fut direct entre les Anglais et le gouvernement de Turin. L'exploitation judicieuse et le bon développement donné à la mine d'Argentine contrastaient avec les difficultés rencontrées par la Compagnie Rivaz-Capron à Pesey. L'alliance récente passée avec l'Angleterre, les

---

<sup>1</sup> - Pour tout cela, A.N. F 14 8110.

<sup>2</sup> - L'exploitation de Peisey, nationalisée par arrêté du 9 Brumaire an II (30 octobre 1793) devint l'Ecole des Mines du Mont-Blanc, par arrêté consulaire du 12 février 1802.

<sup>3</sup> - Le nom s'orthographie de multiples manières, tant au XVIII<sup>e</sup> qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Nous avons opté pour l'orthographe actuelle, suivant en cela l'exemple de Philippe Chapon qui réalisa une fouille de sauvetage sur le site (Philippe CHAPON, « Evolution des techniques métallurgiques aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. L'exemple de Peisey-Nancroix ». Argent, plomb et cuivre dans l'Histoire. colloque international du C.N.R.S., (Lyon 1991), à paraître.

<sup>4</sup> - Etablies en 1729, les constitutions royales autorisaient quiconque à travailler les mines dans les Etats du roi, moyennant un droit de seigneurage, équivalent en valeur au 1/5<sup>ème</sup> du cuivre et de l'étain extrait, au 1/20 du plomb et des autres métaux. Ce droit devait être versé au roi ou aux vassaux investis M. MESTRALLET, « Les étrangers et les mines savoyardes au XVIII<sup>e</sup> siècle. La Compagnie anglaise, 1740-1771 ». Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d' Histoire et d'Archéologie, p. 9, n. 8, p.11, n. 36, p. 18.

sentiments à ce moment fortement anti-français de la jeune monarchie et la volonté du prince de développer économiquement son pays favorisèrent le rapprochement.

Le cadre de l'accord fut celui de l'alliance et du dirigisme. Le 12 décembre 1740, le gouvernement de Turin passait contrat « devant Antoine-François Verani, intendant général de l'artillerie... pour la fouille et l'exploitation des Mines de Savoie, au profit de la Compagnie Anglaise. » Charles-Emmanuel, dans ses lettres patentes du 1<sup>er</sup> août 1741, justifiait l'exclusivité par le fait que les Anglais s'était engagés « à fournir la quantité de métaux nécessaires à l'artillerie, or et argent compris, et à travailler les mines pendant 40 ans...à peine de tous dépens, dommages et intérêts et sous obligation solidaire de leurs biens présents et à venir ». Le contrat stipulait qu'« ils devaient fournir à l'artillerie toute quantité de cuivre, plomb, argent, or, qu'il extrairaient sans qu'il leur soit permis de vendre ou d'échanger les susdits minéraux à autre personne sous aucun prétexte... » Les prix enfin, étaient fixés par le gouvernement : « le bureau d'artillerie payerait le quintal de cuivre rosette 80 £. (monnaie de Piémont), le plomb 15£. ; l'or fin de 24 carats 75£. l'once, l'argent fin de bonté 12 deniers, 5£. l'once... » La Compagnie se renforçait de deux nouveaux venus, deux Anglais -Strudwich et Sherdley- et prenait son allure définitive avec un capital composé désormais de 64 carats<sup>2</sup>.

La suite fut affaire de guerre. Don Philippe, infant d'Espagne, qui occupait la Savoie depuis 1742<sup>3</sup>, décréta en juillet 1745 la mise sous séquestre des mines savoyardes tout en confirmant la Compagnie anglaise dans ses privilèges ; mieux, en octobre de la même année, il levait la mise sous séquestre sur la mine de Pesey en particulier et sur l'ensemble du territoire de St-Maurice en général ; le 29 octobre, évinçant de fait Rivaz et Capron, l'espagnol obligeait le marquis de St Maurice à céder aux associés « le droit de travailler

---

<sup>1</sup> - M. MESTRALLET, *op. cit.*, p.10.

<sup>2</sup> - M. MESTRALLET, *op. cit.*, pp. 10-11.

<sup>3</sup> -Ce fut la principale conséquence du renversement d'alliance qu'opéra la Maison de Savoie entre la guerre de Succession de Pologne et la guerre de Succession d'Autriche : déçue par ce qu'elle avait obtenu au traité de Vienne en 1738, à savoir l'annexion de provinces milanaïses, Charles-Emmanuel III décida, en effet, à la mort de Charles VI, de rompre avec l'alliance française pour se tourner vers les Autrichiens. Les Français, qui n'entrèrent en guerre avec l'Autriche qu'en 1744, autorisèrent le passage par la Provence des troupes espagnoles dont les déplacements vers l'Italie étaient gênés en Méditerranée par la flotte anglaise. (Bernard GROSPERRIN, « Occupations étrangères et absolutisme piémontais » in La Savoie de la Réforme à la Révolution française, pp. 401-445).

les mines dépendant de son domaine, et particulièrement Peisey », cela pour 35 ans et contre le paiement du droit de seigneurage évalué à 1.200£ par an<sup>1</sup>.

Rivaz et Capron estèrent en justice dès le repli espagnol. Conformément aux constitutions royales de 1729, ils adressèrent en 1748 un recours à la Chambre des Comptes. Le 25 avril 1749, ils obtenaient gain de cause auprès du premier Sénat de Savoie. Quant à la Chambre des comptes, elle interdisait à du Plessis de continuer l'exploitation pendant l'instance et donna satisfaction aux suppliants par arrêt du 25 août 1749. En vain cependant : le 6 décembre 1749, en effet, le roi d'Angleterre chargeait Rochefort, son ministre plénipotentiaire à Turin « d'aplanir les difficultés rencontrées par la compagnie anglaise en Tarentaise... » Dans l'argumentation qu'elle développait, la cour d'Angleterre n'hésitait pas à s'ingérer directement dans les affaires intérieures savoyardes, en mettant en doute le bien-fondé de l'investiture du Marquisat en 1595, et en conseillant à Charles-Emmanuel de faire entrer les mines dans le domaine royal. L'argumentation -et la pression- furent être de poids : le 17 septembre 1750, par lettre de cachet adressée à la chambre des Comptes, Charles-Emmanuel ordonnait qu' un arrangement à l'amiable intervienne entre la Compagnie anglaise qui, donc, gardait Pesey et le Marquis de St-Maurice, « nous étant contentés que, le dit Sherdley et ses associés, soient tenus de remettre à l'Hôtel de notre monnaie, l'argent fin -12 deniers par once, sur le pied de 5 livres, 7 sols 1/2- et le plomb à raison de 16 livres le quintal- qu'ils retireront »<sup>2</sup>.

Les savoyards ne s'avouèrent pas vaincus. Ils n'eurent point de cesse que d'obtenir le départ de la Compagnie anglaise. Mais il importe, pour la compréhension de l'affaire, de revenir sur le privilège accordé aux anglais. La finesse -et la rouerie- administratives y sont exemplaires.

Au premier regard, il s'agit d'un monopole. « Nulle autre personne ne pourra travailler dans aucune seigneurie ou paroisse, où les suppliants travaillaient pour éviter les disputes qui sont fréquentes dans ces entreprises. » Quant aux différends, prioritairement à tout autre tribunal, le roi « évoquait les affaires à lui ». A cet effet, le comte Artisan,

---

<sup>1</sup> - *Du Plisson s'était entendu avec Allemand, un entrepreneur de vivres qui travaillait avec l'armée espagnole. « Ce dernier prêtait les fonds nécessaires à Peisey ; les associés, en échange, lui vendait l'argent extrait. Il était convenu que sitôt l'envahisseur parti, Allemand remettrait à l'Artillerie tout ce que les Anglais lui avaient livré, l'entrepreneur devant être payé suivant le tarif établi en 1740 pour la Compagnie. » (Lettre au bureau des Affaires Internes, en date du 12 août 1752, M. MESTRALLET, op. cit., pp. 34-35).*

<sup>2</sup> - *M. MESTRALLET, op. cit., p.19. Le gouvernement sarde achetait le plomb de Pesey une livre plus cher que celui produit par les savoyards.*

premier président du Sénat de Savoie recevait avec deux autres sénateurs, délégation « pour que conjointement ils aient à connaître, pouvoir et décider les différends, conférant aux dits-délégués, l'autorité à ce requis. » Il restait à définir les terres concernées, conformément au cadre défini par les constitutions royales de 1729. Le décret du 12 décembre 1740 en imposait l'application au domaine immédiat. L'extension aux terres « inféodées » fit l'objet d'un second décret, en date du 24 mai 1741<sup>1</sup>.

Ainsi déterminé, le privilège était accordé avec toute les précautions dont savait faire preuve un gouvernement habitué aux méandres diplomatiques, et se gardait bien d'effacer toute trace de vassalité ou de droits antérieurement accordés. Dans les terres immédiates, « exception est faite pour les mines situées à Oulles, au Freney et à St Georges d'Hortières, travaillés depuis quelques mois par un entrepreneur savoyard. ». Quant aux terres inféodées, il était bien précisé dans le décret du 24 mai 1741 que « ceux qui, avant l'octroi du privilège, avaient découvert des mines dans toutes les terres inféodées et y avaient travaillé conformément aux Constitutions royales et au Manifeste de la Chambre des Comptes sans avoir abandonné le travail pendant le temps prescrit pourraient continuer à y travailler sans que les Anglais puissent les en empêcher ». Dans le même état d'esprit, le décret règlementait les droits féodaux et disposait avec clarté que si les Anglais décidaient d'y exploiter une mine, ils devaient « préalablement en faire l'intimation au vassal », charge à celui-ci dans les deux mois suivant la déclaration anglaise de faire valoir d'un éventuel droit de minière, à charge inversement aux anglais de payer le droit de seigneurage. Quant aux différents « pour faits de minières, quand il serait contesté si elles étaient du domaine immédiat ou du domaine inféodé, ils devaient être évoqués à la Chambre des Comptes... »<sup>2</sup>

Ramené à sa réalité juridique et pratique, le privilège paraît singulièrement moins exorbitant. Son renouvellement en 1751, s'accompagne d'un tel lot de contraintes, que l'on peut désormais parler de tutelle : en juillet 1751, Sherdley et Grosett s'engagent « à ne rien faire à Peisey, aucune coulée, aucun affinage sans en donner préalablement avis aux comis députés du bureau général d'Artillerie pour y assister ». La compagnie devait leur remettre une « consigne exacte et fidèle de chaque opération » ; elle était tenue d'envoyer annuellement un échantillon « de minerai brut ou schlich extrait à Peisey et dans les autres mines » ; obligation lui était faite de tenir registre, d'embaucher un inspecteur. Enfin,

---

<sup>1</sup> - M. MESTRALLET, *op. cit.*, pp.11-13.

<sup>2</sup> - M. MESTRALLET, *ibid.*

conformément au nouveau règlement, elle devait non seulement exploiter Pesey, mais aussi Argentine et toutes les minières susceptibles de donner métaux ; les Anglais se voyaient contraints d'ouvrir, entre 1752 et 1753, un puis deux, puis cinq, puis six nouveaux sites, tous plus dispendieux les uns que les autres<sup>1</sup>. Le contrat, appliqué dans toute sa rigueur devenait financièrement insoutenable.

Charles-Emmanuel était décidé à en terminer. Le contrôle administratif se fit sourcilieux jusqu'à l'insupportable. La dispute qui s'installa entre les associés après la disparition de Savage et du Plisson en 1751, donna au gouvernement Sarde un moyen supplémentaire de pression et d'ingérence. En octobre 1753, les Anglais durent s'engager par un règlement provisionnel, à « former provisionnellement un fonds de 30.000£... » à hauteur de « 5.000£ versé au 1er décembre et ainsi de suite.. ». Obligation leur était faite d'augmenter ce capital « si les 30.000£. ne suffisaient pas pour les cinq mines intéressées... ou si d'autres filons étaient découverts... ». Quant à ceux des associés qui ne rempliraient pas cette obligation, « ils seraient exclus »<sup>2</sup>. En mars-avril 1754, le Bureau interne d'Etat décida d'obliger la Compagnie à respecter dans toute sa rigueur le règlement de 1753, « afin que, venant à n'en pas remplir strictement les obligations, ils puissent... être déclarés généralement déchus du Privilège, suivant la soumission passée le 14 octobre 1753. » En septembre 1754, le gouvernement envoyait sur le site « un homme compétent », le chevalier de Robilant<sup>3</sup>, pour « reconnaître si les travaux faits depuis la nouvelle soumission suffisaient pour qu'on puisse dire que les Anglais y avaient satisfait. »

Le reste fut bataille plus juridique que technique et se solda à terme par le départ des Anglais, un départ que ne put empêcher cette fois l'intervention de la Cour d'Angleterre. En 1754, Scherdley, Strudwick et du Plisson étaient déchus de leurs droits sur les mines autres que Peisey. En 1755, Crosby, Grosett, Madame Rosard -les actionnaires restant- furent contraints de payer le droit de seigneurage pour les mines travaillées en Maurienne depuis 1738. C'était les étrangler financièrement. Ne pouvant, de leur propre aveu « remettre les métaux aux prix commun, et en même temps payer les droits de seigneurage », ils se

---

<sup>1</sup> - *Contrat entre le bureau d'Artillerie et la Compagnie, 17 juillet 1751, M. MESTRALLET, op. cit., p.34. En vol. 3, pp. 46-48, les tableaux et graphiques permettent de juger des résultats de la Compagnie.*

<sup>2</sup> - *Il s'agit de Livres piémontaises. M. MESTRALLET, op. cit, p.42.*

<sup>3</sup> - *En 1729, le chevalier Nicolas de Robilant, accompagné de quatre cadets d'artillerie, avait été envoyé par le gouvernement sarde à Freiberg et Leipzig, afin de « recueillir et acquérir les connaissances techniques et pratiques concernant les exploitations minières ». A son retour, le chevalier avait présenté son rapport devant le roi et un congrès institué spécialement à cet effet. M. MESTRALLET, op. cit., pp. 48-49.*



déclarèrent incapables de continuer à exploiter Argentine. En 1757, une ordonnance déclara la Compagnie anglaise « déchue de ses privilèges donné par le royal patrimoine » ; la même année, la Compagnie se voyait intenter un procès « pour déclarer terminée la cession portée par la transaction du 9 février 1750 », concernant Pesey. En 1759, la Chambre des Comptes déclarait déchue la compagnie anglaise de ses droits sur Pesey. En 1760, l'exploitation redémarrait sous la houlette d'une Compagnie savoyarde. En 1762, Pitt demandait à la Savoie la révision du procès et obtint, en 1763, une réponse positive, qui prit forme d'indemnisation<sup>1</sup>: les vents de l'alliance avaient tourné. La Savoie, vivait désormais à l'heure française...

Par l'importance donnée au contrôle technique et administratif, la Savoie constitua un terrain d'observation pour une administration française qui cherchait à définir sa doctrine en la matière. En 1752, le gouvernement sarde ouvrait une école de minéralogie, « avec salle de cours, musée, laboratoire, où les élèves-officiers sont payés »<sup>2</sup>. Intendant à Lyon entre 1754 et 1757, Bertin ne dut pas être insensible aux réalisations de l'administration voisine. Ne le voit-on pas, lors de son passage au Contrôle général, proposer la mise en place d'un cadastre général à l'instar de ce qui avait été réalisé au début du siècle par Victor-Amédée III en Savoie? Entre 1769 et 1780, il dirigea ce « cinquième » département que l'on avait créé pour soulager le Contrôle général d'une partie des tâches de gestion du royaume. Le « département Bertin » s'occupa tout à la fois des affaires de l'agriculture, des manufactures, des mines et du roulage, et travailla, entre autres, à la définition d'une formation des élèves-ingénieurs des Mines<sup>3</sup>.

## 2) En France : l'impulsion jacobite.

Lieu de passage obligé des partisans de Jacques II lorsque ceux-ci quittèrent l'Angleterre en 1689, la Bretagne fut le cadre des premières exploitations jacobites. De transit à Chatelaudren, les fugitifs se virent présenter par quelques gens du crû des échantillons de galène riche en argent. Il n'en fallut pas plus pour décider de l'ouverture de travaux sur le filon des Boissières à une lieue de Saint-Brieuc. En Bretagne encore, la

---

<sup>1</sup> - Par le biais d'un « Contrat de Convention » passé entre le Royal patrimoine, la Compagnie savoyarde et la Compagnie anglaise. M. MESTRALLET, *op. cit.*, pp. 22-23 ; 39 et 46-47.

<sup>2</sup> - Roger DEVOS, Bernard GROSPERRIN, *La Savoie de la Réforme à la Révolution française*, p. 520.

<sup>3</sup> - Bertrand GILLE, « L'administration des mines en France sous l'Ancien Régime », *Revue d'histoire des mines et de la métallurgie*, 1969, n°1, pp. 3-35.

Compagnie Porter obtenait en 1711 la concession des gîtes de Poullaouen, Plusquellec et Carnoët<sup>1</sup> et reprenait à son compte l'exploitation du plomb argentifère à Poullaouen<sup>2</sup>.

L'échec du prétendant Stuart, qui tenta en décembre 1715 de débarquer en Angleterre pour récupérer son trône, brisa ce premier élan. Le système de Law et le développement du commerce avec les Indes détournèrent-ils un moment les capitaux de l'investissement minier ? En 1730, le mouvement reprit avec une ampleur inégalée, s'étendant à tout le royaume au-delà sans doute de ce que pouvaient apporter les seuls jacobites. Pas une mine, pas un site susceptible d'exploitation qui y échappât. En tout point du territoire, l'on rencontre des « gentilshommes anglais », des « gentilshommes irlandais », des « compagnies anglaises ». A Pont-Péan, en Bretagne, Thomas Harrington appartient aux associés de la Compagnie Danycan qui sont « à la teste de cette mine »<sup>3</sup>. C'est là lieu habituel pour les négociants malouins. En Alsace, David Floyd, « gentilhomme du roi Jacques d'Angleterre », installé au château de St-Germain-en-Laye, ami du duc de Fitz-James, se convainc de la rentabilité des mines de Plancher-les-Mines et de Giromagny. Le 25 février 1733, il obtenait du duc de Bourbon « un privilège de fouiller et tirer les mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb et d'antimoine dans le comté de Bourgogne et dans l'Alsace, à la réserve des vallées de Munster et de Saint-Amarin »<sup>4</sup>. Le 10 août 1733, la compagnie qu'il avait fondée prenait à bail les mines de Giromagny<sup>5</sup>. Martin O'Connor, « gentilhomme irlandais » prospecte la Provence en 1732<sup>6</sup>. Il reçut par lettres patentes en date du 22 octobre 1732, la concession perpétuelle de toutes les mines et minières de Provence. La mine de Bielle, sise dans la vallée d'Ossau près de Laruns dans les Pyrénées, est ouverte en 1739 par le sieur Marignan « anglais... établi près de Tarbes »<sup>7</sup> tandis que dans les Cévennes, Edouard Browne qualifié de « gentilhomme irlandais » ou de

---

<sup>1</sup> - M.E. CHRETIEN, « Les mines de plomb argentifère dans les Côtes-du-Nord ». Bulletin et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, LII, 1920, pp. 27-32. Le gîte de Carnoët fut concédé au duc de Melford un bref moment.

<sup>2</sup> - La concession fut obtenue grâce à la protection du Maréchal de Berwick. (E. MONANGE, op. cit., t.I, pp. 14-15).

<sup>3</sup> - René CARSIN, Les techniques à la mine de Pont-Péan, 1730-1798. De l'extraction à l'affinage : méthodes et machines, p. 98.

<sup>4</sup> - J.-M. SCHMITT, op. cit., p.119 ; Herbert LUTHY, La Banque protestante en France de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution, t.II, p.154 ; A.N. F14 8111.

<sup>5</sup> - Contrat passé avec le duc Guy-Paul-Jules de Mazarin (J.-M. SCHMITT, ibid.)

<sup>6</sup> - Frédéric d'AGAY, op. cit., « Une entreprise nobiliaire au XVIII<sup>e</sup> siècle : la Compagnie des mines de provence » passim.

<sup>7</sup> - Jean HELLOT, op. cit..

« négociant anglais », cherche à exploiter les sites du Bleymard et du Grand-Viala<sup>1</sup>. Il n'est jusqu'à l'Auvergne -Combres et Masboutin- où furent retrouvées, lors de prospections effectuées en fin de siècle, les traces de « cupôls », ces fours à réverbères rectangulaires utilisés par les anglais pour la fonte des mines<sup>2</sup>.

Au-delà de l'incitation créée par le mouvement jacobite, un tel dynamisme pourrait bien refléter une conjoncture d'ensemble, la poussée vers le continent de capitaux d'autant plus habitués à l'investissement minier qu'ils disposaient de techniques efficaces et d'une grande disponibilité de main d'oeuvre<sup>3</sup>. Prenons, à dix années d'écart, les exemples breton et provençal. En 1710, la Compagnie Porter se composait de Jack Porter et Henry Parry qui étaient chambellan et maître d'hôtel de Jacques II, de Jack Broth, John Liddel, Thomas Levill<sup>4</sup>. Tous étaient jacobites. Ils s'associèrent avec William Carr, homme de métier qui fut envoyé sur le terrain pour relancer l'activité de la fonderie<sup>5</sup>. En 1732, O'Connor revenait à Vaucron près de la Garde-Freinet, accompagné de douze ouvriers -mineurs, laveurs, charpentiers et de leur chef John William. Pour compléter son équipe, il avait pris soin d'embaucher un maréchal, un fondeur, un raffineur et un secrétaire<sup>1</sup>.

Cette facilité à rassembler -et à déplacer- des hommes de métier se retrouve dans la collecte des capitaux, du moins pour la seconde génération d'entrepreneurs, celle des années 1730. En lien étroit et constant avec la mère-patrie, ils n'ont, à première vue, aucun mal à monter leurs affaires et à se procurer les premières liquidités. En mars 1733, la Compagnie des mines de Provence première manière prenait forme autour de Thomas Worth of Kontish, le brigadier général et baronnet William Stuart, Joseph Hambluston ; elle devait se composer de 60 actions de 50 livres sterling chacune (1.000£t). L'on pouvait souscrire à Londres et à Paris ; le banquier Erasmus Philips et le comte de la Saunière d'Ameysin y prirent part, et avancèrent respectivement 3.500 livres et 1.500 livres pour six et trois actions respectivement. Au même moment, sous la houlette de David Floyd, se constituait la « Société pour l'entreprise et l'exploitation des mines et minières de Bourgogne ». Elle fut mieux connue sous le nom de « Compagnie Alexander », du nom du

---

<sup>1</sup> - Louis DERMIGNY, « Circuits de l'argent et milieux d'affaires au XVIII<sup>e</sup> siècle » p.:261.

<sup>2</sup> - Jean HELLOT, *ibid* ; A.N. F 14 8102. Tableau, in vol. 3 , p.16 et carte n°1.

<sup>3</sup> - Cette disponibilité pourrait témoigner de la disparition du mode proto-industriel dans le domaine minier britannique et de la prise en main des exploitations minières par les grandes compagnies londoniennes.

<sup>4</sup> - E. MONANGE, *ibid*.

<sup>5</sup> - *Enquête du Régent (1717) n° 17, Mines de la paroisse de Carnot à trois lieues de Carhaix, plomb et étain. (réf. aim. J.-F. Belhoste).*

banquier Alexandre Alexander, anglais installé à Paris, qui disposait -avec sept sols et demi- d'un quart du capital. Elle regroupait David Floyd, Guillaume Brett, Georges Robinson, Thomas Tyrwhit, tous « gentilshommes anglais » qui avaient pour quatre sols et demi. S'y ajoutait Guillaume Domville « gentilhomme irlandais »<sup>2</sup>. Le capital social fut fixé à 360.000 £t, divisé en 30 sols d'intérêt de 12.000 £t chacun<sup>3</sup>.

Les « Anglais » avaient pour eux la bonne opinion que l'on s'était forgé de leur savoir-faire technique et la réputation d'un produit les précédait, ce fameux « plomb anglais », qui faisait référence -et marché- dans tout le royaume. Mais la plupart des tentatives échouèrent avant même que ne débute la nouvelle décennie. Ainsi Martin O'Connor en Provence ne put réaliser ce qu'il souhaitait. Le début des hostilités en Italie, en 1734, eut pour conséquence le retrait brutal et définitif des capitaux venus d'Outre-Manche. Privé de ses arrières, l'Irlandais se retrouvait dans la situation de tout entrepreneur du crû et plongea dans les difficultés techniques et financières. Jusqu'en 1738, il affronta le manque d'argent et la disparition progressive de ses ouvriers qualifiés, emportés par la maladie. Enfin, il rentra en Angleterre, non sans être passé par Paris et avoir tenté -vainement- diverses transactions auprès de ses compatriotes et de « messieurs français »<sup>4</sup>. La compagnie Alexander à Plancher-les-Mines et Giromagny n'eut pas plus de succès. L'ampleur des travaux réalisés contraste avec la pauvreté des résultats. Le développement des travaux exigeait des mises de fonds constantes, qui découragèrent d'autant plus les associés qu'elles ne débouchaient sur aucun résultat tangible. David Floyd, le premier, se démit ; puis Brett et Robinson, Alexander enfin. Selon les agents de la duchesse de Mazarin, les associés avaient été amenés à dépenser 180.000 £t durant les trois premières années de l'exploitation, sans obtenir de résultats<sup>5</sup>.

## 2•) LA BANQUE HUGUENOTE.

L'investissement anglais avait donné l'élan. L'investissement huguenot vint-il en greffe ou en complément de ce mouvement ? Discret, il n'en fut pas moins présent dès le

---

<sup>1</sup> - Frédéric d'AGAY, *op. cit.*, p. 15.

<sup>2</sup> - H. LUTHY, *op. cit.*, t. II, p.154.

<sup>3</sup> - J.-M. SCHMITT, *ibid.* Les associés ne versèrent que 100.000 £t au moment de la souscription. Le reste devait faire l'objet de mises de fonds ultérieures.

<sup>4</sup> - Frédéric D'AGAY, *op. cit.*, p. 34.

<sup>5</sup> - J.-M. SCHMITT, *op.cit.*, p. 120.

début des années 1730. L'intéressement genevois vint progressivement recouvrir l'investissement jacobite sans jamais l'effacer totalement.

**a) Le "bureau général des mines".**

Le 1er avril 1732, Guillotou de Kerever, négociant morlaisien, obtenait la concession des mines de Basse-Bretagne. Le 6 du même mois étaient enregistrés aux greffes de la Grande Maîtrise<sup>1</sup>, les statuts de la Compagnie destinée à devenir la plus importante productrice de plomb et d'argent du royaume. La mise initiale fut modeste, 30.000£t. Le capital était réparti en 33 sols théoriques, 27 effectifs si l'on enlève les trois parts accordées à d'Anthenay et celles attribuées pour dédommagement aux derniers concessionnaires en date, Hubert de la Bazinière et Hubert de Villeroi<sup>2</sup>. Deux composantes essentielles s'y manifestent : le groupe initiateur, celui des négociants bretons avec le morlaisien Guillotou de Kerever, le quimpérois Gazon d'Ourxigné et le malouin Sébire des Saudraies - à eux trois, ils représentent 30% du capital. L'autre groupe était constitué par les représentants de la banque protestante, et non des moindres, François Tronchin, fils d'Antoine, syndic à Genève, et frère de Jean Robert banquier à Lyon ; François Favre, genevois, banquier à Paris ; Richard enfin, fils du banquier Jean-Louis Richard, cousin germain d'Isaac Vernet, le marseillais. Négociants d'un côté, banquiers de l'autre : le ton est donné. Le rapport de force s'établit en faveur de la banque protestante. A condition de leur adjoindre Reynault, connu pour être le notaire du banquier Tourton, et Chastelain qui aura pu être « un homme d'affaires en rapport étroit avec les familles Tourton et Guiguer »<sup>3</sup>, les « genevois » disposèrent d'emblée de 44% du capital, et de près de la moitié des voix délibératives (5/12). Bretonne, la Compagnie des Mines de Basse-Bretagne ne le fut que brièvement. Le siège social de la Compagnie fut fixé à Paris. Regnault et Chastelain furent nommés respectivement directeur de la correspondance et directeur des travaux. Guillotou de Kerever fut cantonné -à son corps défendant- dans la gestion de la caisse locale.

---

<sup>1</sup> - E. MONANGE, *op cit.*, *passim*. Il s'agit de Guillotou et non de Guilloton comme il a été imprimé par mégarde dans l'ouvrage de H. Luthy.

<sup>2</sup> -Le baron d'Anthenay était un neveu du comte d'Osmond, lieutenant général des mines de France. L'obtention de lettres patentes se payait de sa participation au capital de chacune des Compagnies, ce à titre gracieux et sans apport de fonds. On retrouve d'Anthenay en Provence, en Bretagne et en Alsace. Hubert de la Bazinière était écuyer et ancien officier de dragons. Avec son cousin Hubert de Villeroi, il obtint en 1729 une concession s'étendant sur treize paroisses parmi lesquelles celles de Carnoët, Poullaouen et Locmaria-Berien (E. MONANGE, *ibid*).

<sup>3</sup> - E. MONANGE, *op. cit.*, p.32.

L'intérêt des genevois pour les entreprises minières n'en était qu'à ses débuts. En mars 1734, la compagnie Guillaume Roussel, encore appelée « Compagnie des mines du Languedoc », obtenait la concession des mines des diocèses d'Alet et de Narbonne. Constituée par contrat en date du 21 août 1734, elle regroupait François Penot de Tournières, écuyer secrétaire du roi à Paris pour trois sols, Jacques Lempereur, receveur des tailles à Lyon, logé à Paris chez François Tronchin pour cinq sols, Joseph François Baladud de Saint-Jean pour un sol ; Henry Jules Bouquet, de Rolle dans le Vaud, pour deux sols ; François Tronchin, banquier à Paris pour quatre sols ; Benjamin Jaïn de Morges, dans le Vaud, et Charles Mathieu de l'électorat de Trèves, « bourgeois de Paris », chacun pour un sol. Au total, 15 sols sur les 22 envisagés furent souscrits, avec un apport de fonds -tout à fait considérable- de 30.000 livres par sols à quoi s'ajoutaient deux sols et demi accordés sans versement de fonds à Jean-Baptiste Privat de Perpignan « pour son travail de recherche, découverte et exploitation des dites mines ». Mais, Roussel, premier commis de la banque Tronchin & Cie à Paris, n'est qu'un prête-nom, de même que Henry-Jules Bouquet, Benjamin Jaïn, caissier de la même banque, et « peut-être aussi Lempereur »<sup>1</sup>. Le véritable investisseur était François Tronchin lui-même, qui disposait de la moitié du capital engagé, voire des trois cinquièmes si l'on comptabilise Lempereur. La situation est donc semblable à celle rencontrée à Poullaouen, à ceci près que l'investissement fut ici le fait de Tronchin lui-même.

« Le même groupe tire aussi des plans sur les mines de cuivre de Bernadell, sur les terres d'Espagne frontières de France »<sup>2</sup>. De fait, en 1735, Jean-Robert Tronchin faisait prospector du côté espagnol des Pyrénées les mines de Bernadell, mines de cuivre tenant argent<sup>3</sup>. Le domaine d'exploitation ne cesse de s'élargir : en 1736, la compagnie du Languedoc se voyait attribuer la concession des mines du diocèse de Pamiers. En 1736 toujours, les mêmes Bouquet, Privat, Lempereur, Baladud plus quelques autres dont Ragon trésorier de France, Triboux, juge-garde de la Monnaie de Perpignan et Besombes, directeur des poudres et salpêtres de Roussillon obtenaient au nom de la « Compagnie des Mines du Roussillon » la concession des mines du « pays de Roussillon, Conflens, Vallespir, Sardaigne, Capsir »<sup>4</sup>. Au centre de l'exploitation : Salvezines, mais la

---

<sup>1</sup> - H. Luthy, *op. cit.*, t.II, pp.188-190.

<sup>2</sup> - L. DERMIGNY, *ibid.*.

<sup>3</sup> - H. LUTHY, *ibid.*.

<sup>4</sup> - L. DERMIGNY, *ibid.*

Compagnie prétend également s'intéresser aux mines de Sorrède, Mézard, Montgaillard, Peyrecouverte, Lanet, Missège, La Rive de la Jeanne, Vlamigières, Carrues, Commeilles et Pérodel<sup>1</sup>. Point ultime de cette tentative d'exploitation, Benjamin Jaïn obtenait la permission d'exploiter les mines de Seix en Couserans en 1740<sup>2</sup>.

Le tropisme pyrénéen -dont relève l'ouverture de la mine de Baïgorry- ne saurait surprendre. La région était traditionnellement un lieu de frappes et/ou de transit monétaire, cuivre et argent tout particulièrement. Les hôtels de Pau et de Bayonne offraient aux producteurs de métal blanc un débouché sans risque<sup>3</sup>. Il en va de même de l'investissement huguenot, et plus généralement bancaire. Les manieurs d'argent avaient l'habitude de l'exploitation minière. Il suffit pour s'en convaincre de songer aux entreprises de Jacques Coeur dans le Lyonnais au quinzième siècle, ou encore, sur une autre échelle mais dans un esprit identique, à celles des Fugger en Allemagne et en Espagne<sup>4</sup>. Le lien est obligé, quasi-organique, celui du rapport à la matière première. Qu'il concerne ici l'une des fractions sans doute les mieux organisées du monde des affaires dans le royaume à cette date n'est que logique. Depuis la seconde moitié du dix-septième siècle, le commerce des métaux précieux -initialement lié aux industries de l'horlogerie, de la bijouterie et de la dorure, puis porté au rang de lucratives « affaires d'Etat »<sup>5</sup> - figure en bonne place parmi les activités des négociants et banquiers genevois. La commandite « Tronchin & Cie » que crée Isaac Thélusson en 1728 en association avec Antoine, le père de Jean-Robert et de François, commandite qu'ils placent par défaut entre les mains du cadet, répond à cette règle. Que sont ces affaires ? Approvisionnements de blé, remises de guerre, Compagnie des Indes, bien sûr, mais aussi concessions de frappe monétaire<sup>1</sup>, fourniture d'espèces et de matières aux ateliers monétaires. Affairisme multiple, fortement centré sur le métal précieux : à Lyon, les correspondances de Jean-Robert Tronchin avec le directeur des monnaies « et au nom de celui-ci avec des maisons hollandaises, hambourgeoises et genevoises auprès desquelles il se renseigne sur les différents procédés de fabrication des

---

<sup>1</sup> - J. HELLOT, *op. cit.*

<sup>2</sup> - H. LUTHY, *ibid.*

<sup>3</sup> - Voir à ce propos, L. DERMIGNY, « Circuits de l'argent et milieux d'affaires au XVIII<sup>e</sup> siècle » ; P. VILAR, *op. cit.*, pp. 327ss., M. MORINEAU, « Les frappes monétaires françaises (1726-1793), in Etudes d'histoire monétaires, pp. 69-141.

<sup>4</sup> - En ce qui concerne Jacques Coeur, voir les travaux menés par Paul Benoît et son équipe. Bibliographie dans « Mines et mineurs dans l'ouest lyonnais, l'Araire, printemps 1989. Pour les Fugger, voir L. SCHICK, Un grand homme d'affaire au début du XVI<sup>e</sup> siècle, Jacob Fugger, SEVPEN, 1957, 323 p.

<sup>5</sup> - H. LUTHY, *op. cit.*, t.I, pp.42ss.

monnaies de billon », le font apparaître comme « fournisseur et expert habituel de la Monnaie de Lyon »<sup>2</sup>. En 1733, les Tronchin cherchèrent à reprendre l'ancien traité du baron Antoine Hogguer pour la fabrication des pièces de 30 deniers dans la Monnaie de Lyon. Ils avaient préparé « un projet de scripte daté de Paris, de janvier 1733, pour « la Compagnie sur la réforme (et) remarque des pièces de 30 et 15 deniers et de la refonte et conversion des anciens sols et douzains... » Ce remue-ménage coïncide avec l'activité diplomatique et militaire. Thelusson refusa la remise des paiements aux troupes du roi d'Italie -demande faite par Chauvelin et Orry. Mais François et Jean-Robert « y déployèrent une activité considérable. Dans une lettre du 29 novembre 1733, Jean-Robert fait état de sommes énormes à faire passer en Italie »<sup>3</sup>. Comment imaginer qu'à côté des importations d'espèces et de matières monétaires qu'ils tiraient « par toute voye » d'Espagne, du Portugal, d'Angleterre, de Hollande et d'Allemagne, les frères Tronchin n'aient pas cherché à se porter acquéreur de ce qui pouvait leur fournir sans intermédiaire le matériau -argent et cuivre ? Peu après, en 1736, Vernet essayait à sa manière de rationaliser et de contrôler la Compagnie des Mines de Provence.

En fait, l'originalité est ailleurs, dans la manière dont les Tronchin pensèrent l'affaire. Détenteurs en titre d'une partie non négligeable du potentiel d'extraction du royaume, ils appellent en 1738, à la création d'un « bureau général des mines du royaume » dans lequel chaque compagnie minière -Pont-Péan, Poullaouen, Sainte-Marie-aux-Mines, les Compagnies du Languedoc, des Cévennes, du Roussillon, de Normandie et d'Auvergne- se seraient fait représenter par un député. Le monopole productif que Tronchin & Cie essayait d'établir en amont par cette concentration horizontale, cette cartellisation avant la lettre, se complétait en aval d'une volonté de maîtrise du processus d'élaboration, tant pour le métal précieux que pour le métal vil. En 1735, les frères Tronchin s'intéressent à une fabrique de plomb laminé fondée le 11 mars à Paris<sup>4</sup>. L'échec fut double celui de la commandite Tronchin-Thelusson, liquidée en octobre 1740, celui aussi des Compagnies minières pyrénéennes. Il venait sanctionner un volontarisme novateur dans son esprit, mais par trop détaché de la réalité de l'exploitation minière.

---

<sup>1</sup> - H. LUTHY, *op. cit.*, t.II, p.186.

<sup>2</sup> - H. LUTHY, *op. cit.*, t.II, p. 190..

<sup>3</sup> - H. LUTHY, *ibid.*

<sup>4</sup> - L'information est donnée par H. Luthy. S'agirait-il de la manufacture du Faubourg St-Antoine ?



***b) Guiguer/D'Arcy : le croisement des capitaux.***

L'échec ne fut pas retrait, mais passage en d'autres mains, reconsidérations stratégiques, stabilisation. En octobre 1740, François Tronchin abandonnait à Isaac Thélusson les sols d'intérêts qu'il possédait dans les diverses affaires minières, en particulier dans la Compagnie des Mines de Basse-Bretagne, seule compagnie en réelle expansion. L'affaire devint un placement de portefeuille que les héritiers Thélusson préservèrent jusqu'aux années révolutionnaires. Mais le dynamisme était ailleurs. La capacité d'investissement réel, l'acceptation d'une prise de risque, s'était déplacée du clan Tronchin-Thélusson vers le clan Guiguer.

A partir de 1740, Louis et Jean-George<sup>1</sup>, s'intéressèrent aux Compagnie languedociennes et à celles de Franche-Comté, vainement en raison de l'improductivité des gîtes. Le fait est là cependant, d'autant plus remarquable qu'avec les Guiguer s'entremêlent désormais de manière évidente -familiale- capitaux jacobites et protestants. La Compagnie des Mines de Bourgogne et d'Alsace fut la première de ces tentatives minières. Louis Guiguer la reprenait en main lors de la faillite du banquier Alexander en septembre 1740<sup>2</sup>. C'est à son domicile de la rue Barre-du-Bec que se tint la nouvelle assemblée d'actionnaires. Considérablement rétrécie, la Compagnie demeurait à majorité anglaise avec les Robert Knight père et fils, David Lyon, Henry Janssen, Louis Guiguer de Prangins, Jean-George enfin, son neveu et beau-fils, qualifié à diverses reprises de « gentilhomme anglais »<sup>3</sup>.

Pour exploiter Giromagny, Auxelles et Plancher-les-Mines, la Compagnie fit appel à Saur, en 1740, qui fut révoqué en 1742, « après quatorze mois seulement d'une régie pourtant prometteuse »<sup>1</sup>. Le minéralogiste Antoine de Gensanne, homme de grande réputation, le remplaça à la tête de l'entreprise. Celui-ci concentra l'activité autour de Plancher-les Mines et créa une société qui prit en bail l'exploitation de Giromagny. Il obtint une réussite certaine, et redonna à l'exploitation de Plancher-les Mines un volume d'extraction qu'elle n'avait pas atteint depuis la guerre de Trente ans. L'embellie fut de

---

<sup>1</sup> - Louis Guiguer était l'oncle d'Isaac Thélusson. Il avait cessé toute activité bancaire lorsqu'il prit en charge la Compagnie de Bourgogne (J.-M. SCHMITT, *op. cit.*, p. 121). A propos des dissensions entre Thélusson et les Guiguer, voir H. LUTHY, *op. cit.* t. II, p.156.

<sup>2</sup> - A noter, sans pouvoir en tirer de conclusion, la présence parmi les créanciers d'Alexander, d'Isaac Vernet, et de Watley & Gampert de Marseille..

<sup>3</sup> - Les actionnaires réunis ne représentaient que 18 sols sur les 30 du capital initial. (H. LUTHY, *op. cit.*, t.,II, p.155. Voir également J.-M. SCHMITT, *op. cit.*, pp. 122-125.

courte durée. Dès 1744, la nouvelle compagnie éclatait. Robert Knight fils rentrait à Londres pour prendre possession de sa charge au Parlement d'Angleterre. Son père se retirait de la société, suivi par Alexander, Lyon et Domville. En 1746, en raison de dissensions avec l'autorité seigneuriale, la société fermière des mines de Giromagny se dissolvait<sup>2</sup>. En 1747 enfin, Guiguer de Prangins décédait à Paris. Jean-George Guiguer était l'héritier universel de son oncle. Les contestations familiales saisirent le clan Guiguer. Elles prirent fin en 1754 lorsque Jean-George Guiguer décida de donner sa fille aînée Judith-Elisabeth en mariage à Louis Tourton, le chef de file de ses compétiteurs<sup>3</sup>.

Il ne restait alors des anciennes entreprises Tronchin que la Compagnie des Mines de Basse-Bretagne, qui connut d'incessants remaniements dans les années 1740. Les multiples appels de fonds eurent pour effet d'épuiser financièrement les associés bretons qui disparurent les uns après les autres. Après dix années de bons et loyaux services, Guillotou de Kerever quittait la Compagnie en novembre 1742<sup>4</sup>. Parallèlement, le personnel huguenot lui-même évoluait et se modifiait. Sollicoffre effectua un bref passage - 26 semaines de présence au conseil de la Compagnie, jusqu'à décembre 1749 ; de même Holzendorf, de janvier 1748 à décembre 1749 ; entre septembre et décembre 1749, Guiguer de Prangins participe assidûment au conseil de la Compagnie<sup>5</sup>. Ces allées et venues témoignent de restructurations financières impossibles à suivre dans leurs détours. Au début des années 1750, le conseil de la Compagnie adoptait une forme à peu près définitive. En tête des membres actifs se rencontraient désormais, Gallois de Fins, mal connu, Guillot le banquier, Favre déjà cité, et surtout, les Darcy oncle et neveu.

Ces Darcy, qui étaient-ils ? Des jacobites, intimement liés au clan Guiguer. Nicolas Robert Darcy, l'oncle, était banquier, « intéressé dans toutes sortes d'affaires maritimes, prêts à la grosse, denrées coloniales et participations de corsaires »<sup>6</sup>. En 1751, il était actionnaire de la Compagnie Générale d'Assurances, en compagnie du banquier Guillot et de ce même Bouquet qui participa aux compagnies du Languedoc et du Roussillon en tant

---

<sup>1</sup> - J.-M. SCHMITT, *op.cit.*, p. 125.

<sup>2</sup> - *Gensanne en était le principal bailleur de fonds*. J.-M. SCHMITT, pp. 132-135.

<sup>3</sup> - J.-M. SCHMITT, *ibid.*

<sup>4</sup> - E. MONANGE, *op. cit.*, t. II, pp.227-230.

<sup>5</sup> - *Le coefficient de présence au Conseil de Compagnie fut de 81% pour Sollicoffre (100% équivaut à une participation à toutes les assemblées hebdomadaires). A noter également, la présence dans cette même période -janvier 1748/décembre 1749- d'un certain Lortemart avec un coefficient de présence de 56% . Calculs réalisés par E. MONANGE, *ibid.**

<sup>6</sup> - H. LUTHY, *op. cit.*, t.II, p.157n.

que prête-nom des Tronchin<sup>1</sup>. En 1752, il s'intéressait aux mines de charbon de Carmaux, qui avait pour banquier Laurent Woulfe. Entre les Guiguer et les Darcy, le rapport de parenté est à la fois net et mal établi. En 1735, Jean-George Guiguer avait épousé Elisabeth-Augustine Darcy, fille adoptive de Louis Guiguer. Quel était son lien avec les Darcy de Poullaouen ? La position occupée par d'Arcy neveu -le Chevalier d'Arcy- dans la Compagnie constitue le seul élément de réponse. A partir depuis 1770, il cumula en plus de ses propres actions, celles héritées de son oncle et celles de Jean-George Guiguer, décédé à cette date, ce qui fit de lui le principal actionnaire. A défaut d'être attestée, la cession - l'héritage ?- est probable. Lorsque Favre disparut en 1772, le chevalier d'Arcy devint l'animateur de la société. A la tête de la plus importante exploitation de plomb et d'argent du royaume, constamment présent sur le terrain, déployant sans compter son énergie, il fut sans conteste l'un des entrepreneurs miniers les plus avisés de son temps, alliant au dynamisme jacobite, les capacités financières et la stabilité de la banque protestante.

## II - LES FORMES DE L'INVESTISSEMENT.

Jean Hilaire le souligne dans son étude sur l'histoire du droit commercial<sup>1</sup>, l'analyse fine des sociétés par actions au dix-huitième siècle reste à faire. Le problème essentiel ne serait-il pas celui de la maîtrise de l'investissement dans le long terme ? Le capitalisme commercial connaît depuis longtemps l'association. Mais dans sa manière d'investir, le grand commerce privilégie la forme spéculative et aléatoire, régulée par le jeu des assurances. L'exploitation minéro-métallurgique requiert une compréhension différente du bénéficiaire qui repose par obligation sur la notion de profit différé et celle du rapport dans la durée.

Habitué à un mode de gestion cyclique qu'il fût commercial ou rural, l'entrepreneur pré-industriel dut se familiariser avec cette autre réalité. L'apprentissage fut difficile. Jean Hellot juge sévèrement les tentatives d'exploitation de la première moitié du dix-huitième siècle. « Dès qu'au bout de 2 à 3 ans, ils ne trouvent pas l'intérêt de leur mise à 35 ou 40%, ils se dégoûtent et prennent le parti inconsidéré de tout abandonner... Il y en a d'autres, pour qui la découverte d'un filon riche, large et bien réglé est une perspective de profits si séduisante, qu'ils ne jugent plus l'économie nécessaire. Ils font des dépenses montées sur un ton outré ; emploient six fois plus de commis et d'ouvriers qu'il n'en faut. Le filon se

---

<sup>1</sup> - *Comme beaucoup d'autres, Nicolas Darcy fera faillite en 1757*, H. LUTHY, *op. cit.*, t. II, p.358.

coupe ; les directeurs ignorent le moyen de le retrouver ; on se déconcerte : on a dissipé follement les fonds que cette première richesse avait procurés ; on craint de faire de nouvelles avances »<sup>2</sup>.

Voilà stigmatisé un capitalisme embryonnaire à la recherche d'un profit immédiat, doublé de ce naturel ostentatoire caractéristique de la mentalité classique. Il était d'autres manières de comprendre l'investissement minéro-métallurgique. La demande par l'armateur malouin Noël Danycan de l'Épine de la concession du gîte de Pont-Péan fut conçue comme le couronnement d'une fortune brillamment réalisée dans les affaires et se voulait un retour à la terre<sup>3</sup>. Mal remis de mauvaises spéculations sur la Compagnie des Indes, le banquier Alexander décidait de placer ses fonds dans les mines de Franche-Comté et de Bourgogne pour rééquilibrer son affaire<sup>4</sup>. La manière était désespérée, mais l'état d'esprit relève de la même volonté d'assagissement que tempérait le désir d'obtenir un rapport lucratif dans le court terme. Les déboires rencontrés sur le terrain précipitèrent une faillite qui intervint -retentissante- en décembre 1740. Danycan, de même, eut toutes les peines à faire fonctionner son exploitation.

Dans la seconde moitié du siècle, l'investissement minéro-métallurgique adopta des formes nouvelles. A la fin des années 1760, les anciens de la Compagnie des Indes accompagnés de la haute noblesse s'intéressèrent à l'exploitation minéro-métallurgique, spéculèrent, et dans le même temps expérimentèrent cette nouvelle manière de rassembler les capitaux qu'était l'action au porteur. L'échec de la Compagnie de Guadalcanal, la réussite de la Compagnie des Mines de Basse-Bretagne, rendirent les uns et les autres plus réalistes. On en vint à adopter un mode d'organisation des capitaux qui permettaient de réaliser des appels de fonds en toute sécurité. Dans les années 1780, le groupe constitué par les « Indiens » et la haute noblesse devenait le second producteur d'argent du royaume, en exploitant les mines de Chatelaudren et Vialas.

Ces années 1780 furent celles du renouvellement. Objet d'un véritable engouement, l'investissement minéro-métallurgique quitta ses chemins traditionnels, seigneurie, noblesse, haute banque, pour devenir le fait de la moyenne noblesse, voire de la moyenne

---

<sup>1</sup> - Jean HILAIRE, Introduction historique au droit commercial, pp. 198ss.

<sup>2</sup> - Préface à la traduction de l'ouvrage de SCHLUTTER, De la fonte des mines....

<sup>3</sup> - Voir « le cas Danycan » in André LESPAGNOL, Messieurs de Saint-Malo. Une élite de négociants au temps de Louis XIV, Saint-Malo.

<sup>4</sup> - J.-M. SCHMITT, *op.cit.*, p. 122.

bourgeoise. Cette « démocratisation » trouva en la société en commandite le support juridique adéquat. En relation étroite avec l'investissement houiller, l'entreprise minéro-métallurgique s'inséra à sa manière dans la vague d'industrialisation qui saisit le royaume. Il se pourrait bien que l'on soit alors passé de la recherche du métal précieux à celui du métal tout court.

#### **A/ MINE ET NOBLESSE.**

A partir du milieu du siècle, l'administration chercha, au nom du bien public, à substituer la notion de capacité à celle de privilège. La tâche fut malaisée. Il convenait de définir la notion en droit et de l'acquiescer en fait.

##### **1°) SEIGNEUR, INVENTEUR, CONCESSIONNAIRE.**

Les demandes de concession émanant de seigneurs locaux désireux de mettre en valeur les mines qu'ils détenaient ou pensaient détenir dans leurs propriétés se multiplièrent dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. En Auvergne, en 1754, Morans, seigneur de Saint-Amand-Roche-Savine, demandait en concession une mine de plomb qu'il disait avoir découverte en sa terre. En 1759, Simiane, demandait permission pour exploiter la mine de plomb située dans le voisinage de Mauriac, près de la rivière d'Auze. En 1782-1783, le comte de Terrenyre reçut le droit d'«exploiter la mine de Sauvessenage qu'il prétend être située au voisinage de son château... » De même, en 1784, de Sérilly bénéficiait le 3 avril d'une semblable permission « pour l'exploitation de la mine de plomb de Guard, paroisse de Despes »<sup>1</sup>. Quoique limités à l'Auvergne par le hasard de la collation d'archives, ces exemples montrent qu'il a existé une tentative de mise en valeur minière des terres seigneuriales, à la manière sidérurgique en quelque sorte.

Ce type d'investissement n'était pas entièrement nouveau. Dans sa description de l'Auvergne, Expilly signale qu'à Pontgibaud, « monsieur le duc de Lude, seigneur de cette petite ville, fit ouvrir une mine »...qui fut rapidement délaissée, parce qu' « on trouva que la dépense excédait de beaucoup le profit »<sup>2</sup>. En Provence, le marquis du Luc, seigneur de l'endroit, reprit l'exploitation abandonnée par Masson, « mais comprenant que l'on ne pouvait en extraire que du plomb de rebut, il fit vendre cette matière en archifou »<sup>3</sup>. En

---

<sup>1</sup> - A.D. Puy-de-Dôme, C 6972.

<sup>2</sup> - Abbé J.-J EXPILLY, Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules, *article « Auvergne »*.

<sup>3</sup> - Frédéric D'AGAY, *op. cit.*, p.12.

Provence encore, c'est en tant que seigneur du lieu que Jean de Giraud<sup>1</sup> s'intéressa aux travaux de Martin O'Connor, en 1733.

Les demandes se multiplièrent dans la seconde moitié du siècle. Leur motivation tenait d'un effet boule de neige -les tentatives appelant d'autres tentatives- et de l'obligation de se conformer à une législation minière qui gagnait en pertinence et en efficacité.

Dans le domaine des mines métalliques, dispensatrices de métaux précieux, le régime de concession s'imposait en vertu du droit régalien. Mais sur le terrain, l'indécision était de règle. Il était malaisé à l'administration de balancer entre les droits et privilèges des divers intéressés, qu'ils fussent inventeur du site, propriétaire ou seigneur du lieu. Les rapports entre Jean de Giraud et l'administration sont, à ce propos, fort instructifs : « Comme je voulais comme seigneur me formaliser du travail qui se faisait dans ma terre, M. le chevalier de Lhuynes, chef du Conseil de M. le comte de Charolois me fit sçavoir que l'on regardoit cette entreprise comme intéressante par l'état, que M. le comte d'Osmond à qui il en avoit parlé lui avoit dit qu'on m'y procureroit un intérêt pourveu que je randis à M. O'Connor les bons offices que je pouvois afin qu'il ne fût pas troublé dans son entreprise »<sup>2</sup>.

#### **a) L'Etat maître-d'oeuvre.**

L'arrêt du 15 janvier 1741 attribuait aux intendants de province compétence en matière de mines et prescrivait à tous ceux « qui exploitaient ou prétendaient avoir droit d'exploiter de remettre aux intendants une copie certifiée des lettres patentes, arrêts, concession, privilèges... qui leur auraient été accordés »<sup>3</sup>. Le 18 février 1741, le Contrôleur général Orry faisait parvenir aux intendants, un « mémoire sur l'exécution de l'arrêt rendu au Conseil du Roy le 15 janvier 1741 concernant l'administration des Mines et Minières » destiné à expliquer sur quoi devait porter « la vigilance et l'exactitude de MM. les Intendants »<sup>4</sup>. En l'attente -voire en prévision- d'un contrôle plus rigoureux des houillères qui interviendra en 1744, la circulaire de 1741 fixe les grandes lignes de l'intervention administrative en matière minière. La richesse du sous-sol y est affirmée sans ambages au

---

<sup>1</sup> - Jean de Giraud était « seigneur d'Agay, la Garde-Freinet, La Moure et autres lieux, capitaine général des gardes-côtes de provence au département de Fréjus, subdélégué de l'Intendant en la viguerie de Draguignan » (F. D'AGAY, *op. cit.*, p. 8)

<sup>2</sup> - F. D'AGAY, *op. cit.*, p. 16.

<sup>3</sup> - Voir Louis AGUILLON, *Législation des mines en France. Paris-Liège, 1903.*

<sup>4</sup> - A.D. Ille-et-Vilaine, C 1472.

point d'en constituer le préambule. « Quoy que les entreprises qui ont été formées pour l'exploitation des mines n'ayent eu jusqu'à présent que des succès médiocres, on ne peut pas douter qu'il n'y ait dans le Royaume plusieurs mines assez riches pour luy fournir en suffisance diverses espèces de Métaux et Minéraux que nous tirons le Paÿs étrangers ou les Mines sont exploitées avec plus d'intelligence et de constance qu'elles ne le sont en France. » Ainsi donc, au regard de l'administration, les mines abondaient? Ce qui manquait, c'était la capacité à les exploiter.

La législation se polarisa sur l'entrepreneur. Il fallait le connaître et le contrôler. Il incombait à l'intendant de collationner les actes donnant droit à l'exploitation et de vérifier les divers titres. La vérification portait sur l'espace (« comme la plupart des concessions désignent d'une manière vague... le lieu et l'étendue des concessions, il est nécessaire d'ajouter aux copies des titres, les noms des paroisses, de la seigneurie ou fief dans l'étendue desquelles, il y a des mines ouvertes, le nom du seigneur du lieu et des propriétaires du terrain... ») et sur la durée (« les concessionnaires doivent déclarer dans quel temps ils ont pris possession de leur concession..., désigner les mines qui ont été ouvertes ou ont été trouvées ouvertes ; si l'exploitation a été continuée, ou interrompue ou abandonnée pendant quelque temps. ») Il était ordonné aux entrepreneurs de fournir un mémoire « dans lequel ... (ils) déclareront et certifieront l'Etat actuel des Mines qu'ils exploitent, leur produit en 1740, le nombre des divers ouvriers qui y sont employés ; ce mémoire doit contenir tous les éclaircissements nécessaires pour donner une idée de l'importance et de la disposition des travaux, à quoy il faut ajouter les circonstances qui rendent l'exploitation facile ou difficile. » Enfin, par le moyen d'une quinzaine de questions, il était précisé ce que le commissaire départi devait vérifier ou faire vérifier pour estimer à bon escient la qualité des travaux. Ces questions portaient sur des points aussi divers que la force motrice, la manière de foncer les puits, l'aérage, les matières premières utilisées, l'aptitude du minerai à la fonte, le montant des dépenses enfin, dont il était précisé qu'il fallait les rapporter au produit annuel. « Et quoy qu'il n'y ait pas lieu de compter sur aucune exactitude dans le résultat d'une telle comparaison, on peut néanmoins tirer des inductions utiles pour juger du mérite de l'Entreprise »<sup>1</sup>.

La nouvelle législation fut lente à se mettre en place. En 1750, Hellot accompagnait la publication du traité de fonderie de Schlutter d'une préface longue et détaillée destinée à

compléter la circulaire de 1741. Plutôt que sur l'inventeur, le propriétaire ou le seigneur, le choix administratif se porta sur l'exploitant, seul apte à devenir concessionnaire. La notion se fait donc strictement, techno-économique. Etre agréé et reconnu comme concessionnaire supposait que l'homme -le demandant- soit jugé capable : « quoique le ministère souhaite qu'on exploite les mines du royaume ; qu'il soit tout disposé à accorder toute sorte de protection à ceux qui les entreprennent, il veut, en même temps prévenir leur ruine ; & il n'accorde les concessions que lorsqu'il est convaincu que l'entreprise peut réussir et donner des bénéfices »<sup>2</sup>. En conséquence, Hellot présente un ensemble de critères destinés à constituer autant de garanties. Première d'entre elles, la capacité à investir « Quels sont les fonds, quels sont les associés? » demande le modèle de questionnaire présenté par le chimiste<sup>3</sup>. Le régime de la permission provisoire fut instauré de manière à juger des qualités de l'entrepreneur. Enfin, la concession cessa d'être considérée comme un blanc-seing : « une concession est nulle de droit dès qu'il y a preuve que pendant un an le concessionnaire n'a fait aucune exploitation »<sup>4</sup>.

L'administration s'attacha à donner une définition de la notion d'exploitation qui puisse servir de référence. Le choix fut de contraindre l'exploitation minière à devenir exploitation minéro-métallurgique. « Tirer par exemple la mine de plomb pour la vendre aux potiers n'est pas une preuve suffisante d'exploitation actuelle : au contraire, c'est agir contre l'intention du Ministère qui veut que les mines de plomb du royaume puisse fournir

---

<sup>1</sup> - A.D. Ille-et-Vilaine, C 1472.

<sup>2</sup> - Jean HELLOT, préface au traité de SCHLUTTER..

<sup>3</sup> - Ce texte complète le questionnaire envoyé par le Contrôleur général Orry aux intendants en 1740, en accompagnement de la circulaire. Orry avait été conseiller de Philippe V en Espagne au début du dix-huitième siècle (P. VILAR, op. cit., p.295).

<sup>4</sup> - A la veille des années 1760, Hellot avait cherché à mettre en place une jurisprudence, par le biais du cas Bardin dont la connaissance fut portée en Conseil d'Etat le 7 octobre 1729. Bardin avait obtenu concession « des mines d'or, d'argent, d'étaing, de cuivre, plomb et antimoine, et autres mines et minières dans les paroisses de Brioude, Chassignoles ou Maimpont etc..., et généralement de toutes les mines et minières de la province d'Auvergne, pour en jouir pour lui et ses héritiers à perpétuel... » Après sa disparition en 1735, sa veuve « maintint à la mine plusieurs ouvriers, non pour exploiter, mais pour maintenir les galeries en état. » En 1758, Coctier du Bost obtint une permission provisoire pour exploiter la mine de Girou. L'année suivante, associé à Girardon et Leydeker, il en demandait officiellement « concession pour 20 ans avec un périmètre de 6 lieues à la ronde, l'autorisation d'établir des magasins dans toutes les villes du royaume, la permission pour leurs gardes de porter la bandoulière aux armes du roi, enfin l'évocation devant l'Intendant de toutes les contestations qui pourraient naître à propos de la dite exploitation... » Les héritiers Bardin firent opposition à la demande. Cette opposition fut rejetée, HELLOT ayant fait valoir par un mémoire que « les droits de Bardin étaient tout à fait caducs, faute d'exploitation.. » Le 4 septembre 1759, Coctier du Bost obtenait par arrêt en conseil la concession demandée « pour 20 ans, avec un arrondissement de 1200 toises de rayon... ». Les héritiers Bardin conservèrent le droit d'extraire « du minéral de la petite veine de Giroult, à la charge pour eux de vendre le minéral à la fonderie des dits sieurs Dubost, Girardon et Leydeker." (A.D. Puy-de-Dôme, C 6974).



le plomb nécessaire à la consommation afin qu'on ne soit pas obligé d'en tirer de l'Etranger, une aussi grande quantité qu'autrefois »<sup>1</sup>. Officiellement, il n'existait qu'une manière d'exploiter la mine de plomb, c'était de la fondre.

**b) L'investissement seigneurial.**

Le seigneur du lieu n'était pas obligatoirement écarté de sa propriété, qu'elle fût immédiate ou éminente. Mais l'administration exigeait de lui qu'il se comportât en exploitant. A défaut de quoi, tout inventeur pouvait ouvrir une mine et une fonderie sur une terre pourvu qu'il disposât de fonds en suffisance et qu'il fût agréé par l'administration.

La riposte seigneuriale s'établit sur un terrain connexe -que l'on pressent plus qu'il n'apparaît en pleine lumière- celui de l'affermage voire de la vente du droit d'exploiter. Les recherches et travaux conduits par le marquis de Saint-Sauveur, « en sa terre des Cévennes », pourraient bien correspondre à ce second cas de figure. Le 10 février 1755 en effet, le marquis demandait « permission d'exploiter les mines de plomb par lui découvertes au lieu de Taupenauguel, paroisse de Saint-Martin d'Alais ». La permission fut accordée par l'intendant de Guignard « sous la promesse que fait le sieur Bragouse de ne point vendre le minéral, mais de le faire fondre à effet de quoi, il lui sera permis d'établir une fonderie »<sup>2</sup>. Mais les travaux ne commencèrent pas véritablement. En 1767, le marquis renouvela sa demande de « concession provisoire », et l'accompagna d'un envoi d'échantillon « extrait sur place devant le subdélégué ». Désigné pour venir « conférer avec le sieur de St-Sauveur », Venel « professeur royal de Médecine à Montpellier », remarque que son intention « n'est point de s'engager dans les dépenses même les plus légères pour faire des fouilles et autres tentatives qui doivent précéder un établissement ; il assure n'en avoir point faites tant parce qu'il est instruit qu'on ne tente point ce genre d'aventure sans s'exposer à consommer tout son bien. » Que cherche le Marquis en réitérant sa demande, si ce n'est à prendre -ou à vendre- sa participation dans une société qui éventuellement exploiterait la concession ? Le cas se rencontre en Bretagne, pour l'exploitation de Coat-an-Noz, dont d'Arcy cherche entre 1762 et 1763 à obtenir la concession, de manière à endiguer les ardeurs minières de la veuve Danycan autour de Chatelaudren. Est-ce à l'instigation de l'intendant Le Bret ? En 1763, il passe avec le Marquis de St Tropès, seigneur de belle-Isle-en-Terre, un traité de société pour exploiter en commun les mines de

---

<sup>1</sup> - J. HELLOT, *ibid.*

<sup>2</sup> - A.N. F 14 8129.

plomb qu'il avait découvert dans la dite terre, « afin de réunir les droits du propriétaire et de l'inventeur »<sup>1</sup>. La tendance de ces années se révèle au jugement favorable que porte Venel sur l'affirmation de Bragouse de ne pas chercher à exploiter par lui-même : « cette disposition d'esprit paraît mériter de la part du Prince et des Ministres plus de confiance qu'on a coutume d'en accorder à ces sortes de découvertes parce que, on soupçonne ceux qui les annonce d'avoir déjà fait à pure perte des dépenses dont ils cherchent à se dédommager soit en obtenant des secours du ministre, soit en donnant à leurs projets d'établissement par la sanction publique une consistance qui leur procure la facilité de former une société de dupes »<sup>2</sup>.

« Seigneur de Durfort, Freyssac, St-Félix, Monseigneur de St-Martin-de Sossenac, diocèse d'Alais », le comte de Cadolle chercha, quant à lui, à utiliser le règlement pour tirer profit de minières dont le bénéfice lui échappait. En 1787, il annonce à l'administration qu'il vient de découvrir « sur ses terres et en son fonds » une mine d'alquifoux dont, dit-il, « l'exploitation serait essentielle à cette province et intéresserait le royaume entier. » En parlant de la sorte, le comte se conforme à la topique du discours administratif. Arguant de ce fait, il demande un privilège exclusif d'exploitation « pour 25 à trente années » ainsi qu'un dédommagement pour les frais qu'il avait engagés. Les mines concernées étaient celles de St-Martin de Sossenac, c'est-à-dire les minières de Durfort et de la Grande Vernissière. Le terme d'invention est illusoire, une fiction créée pour les besoins de la demande. L'intendant, d'ailleurs, ne le cache pas : ce sont, précise-t-il, des « minières d'alquifoux... découvertes depuis longtemps et depuis longtemps exploitées. Les propriétaires des fonds étaient dans l'usage d'y faire des ouvertures et d'en extraire le minéral qu'ils vendaient ensuite »<sup>3</sup>. Moyennant l'annonce de l'installation d'une fonderie, Cadolle obtint sans difficultés une permission provisoire d'exploiter, ce qui en l'occurrence revenait à lui accorder un droit d'affermage. L'administration y trouvait son compte qui obligeait de la sorte à la transformation de l'alquifoux en métal.

L'exploitation des mines de Youx et Masboutin, près de Montaigu, « généralité de Moulins, domaine de Combrailles, dépendant du duché de Montpensier, appartenant au duc d'Orléans »<sup>4</sup>, pourrait correspondre à ce même cas de figure. L'histoire n'est pas facile

---

<sup>1</sup> - A.N. F 14 8071.

<sup>2</sup> - A.N. F 14 8129.

<sup>3</sup> - A.N. F 14 8076.

<sup>4</sup> - A.N. F 14 8102.

à démêler. Une première demande d'exploitation intervint en 1772 ; elle fut posée par Drelon, qui nous retrouverons comme promoteur actif des mines de Pontgibaud. L'enquête du subdélégué -étonnamment discrète- se contente d'enregistrer les « protestations des propriétaires ». Mais Drelon n'obtint ni concession, ni même permission provisoire. En 1775 par contre, arrive au département de Bertin un courrier de Tassin de Villepin, intendant des finances du duc d'Orléans, dont l'objet était de prévenir l'administration que « la découverte (du gîte) auroit été faite par le curé de la paroisse », un dénommé Martin. Voilà l'inventeur désigné -Martin donc, curé de son état- que l'on ne voit ni n'entend, et qui sera représenté très officiellement auprès de l'administration par l'intendant du duc d'Orléans. Il reçoit permission provisoire. Les travaux d'exploitation commencent sans retard et l'on apprend en 1777 à l'occasion d'une demande en élargissement qu'il s'est associé au sieur Salneuve, « l'un des fermiers du duc d'Orléans, chargé de la rénovation des terriers. »

Il n'est pas certain qu'il s'agisse d'un exemple de réaction seigneuriale. Que dit l'intendant dans l'enquête qu'il mène de nouveau ? « La mine paraît riche... le curé a fait beaucoup de dépenses... cette exploitation fera beaucoup de biens dans cette partie de la généralité qui est sans industrie, par le grand nombre d'ouvriers qu'elle occupera. » Et Martin d'obtenir une concession définitive en 1782. Peut-on alors conclure à une banale affaire de prête-nom pour une mine exploitée en sous-main pour le compte du duc ? L'affaire paraît pour cela de bien petite taille. Et puis, il y a cette lettre du curé Martin -la première à dire vrai- datée de 1778, dans laquelle il fait part à l'administration de ses difficultés à trouver de réels bailleurs de fonds, information confirmée par l'enquête que mène -sur dénonciation- la Convention entre l'an II et l'an III, où l'on apprend que le « citoyen Martin » a réellement mené travaux, qu'il avait fait construire fonderie, et qu'il dut abandonner en 1789 par manque de fonds... Il est alors une autre hypothèse, celle d'une exploitation menée, dans le cadre juridique d'un grand fief et avec le consentement du duc, moyennant droits, par une communauté de paroisse représentée comme à l'accoutumé par son curé : Tassin et Salneuve ne seraient-ils pas à ce titre les hommes du seigneur<sup>1</sup> ?

Les démêlées des communautés d'habitants du Val St-Amarin avec le chapitre de Murbach sont connues par les doléances du recteur Meuret -encore un curé. Préoccupé du

---

<sup>1</sup> - *L'affaire ne serait pas unique. F.-O. Martin évoque de tels cas dans son ouvrage Les ordres, les pays, les villes et communautés d'habitants (1948 - 1949).*

devenir de ses ouailles relève du cas de figure inverse : celui d'un seigneur haut-justicier fermement ancré dans un privilège acquis, aux dépens d'une communauté d'habitants. En mars 1781, le curé informe l'administration de la découverte qu'il a faite « de deux minières d'argent dont l'une porte un mélange d'or ». Il en demande la concession. La démarche se rapproche de celle du curé Martin à Youx, tout en prenant l'allure d'une déclaration de guerre contre l'« opulent » chapitre de Murbach, un chapitre de « bénédictins sécularisés..., actuellement transféré à Guebwiller sous le nom de chanoines équestres qui..., en vertu d'un prétendu diplôme de Charloman et d'autres privilèges...ont obtenu de feu Louis XV des lettres patentes à l'insu de ceux qui auraient pu s'y opposer. » En 1781, se prévalant de ces lettres patentes le chapitre dénonçait le traité passé en 1738 entre lui-même « et les communautés de ce val » et privait les habitants des traditionnels affouages et droit de pâtures. « Les 12.000 âmes qui habitent cette vallée... se trouvent réduits à la dernière misère par la perte de leurs forêts, de leurs communs, de leurs pâturages...La plus grande partie des habitants ne peuvent plus subsister, bien moins payer les impositions des deniers royaux et se voyent à la veille d'être forcé de s'expatrier... »<sup>1</sup>

La demande d'exploitation venait en contre-feu de la réaction seigneuriale. Elle avait pour but de procurer un revenu aux communautés d'habitants tout en cherchant à remettre en question un privilège jugé abusif... Meuret bénéficia de l'appui de l'administration locale - « je me suis pourvu au Conseil Souverain d'Alsace contre les Lettres patentes qu'ont obtenu Messieurs les chanoines de Murbach, répond le subdélégué au recteur, j'espère que je réussirai à faire annuler la concession qui leur a été faite du droit de fouiller. », mais en toute inutilité. Le chapitre de Murbach fut maintenu en son droit obtenu en 1775 « de fouiller en exclusivité et d'extraire les mines, métaux et minéraux dans toute l'étendue de son terrain » et Meuret sera débouté de sa demande comme l'avait été avant lui en 1773, le Marquis de Gros, pourtant accompagné par Hullot, « avocat au parlement ». La demande, fait en 1786, par Jean-Baptiste Nivolas Deville, avocat au Conseil souverain d'Alsace, subit le même sort<sup>1</sup>.

L'échec de St-Amarin traduit les limites juridiques d'un système dans lequel loi et règlement n'avaient pas obligation de se rejoindre, parce que primait le fait du prince. Le procès intenté à la Compagnie des Mines de Basse-Bretagne par le marquis d'Epinay,

---

<sup>1</sup> - A.N. F 14 8110.

seigneur du lieu, repris à sa mort par son héritier le comte de Blossac, marquis du Tymeur, témoigne de cette incertitude. Entamé en 1747, il courut tout au long du siècle, les deux marquis réclamant l'un après l'autre de recevoir le quarantième, équivalent seigneurial de la dîme royale, qu'ils considéraient comme leur dû en tant que seigneur haut-justicier du fief sur lequel l'exploitation tenait ses travaux. Evoquée en conseil du roi, l'affaire trouva en 1788 un dénouement provisoire pour le moins singulier. La Compagnie obtenait d'être officiellement dispensée du dixième royal -dixième qu'elle n'avait d'ailleurs jamais acquitté- dispense qui fut élargie de ce fait au quarantième seigneurial, en une étonnante compréhension du droit régalien<sup>2</sup>. Ce jugement montre combien il était malaisé à l'administration d'imposer ses vues.

Ceci est net dans le cas des concessions accordées aux princes de sang. Ainsi Vaudreuil se heurte à une fin de non recevoir, lorsqu'en 1783 il demande permission d'exploiter les mines de Saint-Andéol. Il eut pour seule réponse connaissance du fait que « le 14 Octobre 1783, le roi concéda à Monseigneur le prince de Conti, pour quinze années, la permission d'exploiter les mines métalliques qui se trouvent dans une enclave dont le centre est à Saint Ambroix... terme porté trente années par arrêt du Conseil du 13 janvier 1784 ». Cadolle à St-Martin de Saussenac se heurta au même problème, ignorant - tout comme l'intendant- que les mines de Durfort se trouvaient « presque au centre » de la concession qu'avait accordée le roi à Conti par les arrêts du Conseils des 14 octobre 1783 et 13 janvier 1784, en sa baronnie de Portes. Cette baronnie avait été ensuite revendue et le nouveau propriétaire Jean-Louis Raguin en réclamait le bénéfice en octobre 1787. Et bien qu'inventeur théorique, bien qu'exploitant en titre, Cadolle voyait sa concession révoquée le 2 janvier 1788 tandis que le 10 mars de la même année, l'intendant apprenait, par courrier de Boulainvillers que « Monsieur frère du roi, avait racheté la concession et qu'il désirait exploiter toutes les mines comprises dans celle-ci »<sup>3</sup>. L'investissement seigneurial prenait ici sa forme la plus achevée, celle de l'exploitation princière. Que pouvait- y faire l'administration ?

---

<sup>1</sup> - A.N. F 14 8110. J.-M. SCHMITT, *traite du chapitre de Murbach dans « Espace et société d'Alsace après la guerre de Trente ans »* (pp. 11-24) et « Les groupes de pression seigneuriaux », *op. cit.*, pp.53-69.

<sup>2</sup> - E. MONANGE, *op. cit.*, t.I, p.264.

<sup>3</sup> - A.N. F 14 8074.

*c) Noblesse en Compagnies.*

Parce qu'il fut le fait de sociétés et non d'individus, parce qu'il représenta la valorisation de capitaux plus que la rentabilisation d'un patrimoine foncier, l'investissement aristocratique -qualifions-le de grand nobiliaire- se distingua de l'investissement seigneurial. Un moyen terme exista cependant, sorte d'intermédiaire entre la tentative seigneuriale et la société de capitaux.

L'histoire de la Compagnie de Provence, qui tenta d'épauler Martin O'Connor à Vaucron après la fuite des capitaux anglais, illustre tout à la fois l'enfermement auquel pouvait conduire une compréhension par trop terrienne de l'investissement et le danger qu'il y avait à surestimer les capacités d'un gîte. L'actionnariat devint exclusivement local. Mise sur pied entre février et avril 1734, la nouvelle compagnie rassemblait de grandes familles, originaires pour la plupart de Draguignan, les d'Agay, installés à Aix, les Laurens de Peyrolles, les Raimondis, les du Grou. Ce réseau étroit d'alliances et d'intérêts - parlementaires, gens de noblesse souvent récente, enrichis dans le commerce ou la finance- refusa l'élargissement du capital réclamé par O'Connor, d'Agay et Isaac Vernet qui faisait office de banquier et se chargeait d'écouler une partie de la production en plomb de la Compagnie.

En février 1736, Vernet avait rencontré Prou et Peyrolles à Aix afin de les persuader de mettre douze à quinze nouvelles actions en vente. Il proposait de renouveler l'association, d'y inscrire l'obligation de posséder deux actions pour posséder une voie délibérative, d'y faire entrer d'autres anglais « de sa connaissance » dont l'un, appointé à 1.500£t pour tenir les livres à double partie. Vernet recherchait l'efficacité. Les Aixois s'y opposèrent catégoriquement, « convenant certes qu'avec 40.000£t supplémentaires les bâtiments seraient achevés et améliorés, il pourrait avoir plus d'ouvriers et donc un produit plus considérable », mais « préférant attendre deux ans avant de retirer les fonds que d'avoir des nouveaux associés peu agréables et pour faire la loy dans la suite. » La solution adoptée fut celle de l'emprunt, « dont chacun serait garant et responsable », 7.800£t rassemblés par les associés eux-mêmes, en évitant bien de recourir aux services de Vernet et Martin qui se proposaient pour la réalisation de l'opération. L'opération n'était pas sans risque. Elle se réalisa sur la promesse faite par Martin O'Connor d'obtenir dans les trois mois une production rentable. L'échec vint du gîte, trop peu productif. Seulement 4.000 quintaux de minerai furent extraits en deux ans -un peu moins de 200 tonnes- qui

donnèrent à la fonte quelques centaines de quintaux de plomb et une centaine de de marcs d'argent. La vente des produits rapporta la maigre somme de 11 à 12.000£t tandis que 73.900£t avaient été dépensés pour les obtenir<sup>1</sup>.

Un second exemple vient de Savoie. Dans le milieu des années 1750, les seigneurs tréfonciers prirent la ferme décision d'en finir avec la Compagnie anglaise et d'exploiter par eux-mêmes les mines qu'ils détenaient en apanage. Bien qu'il disposât d'une rente seigneuriale, le Marquis de Saint-Maurice voulut exploiter directement Peisey. La « Grande Compagnie des Mines » se constitua en 1753, dont le but avoué était la récupération du gîte. Elle se composait du marquis de St Maurice, du marquis de Travenay, de Victor-Amédée de la Tour, marquis de Cordon, et de son père, qui était ambassadeur de Charles-Emmanuel en Espagne, des comtes de Rochefort, d'Entremont, d'Evieux et des Charmettes ; des seigneurs de Cognin et de Saint-Baldolph, de la dame De Ville, de Bertrand Genin, l'indispensable notaire, « chargé des écritures », et de deux chambériens Jean-Jacques Besson et François Le Bretton<sup>2</sup>. En 1760, elle entra en possession de Peisey qu'elle exploita avec succès jusqu'en 1792.

La noblesse savoyarde ne s'en tint pas là. Dès 1747, une compagnie avait mis en exploitation la mine de cuivre de Presles, près de la Rochette dans le marquisat de Coudray, avec des fonds fournis par la noblesse savoyarde.. Cette « affaire des Huiles » était dirigée par les sieurs Perin et Rivet, et par les frères Cash, « transfuges de la Compagnie anglaise ». Entre 1750 et 1753, elle fournissait au gouvernement quelques 700 marcs d'argent « d'une bonté supérieure à ce que fournissaient les Anglais » et payés à meilleur prix. La liste des actionnaires, connue pour 1762, montre qu'ils « étaient tous issus de la noblesse locale, à l'exception de l'abbé de Mellarède, grand bibliophile chambérien. » Entre 1752 et 1753, une autre compagnie, animée par Madame de Warens, livrait également au gouvernement savoyard une petite centaine de marcs, extraits de la mine des Fourneaux. Ce furent autant de succès éphémères. Dès 1765, la Compagnie des Huiles était « en complet dérangement » et madame de Warens se ruina à l'aventure industrielle<sup>3</sup>. Ces tentatives témoignent d'une volonté de mise en valeur d'autant plus affirmée qu'elle avait goût de revanche.

---

<sup>1</sup> - F. d'AGAY, *op. cit.*

<sup>2</sup> - M. MESTRALLET, *op. cit.*, p.49.

<sup>3</sup> - R. DEVOS, B. GROSPERRIN, *op. cit.*, p.520-525 ; M. MESTRALLET, *op. cit.*, pp.42 et 49-50.

## 2\*) DES INDES MARITIMES AUX INDES PROFONDES.

C'est à Glanges, dans le Limousin -généralité de Turgot- que se rencontre la première compagnie minière à prédominance aristocratique. La Compagnie se constitua en 1765. La physiocratie marque de son empreinte une tentative à laquelle participèrent Turgot et le marquis de Mirabeau. Le présupposé fondamental fut celui d'une philosophie qui envisageait la nature comme intrinsèquement abondante et à ce titre pourvoyeuse de richesses à condition d'investir judicieusement et de disposer d'une avance suffisante en capitaux<sup>1</sup>. La Compagnie fut donc correctement dotée avec un capital nominal composé de cent sols d'intérêt, d'une valeur de 3.000 £t chacun. Quant à l'actionnariat, il se distinguait par sa qualité puisqu'il comportait pas moins de « trois ducs (Nivernais, Aumont, Duras), quatre marquis, deux marquises, deux comtes et deux comtesses »<sup>2</sup>

L'affaire périclita sans délai, faute de minerai (c'est là ce qui distingue l'industrie de l'agriculture : le risque qu'elle fait courir à l'investissement, ce que percevaient à leur manière les physiocrates). En conclusion de l'expérience, Turgot rédigea un « Mémoire sur les mines et carrières » dans lequel il développa sa propre théorie de l'économie minière, expliquant un échec qu'il généralisait au royaume par le coût excessif de la main d'oeuvre. « Les causes de l'avilissement des mines dans un pays où les minéraux de toute espèce abondent plus qu'en tout autre de l'Europe, ne peut s'imputer qu'au taux excessif où étaient successivement parvenus les frais d'exploitation par la disproportion de la valeur intrinsèque de la subsistance de l'ouvrier avec les matières destinées à leur procurer : car le prix de la main d'oeuvre doit suivre nécessairement celui de la subsistance »<sup>3</sup>. Il plaidait pour l'artisanat minier et la petite exploitation minière dont il trouvait exemple à St Etienne et Newcastle<sup>4</sup>. Dans la défense de ce qui prend figure de modèle proto-industriel, il rejoignait le mercantilisme d'un Forbonnais, favorable au développement de l'industrie

---

<sup>1</sup> - Voir à ce propos Catherine LARRERE, L'invention de l'économie au XVIII<sup>e</sup> siècle. Du droit naturel à la physiocratie, pp.181-195.

<sup>2</sup> - Guy CHAUSSINAND-NOGARET, « A propos d'une entreprise française en Espagne au XVIII<sup>e</sup> siècle : les sociétaires de la compagnie de Guadalcanal », p.193 et 425,n.

<sup>3</sup> - « Essai historique sur les mines de Glanges », A.N. T 1146, cité par Marcel ROUFF, Les mines de charbon en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1741-1791, p.297.

<sup>4</sup> - Ce qui ne manque pas d'étonner Rouff. « Turgot s'élève... contre ceux qui prétendent que les petites exploitations mal conduites compromettent les mines de l'avenir... Il va jusqu'à soutenir que l'on peut utiliser ces essais informes de galeries ou de puits..., il ajoute qu'en tout cas ces petites exploitations étaient un mal nécessaire et que ce sont elles qui ont découvert les traces de mines. A l'appui de sa thèse, il ajoute que les mines de St-Etienne prospèrent dans la liberté et que les premières mines du monde, celles de Newcastle de Grande-Bretagne, ont réussi sous le même régime. » (M. ROUFF, op. cit., p. 106.)



rurale<sup>1</sup>. Mais ce libéralisme -qui ne se démarquait pas de l'opinion couramment admise d'une France riche en minerais- appartenait en propre à l'administrateur. L'association de capitaux demeura la forme privilégiée de l'exploitation minéro-métallurgique.

**a) Guadalcanal : la spéculation.**

L'agiotage s'affirma avec force à la fin des années 1760. Monnet, beaucoup plus tard, dénonça vigoureusement cette tendance en prenant pour exemple la compagnie de Guadalcanal. « Sans l'agiotage et la charlatanerie qui faisaient valoir les actions des mines beaucoup plus qu'elles ne valaient réellement, écrit ce dernier, les entrepreneurs n'auraient presque pas pu les soutenir par leurs produits réels... Il y a eu, au sujet de ces mines, plus de trois millions de dépenses, et on n'a eu pour fondement de cette grande dépense à peu près que des oui-dire, ou quelques échantillons de minerais promenés de mains en mains à Paris et quelquefois essayés par des ignorants ou des charlatans, qui outraient leurs produits, et qui assuraient que ces échantillons avaient fait partie de grandes masses. Dix à douze personnes en ont été enrichies ; c'est-à-dire celles qui ont su faire valoir leurs actions, en acheter à propos et en revendre de même, et beaucoup plus d'autres, qui n'avaient pas ce talent, en ont été ruinées ou fort appauvries »<sup>2</sup>.

Comme l'écrit Monnet, comme le démontre Guy Chaussinand-Nogaret<sup>3</sup>, Guadalcanal fut avant tout une mystification, une spéculation remarquablement menée par Thomas Sutton comte de Clonard, jacobite et syndic de la Compagnie des Indes, avec le soutien probable du banquier Isaac Panchaud<sup>1</sup>. L'affaire, ne manquait pas d'arguments avec en arrière-plan, un mirage, celui de la richesse des mines espagnoles et en avant-scène, une réussite -réelle- celle de la compagnie des Mines de Basse-Bretagne, dont le sol d'intérêt initialement de 1.000£t, se négociait au même moment à près de 42.000£t. Une telle progression pouvait tenter les plus entreprenants. Lorsqu'en 1768, la duchesse de Powis, exploitante en titre se trouva écartée de Guadalcanal, par décision royale, Clonard, sollicité, saisit l'occasion.

Le rêve n'était pas totalement neuf : en 1753 déjà, Jean-Baptiste-Bernard Privat, -le Privat des tentatives Tronchin/Thélusson- s'était intéressé à la Compagnie Powis pour trois sols. Mais la spéculation ne prit son ampleur qu'avec la société mise sur pied par

---

<sup>1</sup> - Ce n'était pas le cas des physiocrates ( C. LARRERE, *op. cit.*, p.131).

<sup>2</sup> - Monnet, « Mémoire historique ... », présenté à l'Assemblée nationale, cité par M. ROUFF, *op. cit.*, p. 267.

<sup>3</sup> - Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *ibid.*

l'Ecossais. Qu'on y songe : de 3600£t en 1769 , le prix du sol s'élève à 16.000£t en 1773, enregistre un saut brutal à 50 à 60.000£t en 1774, pour terminer à 70.000£t de valeur unitaire en 1776-1777<sup>2</sup>! Somme fabuleuse en regard du vide de la production : en 1778, lorsque la Compagnie décide d'arrêter les frais, trois millions de livres s'étaient évanouis en inutiles travaux d'exhaure et en vaines recherches de filons. Entre-temps, Clonard avait revendu les vingt sols d'intérêt qu'il avait reçu sans faire fonds.

Au-delà de la réussite personnelle de l'Ecossais, Guadalcanal est le reflet d'un type d'investissement minier -et plus largement industriel- caractéristique du dix-huitième siècle d'après la Guerre de Sept Ans. Le capital engagé fut considérable. Créée en mars 1768 avec un un fonds initial de 400.000£t ; la société connut dix-sept appels de fonds entre 1770 à 1774 ! En 1777, le capital fut porté à 2.240.000£t, à trois millions en 1778. A l'évidence, il existait à ce moment une masse de capitaux inemployés.

Qui étaient les donateurs pour répondre à de telles demandes ? En premier lieu, les ténors d'une Compagnie des Indes qui venait de terminer sa carrière, François Rothe, Pierre de Mory, Pierre Bernier, Claude-Marie Digoin de Varigny ; en second lieu, les grands noms de l'aristocratie, Harcourt, du Châtelet, la Rochefoucauld-Liancourt, Brancas, d'Herissy, Marboeuf, Blangy, Peyre, Custine, le vicomte de la Rochefoucauld, le président de Vaudreuil. Etaient également présents, François Tronchin et Gabriel Prévost ainsi que certains des actionnaires de la Compagnie de Mines de Basse-Bretagne, Jean-Baptiste Certain, Pierre Bonfils, Jean-Baptiste-Hilaire Guillot de Lorme. Venaient enfin les membres de la haute administration, Jérôme-Robert Millin Duperreux, Millet de Meulan<sup>3</sup>.

L'association de tant de personnalités requiert explication. Le lien -traditionnel- entre les capitaux « indiens » et les mines d'argent<sup>4</sup> de même que l'association avec la banque huguenote. - ne tient pas uniquement au fait que de nombreux administrateurs de la Compagnie des Indes étaient jacobites<sup>1</sup>. La tentative d'exploitation du gîte de Pont-Péan par le négociant malouin Noël Danycan de l'Epine ne s'éloignait qu'en partie des grandes aventures qui l'avaient autorisée. Jusqu'en 1740, les malouins participèrent largement à

---

<sup>1</sup> - Panchaud fut à l'origine de la création de la Caisse d'Escompte en 1776.

<sup>2</sup> - Les valeurs sont données par Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *op. cit.* et H. LUTHY, *op. cit.*, *passim*.

<sup>3</sup> - G. CHAUSSINAND-NOGARET, *op. cit.*, p.190.

<sup>4</sup> - Louis Guiguer, qui avait épousé Judith Van Robais de Rixdorp, avait pris en charge les affaires maritimes de la famille. Entré dans le milieu dirigeant de la Compagnie des Indes, il s'était lié d'amitié avec Simon Gilly. (J.-M. SCHMITT, *op. cit.*, p.121).

cette spéculation « aussi profitable que simple qui consistait pour les occidentaux à porter à Canton du métal blanc qu'ils y échangeaient au taux de 10:1 contre de l'or qui sera ensuite chez eux sur le pied de 1:15 »<sup>2</sup>. Débordant du cadre breton, cette spéculation intéressait la banque genevoise, Tourton et Baur de Paris ainsi que Jean-Robert Tronchin de Lyon, l'une et l'autre maison chargée d'écouler le métal précieux reçu à Saint Malo. Voilà qui confèrait aux mines de Bretagne une position centrale. François Rothe ne manquait pas de les connaître, lui qui était venu prendre le commandement du port de Lorient après un séjour de douze ans à Canton en qualité de chef du conseil du commerce. « La liquidation de la Compagnie des Indes en 1769 lui fournit l'occasion de reprendre à son compte les trafics délaissés par la compagnie défunte. Les frères Rothe et leur beau-frère Bernier relevèrent le privilège et formèrent avec Le Ray de Chaumont et Goullade une compagnie semi-officielle avec la bénédiction du gouvernement et la collaboration du gouverneur de l'Inde, Law de Lauriston »<sup>3</sup>. L'opportunité de 1768 ressemblait donc à celle des années 1730-1740, à ceci près qu'elle prenait désormais la forme d'une double spéculation, l'une traditionnelle sur les métaux précieux, l'autre nouvelle sur l'exploitation minière.

A quoi tenait la nouveauté? A l'instabilité du tissu économique dans ces années de crise commerciale, mais aussi à la banalisation des supports spéculatifs, marchés à terme et sociétés par actions, dont Guadalcanal n'est qu'un exemple spectaculaire. Etabli dans le courant de l'année 1768, le bilan du banquier Panchaud témoigne de la généralisation de cette tendance spéculative. A son actif, huit sols dans les mines de Quimper et de Coatenos, deux sols d'intérêt dans les mines de Guadalcanal, Cazalla et Gualarosa en Estremadure, deux sols dans les mines de plomb de Glanges le tout évalué à 18.700£t. Qu'est-ce que Coat-an-Noz ? Une brève tentative faite par d'Arcy, non loin du Huelgoat-Poullaouen. Concédée en 1764<sup>4</sup>, l'exploitation avait fourni en 1767 trois tonnes et demie de plomb et un peu moins de vingt kilos d'argent<sup>5</sup>. L'évaluation du sol à 2.000£t, -Panchaud en possédait trois- est sans grand rapport avec de si faibles capacités productives. Il en allait de même pour la mine de charbon de Quimper. Ces mines -tout comme celle de Glanges-

---

<sup>1</sup> - *A commencer par les Rothe.*

<sup>2</sup> - Louis DERMIGNY, *La Chine et l'Occident : le commerce à Canton au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1719-1783, t.I, p. 422.*

<sup>3</sup> - Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *op. cit., pp.187-189. Cette « petite » Compagnie des Indes oeuvra jusqu'en 1785, date de la création de la nouvelle Compagnie des Indes.*

<sup>4</sup> - A.N. F 14 8071.

<sup>5</sup> - C.E. CHRETIEN, *op. cit.*

n'eurent d'autre existence que celle fixée par le marché des valeurs. Le banquier reconnaissait lui-même les limites de telles acquisitions. « Aucune de ces mines n'est en rapport, ce sont des tentatives, on en a évalué les sols moins qu'ils n'ont coûté, mais bien plus qu'on ne pourrait les vendre. » se trouvait-il écrit sur son grand livre<sup>1</sup>.

**b) Basse-Bretagne : verrouillage autour de la banque.**

La Compagnie des Mines de Basse-Bretagne participa à l'entreprise espagnole tout en s'en protégeant par un renforcement de ses propres structures d'investissement.

La participation fut essentiellement matérielle. La Compagnie prit en charge l'intendance, et fournit hommes et techniques. Elle prêta quelques-uns de ses ouvriers, « Henri Hopileur, maître-mineur, Joseph Mathias, tous deux allemands et Pierre Louis, simples mineurs » qu'elle expédia de Pont-Péan vers l'Espagne<sup>2</sup>. Elle fournit également l'encadrement directorial : Le Camus, membre du Conseil d'Administration, habitué des députations à Poullaouen, rejoignit l'Espagne moyennant 12.000 livres annuelles pour conduire et diriger l'exploitation ; Peltier, qui exerçait les fonctions de caissier à Poullaouen, fut nommé caissier général de l'exploitation espagnole.

L'engagement financier ne fut qu'indirect et s'effectua avec prudence. Certes Jean-Baptiste Certain et Pierre Bonfils de Beauvoir<sup>3</sup> s'étaient intéressés à Guadalcanal de même que Guillot de Lorme<sup>4</sup>, mais cela semble avoir été à titre personnel. Ni Favre qui fut directeur de la correspondance de ses débuts à 1771, ni d'Arcy, ne sont donnés pour avoir participé directement à Guadalcanal. Peltier, qui cumulait les fonctions de caissier général pour les deux exploitations et fut le directeur de correspondance de la Compagnie bretonne après la disparition de Favre, n'était pas du nombre des actionnaires et n'avait pas voix délibérative<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> - Cité par H. LUTHY, *op. cit.*, t.II, p.425.

<sup>2</sup> - En avril 1768. A.N. F14 8071.

<sup>3</sup> - L'un et l'autre étaient secrétaires du roi. Ils avaient pris la succession de leur père au conseil de la Compagnie, en 1757 pour Bonfils de Beauvoir, en 1766 pour Certain. Ce dernier disparaît du Conseil en 1776, mais un Certain -lequel?- se retrouve sur la liste des intéressés en 1793. Bonfils de Beauvoir fut chargé avec Panchaud d'arrêter les comptes de Guadalcanal et de procéder à l'inventaire en 1778. (G. CHAUSSINAND-NOGARET, *op. cit.*, pp.197-199).

<sup>4</sup> - Guillot de Lorme était receveur général de Lorraine et administrateur de la Compagnie des mines de Basse-Bretagne depuis 1762, date à laquelle il avait succédé à son père. « On le trouve associé à toutes les sociétés industrielles et commerciales de son temps. », remarque Guy Chaussinand-Nogaret.

<sup>5</sup> - E. MONANGE, *op. cit.*, t.I, p.63.

Cet engagement en demi-teinte put être le fait d'alliances amicales<sup>1</sup>, non sans divergences d'intérêt quant au fond. La prudence la plus élémentaire n'exigeait-elle pas de dresser une frontière entre le tangible d'une entreprise en pleine activité et l'incertitude d'une entreprise à établir, et peut-être rapidement perçue comme spéculative ? Membre du Conseil depuis 1759, Le Camus le quittait en avril 1768 soit un mois après la création de la société de Guadalcanal. Il laissait derrière lui la mauvaise impression d'une spéculation faite sur les bois aux dépens de la Compagnie<sup>2</sup>. Celle-ci, en retour, ne se priva point, en 1774, de l'écarter -lui et son frère- alors qu'ils étaient porteurs d'une réintégration par la bande grâce à l'acquisition d'un sol cédé par le rouennais Peister à Panchaud<sup>3</sup>.

La vieille société veillait jalousement sur ses voix délibératives et contrôlait étroitement les entrées en son conseil. Les difficultés s'accumulaient sur le terrain, et la mine de Poullaouen, régulièrement envoyée était menacée de fermeture. Est-ce en préparation d'un éventuel renouvellement que Blacque, le notaire de Guadalcanal et de Chatelaudren entra au conseil de la Compagnie bretonne en 1777 ? La catastrophe de l'année 1779 -la perte du quart de la production annuelle en plomb, capturée par un corsaire anglais- précipita la décision. Le 30 mars 1779 -un an après la disparition de Guadalcanal- la Compagnie bretonne décidait d'élargir son capital et de faire passer le nombre de ses actions de douze à vingt-quatre sols.

Le renouvellement de personnel s'effectua dans une remarquable modération. Qui furent les nouveaux arrivants ? Beaucoup de nobles : le comte de Blangy, ami personnel de d'Arcy, Roëttiers de la Chauvinerie, jacobite et graveur des Monnaies de France tous deux anciens de Guadalcanal, la comtesse de Monteclerc ; Bonnet de la Baume qui habitait Aix en Provence ; le chevalier Marnière de Guer de Rennes également actionnaire de Pont-Péan ; de la Chaussée, de Paris ; Valfray de Salornay de Lyon. La noblesse s'affirmait dans son rôle de bailleurs de fonds. Des banquiers et des négociants avaient souscrit également, Boutray, négociant à la Rochelle, un genevois, La Bat de Grancour, Hua de Paris, Buttet de Nogent-le-Rotrou, Buol enfin, de Rouen<sup>4</sup>. Ce renouvellement de personnel modifiait-elle l'assise sociale de la compagnie, en donnant plus de poids à l'aristocratie, et moins de

---

<sup>1</sup> - *D'Arcy était très lié avec Blangy (E. MONANGE, op. cit., t.,I, p.45), ainsi qu'avec Clonard (G. CHAUSSINAND-NOGARET, op. cit., p.189).*

<sup>2</sup> - *E. MONANGE 1972,II:230 ; I:25.*

<sup>3</sup> - *E. MONANGE, op. cit., t.II, p. 230, t.I, p.25 ; H. LUTHY, op. cit., t. II, p.425.*

<sup>4</sup> - *E. MONANGE, op. cit., t.,II, p.223-224, G. CHAUSSINAND-NOGARET, op. cit., p. 190.*

place aux genevois ? En partie seulement. L'originalité de la Compagnie -ce qui fit sa solidité- réside dans l'évolution implicite qu'elle donna à ses statuts par le jeu des verrouillages mis en place en 1779.

La première précaution fut de contraindre les nouveaux actionnaires à souscrire aux appels de fonds. Obligation fut faite « aux-dits co-propriétaires, ou à son correspondant ou fondé de procuration » de verser le fonds demandé « dans les caisses de la Compagnie » dans un délai d'un mois pour les régnicoles, de deux mois pour « les intéressés qui habitent dans les pays étrangers ». Faute de quoi, « les intérêts de ceux qui refuseraient d'y satisfaire ou qui seraient en retard seront vendus sous l'autorité du Conseil d'Etat et les sommes qui en proviendront... seront remis aux-dits co-propriétaires... » Les étrangers devaient, de surcroît, « fournir caution pour assurer le paiement des appels à l'avenir »<sup>1</sup>. Il n'était pas question pour la Compagnie de courir le risque de défection, voire de procès. « Ce qui détermine la compagnie à prendre cette précaution, ce sont les inconvénients où sont tombées plusieurs Compagnies de mines et cela depuis peu par rapport à ces appels que la plupart des intéressés ne sont pas empressés de remplir ». Il lui fallait, au contraire, pour assurer « la continuité et la sûreté des travaux... que les appels de fonds qu'elle sera obligée de faire pendant ces trois années pour soutenir ses travaux ne souffrent point de retardement et qu'elle soit assurée que chacun des intéressés y satisfera exactement »<sup>2</sup>.

La co-responsabilité financière était réaffirmée avec force. Dans le même temps s'estompait la collégialité de la direction. Dotée d'un statut juridique de société en nom collectif, la Compagnie adopta un fonctionnement de société en commandite. La compréhension du cheminement implique de rappeler ce qu'étaient théoriquement les obligations des sociétaires. Bénéficiaires collectifs de l'entreprise, ils étaient également collectivement responsables de sa gestion. Les douze associés qui composaient primitivement la Compagnie avaient pour obligation de se réunir au moins une fois par semaine chez le directeur de la correspondance à Paris, pour prendre toute décision nécessaire, technique autant que financière. L'Assemblée générale ainsi constituée, prenait ses décisions à la majorité ; un quorum de cinq voix étant nécessaire pour la validité des délibérations. Le directeur de la correspondance était chargé de la mise en application des décisions. Quant à la surveillance des travaux, elle s'effectuait par l'échange hebdomadaire

---

<sup>1</sup> - Articles 2 et 3 de la délibération du 30 mars 1779.

<sup>2</sup> - A.N. F 14 8073, cité par E. MONANGE, *op. cit.*, t. II, p.50.

de courrier entre le directeur des travaux ou celui qui en faisait office- et le directeur de la correspondance ; chaque année, une délégation était mandatée par l'Assemblée générale pour enquêter sur le terrain et juger de visu de l'évolution des travaux.

L'évolution s'effectua dans le sens d'une limitation du droit d'entrée à l'Assemblée générale. Le nombre des membres de la Compagnie pourvu d'une voix délibérative fut irrévocablement fixé au nombre initial : « la société n'est composé en tout que de douze voix délibérative sans pouvoir jamais être augmentée »<sup>1</sup>. Il était possible de diviser une action en denier, oboles ou septième d'obole, mais cette division ne pouvait avoir pour conséquence la diffusion de la délibération qui faisait l'objet d'une vente distincte. Une délibération particulière était alors nécessaire -en vertu des statuts de la Compagnie- pour homologuer toute transmission par vente ou donation et admettre le nouveau propriétaire comme associé. C'est au nom de cette clause que les frères Le Camus, bien qu'ayant acquis une voix théoriquement délibérative, ne purent retrouver leur place au sein de la Compagnie en 1774<sup>2</sup>. Autre verrouillage, l'exercice du droit de délibération ne pouvait se faire qu'à certaines conditions : il fallait être majeur, de sexe masculin, enfin assister personnellement aux Assemblées générales, car la délégation de voix n'était pas admise.

En 1779, la barrière était à ce point établie entre les membres de l'assemblée et les autres sociétaires, que la Compagnie pouvait dans son acte de délibération distinguer entre « associés gérants » et « associés » encore qualifiés de « co-propriétaires »<sup>3</sup>. Ils étaient six à bénéficier du statut d'associés gérants, ceux-là même qui signèrent l'acte de modification de la composition du capital de la société, d'Arcy, Bonfils de Beauvoir, Guillot de Lorme, Boutray, Blacque, et Favre des Chalans. Le partage de risque sur l'ensemble des co-associés avait pour corollaire le partage des bénéfices. Il s'accompagnait, en retour, d'une limitation du droit de décision.

Les associés tiraient le bilan des risques nés d'un excès de spéculation ou -ce qui revenait au même- d'un excès de liberté. Pour l'entreprise minéro-métallurgique, exigeante

---

<sup>1</sup> -Ibid.

<sup>2</sup> - Lors du procès que lui intentèrent les frères Lecamus, la requête suivante fut adressée au garde des sceaux qui l'agréa : « nous sommes fondés à faire valoir un article de notre traité par lequel nous nous réservons expressément de rembourser l'acquéreur d'un intérêt dans notre affaire au cas qu'il ne nous conviendrait pas de l'y admettre et d'enregistrer son acte de vente », (ibid.).

<sup>3</sup> - Par exemple : « ...ainsi qu'il sera constaté par un compte de 5 des associés gérants et par le Caissier, seront remis aux dits copropriétaires... » (art.3) ; ou encore « ...chaque associé continuera à jouir du même droit d'après le consentement de la Compagnie. » (art.4.) (ibid.)

en matière d'investissement, caractérisée par un rapport long à venir, le temps de l'action au porteur n'était pas encore venu. Mais le domaine réservé se cantonnait au fonctionnel. La commandite, qui était connue dans le milieu minéro-métallurgique<sup>1</sup>, ne fut pas la forme juridique adoptée. La voie choisie par la Compagnie fut celle d'un moyen terme. La dissociation capital/direction technique ouvrait la voie à la dissociation gérance/capital. Dans un milieu où ne pouvait prévaloir que l'autofinancement -et c'était aussi pour les administrateurs, une manière de ne pas supporter l'intégralité du financement- il a pu sembler indispensable aux « associés-gérants » de contraindre celui qui se voulait bénéficiaire de l'entreprise à investir également. Il a pu sembler non moins indispensable d'assurer un suivi technique. C'était là une forme d'apprentissage de la durée.

Cette répartition des tâches eut pour conséquence de confiner la noblesse dans un rôle de pourvoyeuse de fonds. Dans le même temps, l'«Assemblée générale hebdomadaire» -la gérance- se resserrait autour d'un capital bancaire de plus en plus parisien, et de moins en moins genevois et jacobite. L'évanescence des premiers investisseurs au Conseil de la Compagnie ne fut pas tant l'effet d'un retrait volontaire que la résultante d'un effacement progressif dû pour une part au vieillissement, mais aussi sans doute au désintérêt qu'il pouvait y avoir à participer aux tâches de gérance dans une entreprise qui offrait désormais toute garantie de fonctionnement régulier.

La disparition brutale de D'Arcy en novembre 1779, constitua un tournant essentiel. A partir de ce moment, l'aristocratie cessa de jouer un rôle moteur. Le recrutement -la cooptation- des gérants se fit de plus en plus technique. Le baron d'Arcy n'occupa que brièvement la place de son père, de mars 1780 jusqu'au moment de sa disparition en 1782. Son remplacement par Keaghry, le dernier des héritiers, présent au Conseil jusqu'en 1787 présente un caractère quasiment anecdotique<sup>1</sup>. Les nouvelles cooptations furent celles de banquiers : en septembre et en octobre 1780, arrivaient Rives et Marigner, l'un

---

<sup>1</sup> - *La commandite se trouvait en application à Plancher-les-Mines depuis 1751. A cette date, Gensanne avait renouvelé son association avec Jean George Guiguer. Dans le nouvel acte de société, l'ingénieur était « intéressé pour 1/20 avec un nouveau fonds capital de 80.000 livres ». Le nouvel apport (17/20) provenait exclusivement de Gensanne, « le sieur Guiguer ayant fourni les deniers nécessaires bien au-delà de sa cote-part des dits trois vingtièmes pour suivre l'exploitation jusqu'au 1er août dernier, n'agissant plus que comme commanditaire et n'étant pas tenu de supporter les pertes au-delà de sa mise de fonds. ». Il s'agissait donc d'une maintenance en activité monnayée par l'ingénieur dont Guiguer, le concessionnaire, se dissociait prudemment, au bénéfice d'une commandite elle-même limitée au strict rapport de deux hommes : un banquier, un technicien. Il n'y avait aucun autre actionnaire et donc pas véritablement de Compagnie (H. LUTHY, op. cit., t.,II, p.155 ; A.N. F 14 8111).*



administrateur de la Caisse d'Escompte, l'autre négociant banquier<sup>2</sup>. La double disparition de Bonfils de Beauvoir en novembre 1786 et de Keaghry en juillet 1787 se trouva compensée -après un bref passage de Mounier- par l'arrivée de Boursier et de Sautereau. Ce dernier devenait en 1788, directeur de la correspondance<sup>3</sup>. En 1791, les neuf dixièmes des associés-gérants étaient hommes de banque ou de négoce. Mais, par le biais de l'héritage, l'assise capitaliste s'était considérablement élargie, se faisant désormais franchement européenne. Certains des actionnaires résidaient à Londres et Hertford (héritiers Bourchier), à Genève (héritiers Thélusson), en Irlande (héritiers Keaghry)<sup>4</sup>.

***c) Chatelaudren : de l'action au porteur à la société en nom collectif.***

Oublié après le passage des Anglais, le site de Chatelaudren fut redécouvert par le naturaliste Valmont de Bolmare en 1762. Cette découverte fut bien venue pour la veuve Danycan qui avait été déchue de ses droits sur Pont-Péan en 1763. Elle en obtint officiellement concession le 7 octobre 1766<sup>5</sup>. Les travaux commencèrent sur le filon de Ruebourgeois ; mais les difficultés habituelles d'exploitation, la concurrence -non moins habituelle- faite par le Chevalier d'Arcy<sup>6</sup>, nuirent au bon développement de l'entreprise. En 1768, elle fut mise en vente en 1768. Le 8 mai 1769 se constituait la société des mines de Chatelaudren, au capital probable de 450.000£t, réparti en 46 actions, identique donc à celui de la Compagnie de Guadalcanal à ses débuts.

Les débuts de la nouvelle compagnie furent particulièrement difficiles. Les Danycan refusèrent tout d'abord de quitter les lieux. Ensuite, le désaccord s'installa entre les intéressés de Bretagne et ceux de Paris à propos des appels de fonds à fournir. Par arrêt du 13 mai 1771, le capital de la société fut porté à 92 sols. Une première réorganisation prit

---

<sup>1</sup> - Denis Keaghry, jacobite et irlandais, était médecin du roi de Pologne (G. CHAUSSINAND-NOGARET, *op. cit.*, p.189).

<sup>2</sup> - Sans doute en remplacement de Peltier, désormais défaillant

<sup>3</sup> - Mounier participa au Conseil de la Compagnie de janvier à décembre 1787. Sautereau y entra en juillet 1787, Boursier en décembre de la même année.

<sup>4</sup> - E. MONANGE, *op. cit.*, t. I, pp.:47-48, t. II, pp:223-226. Voir notre carte n° 7.

<sup>5</sup> - A.N. F 14 8171. Depuis 1762, la société de Pont-Péan était en instance de liquidation sur la demande du principal de ses associés Pâris-Duverney. Les travaux s'en trouvèrent interrompus. Une interminable expertise opposa les associés Pâris-Duverney d'une part, Nugues et la Veuve Danycan d'autre part. Par arrêt en conseil en date du 10 mars 1763, la veuve Danycan fut déclarée déchue de son privilège sur mines de Bretagne, au profit de Pâris-Duverney. Mise en vente par adjudication le 6 juillet 1765, la mine fut rachetée par la Compagnie des Mines de Basse-Bretagne.(A. LODIN, *op.cit.*)

<sup>6</sup> - Carte n°8. Le périmètre requis par la Veuve Danycan lors de sa demande en concession en 1763, englobait les fouilles entreprises par d'Arcy à Belle-Isle-en-Terre. Celui-ci n'hésita pas, en 1766, à envoyer un maître-mineur et quelques ouvriers travailler dans le périmètre de la concession Danycan. Officiellement

pour support l'action au porteur. L'innovation se solda par un procès entre les actionnaires. On en revint à des pratiques plus traditionnelles. En 1774, la Compagnie de Chatelaudren se reconstituait en une compagnie classique de sociétaires, munie d'un capital de 920.000£t<sup>1</sup>.

La liste, dressée pour l'appel de fonds de mars-avril 1777<sup>2</sup>, donne les noms de tous ceux qui s'intéressaient à ce moment à l'investissement minier, les anciens de la Compagnie des Indes (Le Ray de Chaumont, Rothe, Mory) ; la banque huguenote, (Thélusson, Tronchin, Peltier, Ollivier, Desescouttes, Gaillard, Marcuard, La Bat père et fils) ; la noblesse (le comte de Blangy, le marquis de Briqueville, la présidente de la Fortelle<sup>3</sup>, le prince Czartorisky, le marquis de Cordouan, la comtesse de Beaujeu.). Le personnel local était également présent, qu'ils fussent nobles ou roturiers (du Goasmeur du Portal de Tréguier, Brulard de Morlaix, Cossoul & La Potherie de Quimper, du Breiluroy de Rennes, Allard, Cassin de Lahoge, et Cumont Du Puy d'Angers) accompagnés de quelques autres qui pourraient bien être des négociants (Deschamps de Rouen, Ristean de Bordeaux, de Bray d'Amiens, de Charmelieu d'Auxerre)<sup>4</sup>. La part prise par chacun des groupes est à peu près égale, mais l'équilibre n'est qu'apparent. L'examen du nombre de sols détenus par chaque actionnaire, montre une dispersion extrême des membres de l'aristocratie et des actionnaires bretons, un regroupement extrême des « Indiens ». Le Ray de Chaumont détenait à lui seul douze sols, Rothe, six et Mory, quatre. Avec une moyenne de trois à quatre sols par actionnaire, la banque huguenote, se trouvait en position intermédiaire, soit accompagnement ou renfort, soit en position d'attente. Avec quasiment le quart du capital de la société entre leurs mains, Le Ray de Chaumont, Rothe et Mory apparaissent à ce moment comme les vrais propriétaires de Chatelaudren.

L'entreprise vécut jusqu'en 1790. La durée modifia le rapport de force. Fait intéressant, le rééquilibrage s'effectua au profit de l'aristocratie. En 1781, la Compagnie dut procéder au renouvellement de son privilège. Ce fut l'occasion d'une nouvelle -et

---

*d'Arcy recherchait du charbon de terre et demanda en concession la mine de Quimperguézennec (A.N. F 14 8071).*

<sup>1</sup> - C.E. CHRETIEN, *op. cit.* ; A.N. F 14 8071 ; G. CHAUSSINAND-NOGARET, *La noblesse au XVIII<sup>e</sup> siècle. De la féodalité aux Lumières*, p. 150.

<sup>2</sup> - A.N. F 14 8071. Voir tableaux, vol. 3, pp. 17-18 et carte n° 7.

<sup>3</sup> - *Veuve de Robert Langlois de la Fortelle, conseiller honoraire au Parlement, président de la Chambre des Comptes de Paris.*

<sup>4</sup> - Czartorisky, La Bat et Marcuard refusèrent de souscrire en 1777, de même que les Angevins et les Briochins.

ultime- réorganisation. On en revint officiellement à la société en nom collectif dont les membres « s'engageaient, et engageaient leurs successeurs à rester dans l'indivis et à n'en sortir que par le partage général de la société »<sup>1</sup>. Juridiquement Chatelaudren se banalisait. Socialement, elle s'« aristocratisait ». Les actionnaires locaux avaient disparu, de même que la banque huguenote. La haute noblesse, disposait de onze sols sur les quinze que composaient la Compagnie tandis que Mory et Le Ray de Chaumont se répartissaient les quatre sols restants<sup>2</sup>. Caissier de la Compagnie, Mory en fut le principal animateur, et la société périclita lorsqu'il disparut en 1784. L'effacement des « Indiens » trouve-t-il son explication dans un élargissement géographique de l'investissement ? Lorsqu'en 1776, le Marquis de la Rivaux, resté seul d'une tentative antérieure, mit en vente l'exploitation de Villefort, il fit affaire avec une « Compagnie de Paris » dont les actionnaires étaient « Messieurs Jacques Donatien le Rai, chevalier, seigneur de Chaumont sur Loire et autres lieux, grand-maître honoraire des eaux et forêts, intendant honoraire de l'hôtel des Invalides ... Pierre de Morri, caissier général de la Compagnie des Indes » accompagnés de Michel-Eustache Ollivier, Pierre-Matthieu Boucher, Michel-Alexis Fauvel de la Platte, « premier commis de Monsieur Micault d'Ardelais, garde du trésor royal », et d'Antoine-François de Gensanne qui occupait le poste de directeur de l'exploitation<sup>3</sup>. Autour de la Compagnie des Indes, un groupe industriel s'était constitué, tout à la fois proche et différent de celui de la Compagnie des Mines de Basse-Bretagne<sup>4</sup>.

## **B/MINES ET INDUSTRIE.**

Comment ne pas rejoindre Charles Ballot lorsqu'il fait de 1780 la ligne de partage dans son étude sur l'introduction du machinisme<sup>5</sup> ? Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'oeil sur les délibérations du Conseil du Commerce : l'évolution des préoccupations est manifeste et bascule en ces années 1780, des soucis occasionnés par l'organisation des

---

<sup>1</sup> - C.E. CHRETIEN, *op. cit.* ; LE MAOUT, Mines de plomb, zinc et argent des Côtes-du-Nord .St-Brieuc, 1874.

<sup>2</sup> - Les marquis de Bouthillier et de Cordouan détenaient chacun 2 sols, le marquis de Briqueville 1 sol ; le comte de Blangy, 1 sol ; Charles-Nicolas Le Vasseur, écuyer, 2 sols, Alexandre-Félix-Nicolas Des Champs, écuyer, 1 sol ; Alexandre Pierre-Louis de Barberin, chevalier, capitaine du Corps Royal d'Artillerie, 1 sol ; Louise-Marguerite-Castille de la Fortelle, 2 sols.

<sup>3</sup> - A. N. F 14 4383 (vente d'un terrain et du droit d'eau y afférant intervenue le 28 septembre 1782 entre la Compagnie et « Antoine Rochette, sieur de la Planche, habitant au mas de la Planche, paroisse de Vialas, au diocèse d'Uzès ») Il s'agit du fils Gensanne.

<sup>4</sup> - A la fin des années 1780, seul Blangy appartenait aux deux sociétés.

<sup>5</sup> - Encore que l'expression « machinisme » soit impropre car elle n'est pas liée exclusivement à l'industrialisation.

marchés et foires à ceux causés par les demandes émanant d'un monde industriel en cours de constitution. Les requêtes concernant les verreries, les fabriques de vitriol, de blanc de plomb et de céruse, et dans les années 1787-1789, celles se rapportant au charbon de terre et à l'installation de pompes à feu l'emportent désormais<sup>1</sup>. Le secteur des non-ferreux participe à ce dynamisme ambiant : les exploitations apparaissent en tout lieu, dans les Cévennes, à Saint-Andéol comme au Val Saint-Amarin en Alsace, près de Singles en Auvergne, comme à Largentière dans le Dauphiné, à Youx en Combraille, comme à Saint-Hilaire de Talmond près des Sables d'Olonne.

### ***1°) LES FORMES NOUVELLES DE L'INVESTISSEMENT MINIER.***

Qui sont les promoteurs ? D'humbles particuliers (en Alsace, Pierre Poncelle, bourgeois- de la vallée de Schlestall veut reprendre les mines d'Urbeis), des nobles (en Poitou, François-Robert de Granville découvre la mine des Essarts), des négociants, des banquiers, des compagnies<sup>2</sup>. L'investissement minier des années 1780 se distingue par son foisonnement, par sa diversité tant géographique que sociale. Il présente pourtant un ensemble de caractéristiques qui lui sont propres et le distingue des mouvements précédents, tout en l'inscrivant dans la continuité de l'évolution.

Quatre particularités se dégagent :

1°) Un regroupement géographique. Les provinces du sud du royaume, Languedoc, Lyonnais, Dauphiné sont les principales concernées par le mouvement, comme le montrent le graphiques des sites recensés<sup>1</sup>.

2°) Une emprise manifeste de deux groupes principaux d'investisseurs. Parisiens et Lyonnais dominant avec prime donnée, aux négociants, aux banquiers, à la noblesse grande et moyenne.

3°) Une volonté d'exploitation en prise directe avec l'économie et non plus diplomatique ou rentière. Le nouvel entrepreneur minier quitte-en partie du moins- le domaine de l'appropriation à des fins strictement privées ou spéculatives, pour entrer dans une logique plus directement industrielle.

4°) Une technicité croissante de l'investissement.

---

<sup>1</sup> - *Bonnassieux*, Inventaire analytique des procès-verbaux du Conseil du Commerce et du bureau du Commerce, 1700-1791.

<sup>2</sup> - *Pour Youx*, voir A.N. F 14 8102 ; *pour Urbeis* : A.N. F 14 8110.

L'encadrement technique s'améliore et procure aux entrepreneurs comme à l'administration, une lecture moins embryonnaire des possibilités de chaque exploitation. Les enquêtes, encore menées par l'intendant à Urbeis en 1780, Saint-Andéol en 1783, Durfort en 1787<sup>2</sup>, relèvent de plus en plus de spécialistes dûment mandatés. En Dauphiné, Trudaine de Montigny, Gensanne et Blumenstein viennent juger de la mine des Chalanches lors de sa découverte en 1768, les Gensanne père et fils évaluent les ressources minières du Languedoc à la demande des Etats. Ils enquêtent sur la mine de Saint-Sauveur en 1775, de même que Monnet en Alsace en 1780. Dietrich visite les Essarts et dresse le bilan des ressources minéralogiques pyrénéennes en 1784. La même année, Blumenstein est envoyé par le gouvernement près des mines du Béarn et de Baïgorry<sup>3</sup>. Le fait n'est pas nouveau : dès 1732, Blumenstein le père avait été dépêché en Bretagne pour apprécier la qualité des travaux entrepris à Pont-Péan. Jusque là cependant, il ne s'était agi que d'enquêtes générales répondant aux besoins de connaître de l'administration centrale ou de procédures exceptionnelles. Point ultime de cette évolution, l'apparition en tant que telle de l'administration des Mines. C'est à l'occasion de la demande en concession de la mine de Joursat, près de Singles en Auvergne, que se rencontre, en 1784, le premier rapport émanant d'un inspecteur des Mines<sup>4</sup>.

Au sein de l'entreprise, le mode de fonctionnement mis en place par la Compagnie des Mines de Basse-Bretagne se généralisa. Déjà, à Guadalcanal, l'assemblée se réunissait pour délibérer le mercredi de chaque semaine, de 5 à 8 heures du soir. Tout porteur de deux sols d'intérêt avait voix délibérative ; pour inciter à l'assiduité, on avait institué des jetons de présence<sup>5</sup>. La manière dont fut conduite l'exploitation de Villefort ressemble en tout

---

<sup>1</sup> - Vol. 3, p.3.

<sup>2</sup> - Mine d'Urbeis, val de Villé, Alsace, A.N. F 14 8110, dossier 1 ; concession de Saint-Andéol (Gard), M. de Vaudreuil, A.N. F 14 8074, dossier 1bis ; Concession de Durfort, Fresse, St-Félix & St Martin (Gard), mine de la Grande Vernissière, comte de Cadolle, A.N. F 14 8074, dossier 6.

<sup>3</sup> - A propos des Chalanches, voir A. CHERMETTE et P. LEON, *op. cit.* ; Pour Saint-Sauveur : A.N. F 14 8129 ; Les Essarts : J. DEHERGNE, *Le Bas-Poitou à la veille de la Révolution*, pp.203-205 ; Pyrénées : J. LOUBERGE, « L'échec de l'exploitation des mines d'Arre et d'Anglas », *Bulletin de la société des Sciences, Lettres et Arts de Pau. Le mandement de Blumenstein s'effectua en ces termes : « La plupart des concessionnaires n'ayant ni les fonds, ni les lumières nécessaires pour fondre et affiner les métaux, l'administration a pensé que l'établissement de fonderies Royales dans les cantons les plus abondants en minéraux pourraient servir au succès de la minéralogie de la France. Elle a chargé en conséquence M. de Blumenstein ancien concessionnaire de mines, très versé dans la théorie et pratique de cette partie de se rendre cette année dans les Pyrénées et dans les montagnes de Cévennes et du Gévaudan pour vérifier s'il était avantageux de former des établissements de ce genre et lui a prescrit ce qui suit... »* (A.N. F 14 8132).

<sup>4</sup> - L'Ecole Royale des Mines fut fondée par arrêt du 27 mars 1783. Pour Joursat : A.N. F 14 8102.

<sup>5</sup> - G. CHAUSSINAND-NOGARET, *op. cit.*, p.196.

point à celle de la Compagnie basse-bretonne : un investissement technique de qualité, une organisation rigoureusement contrôlée par le centre parisien. La Compagnie disposait d'un comité constitué des principaux intéressés. De Paris, il correspondait régulièrement avec le directeur résidant sur les lieux ; et, de temps à autre, il envoyait des députations sur les lieux. La direction locale se composait d'un directeur assisté d'un contrôleur, d'un inspecteur, d'un garde-magasin et de chefs d'ateliers. Tous se réunissaient chaque fin de semaine. Les délibérations étaient expédiées à Paris où étaient prises les décisions. La direction de l'entreprise fut confiée à Antoine-François de Gensanne. Sous son impulsion, l'exploitation prit son élan à Villefort, se heurta en 1782 à l'épuisement des premiers filons exploités, rebondit à Vialas après la découverte de nouveaux filons<sup>1</sup>. Une même direction avisée se retrouve aux Chalanches où le comte de Provence fit venir de Saxe Johann-Gottfried Schreiber, en remplacement de Binelli. Formé à l'école de Freiberg, Schreiber sut faire prospérer une exploitation extrêmement défavorisée par son organisation géologique<sup>2</sup>.

La gestion en solitaire se fait de plus en plus rare : Grandville aux Essarts peut-être, ou encore le marquis de Saint-Sauveur, sur sa terre, près de Meyruès en Languedoc. Mais ce sont là des comportements résiduels. A la mort de Grandville en 1782, son fils divise l'affaire en 80 actions et en revend 40 pour 100.000 livres<sup>3</sup>. A Saint-Sauveur, les Etats du Languedoc participèrent à l'affaire à une date et en une forme qui restent à déterminer. D'après une enquête menée en 1807, le marquis eut partie liée avec Joubert, trésorier de la province qui assurait la gérance « de la Compagnie »<sup>4</sup>. La création de compagnies d'exploitation était devenue habituelle, y compris pour les gîtes de faible envergure.

Ces associations furent le plus souvent le fait de marchands ou de banquiers. A Urbeis, Pierre Poncelle, qui s'associe avec une demoiselle et un ecclésiastique est négociant. Débuté de Youx, Drelon passe association avec Engelvin. L'un et l'autre sont marchands à Clermont. Ensemble ils exploitent la mine de Barbecot, près de Pontgibaud<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> - I. BOUCHARD, Les mineurs de Vialas. Histoire d'une mine de plomb argentifère cévenole (1827-1894), pp. 30. et 38-39

<sup>2</sup> - Entré à l'école de Freiberg en 1771, il y fut élève de Werner (A. CHERMETTE, *op. cit.*, p.19).

<sup>3</sup> - J. DEHERGNE, *ibid.*.

<sup>4</sup> - « Joubert était le syndic et le gérant principal de la Compagnie » (A.N. F 14 8129).

<sup>5</sup> - Drelon était « marchand-droguiste, près la fontaine de La Pucelle ». A.D. Puy-de-Dôme, C 6970, A.N. F 14 8102.

Le promoteur de Joursat, Chelle fils, est orfèvre à Clermont. Détenteur d'un permis provisoire, il s'associe à des compatriotes, Lamotte et Juge, banquiers dans la même ville<sup>1</sup>.

Les Lyonnais furent particulièrement actifs. En 1758, Antoine Coctier qui reçut l'autorisation provisoire d'exploiter la mine de Girou, passe association avec Etienne Girardon, négociant de la ville de Lyon. Ils furent ensuite rejoints par Jean et Jacques Foulliose marchands à Compière, ainsi que par Pierre-Marie Rochette, marchand à Lyon<sup>2</sup>. En 1773 à Villefort, des Lyonnais entrés en force dans le capital de la compagnie, participent à son premier -et partiel- sauvetage, les uns comme bailleurs de fonds, les autres à titre de créanciers<sup>3</sup>. De même en Savoie: en 1778, les négociants Devigne et Récamier rejoignent la Compagnie des Huiles qui, depuis 1775, se débat dans les difficultés. Les Lyonnais aident les seigneurs savoyards dans l'exploitation de la mine de Modane. En 1783, ce sont des Lyonnais qui complètent les capitaux de la Société de Bonvillard refaite à neuf.<sup>4</sup>

Plus souvent encore, le contrat s'établit entre gens de la capitale. Les Parisiens fourmillent dans les Alpes dauphinoises, que ce soit en Belledone ou en Oisans, en Briançonnais, en Gapençais, et dans l'Embrunais. Le négociant Cécile monte une société pour l'exploitation des mines de Névaches. La compagnie Dubiez d'Ignancourt s'attaque aux exploitations de l'Oisans<sup>5</sup>. Quant à Grandville fils, aux Essarts, il fait appel à une compagnie de « Parisiens » -Martin de Busly, Bouillerot, Marchais, le Clerc et d'autres- qui devient concessionnaire en titre de l'exploitation<sup>6</sup>. Même récupération, on le sait, à Villefort, rachetée par le marquis de La Rivaux et revendue illico à Le Ray de Chaumont. Les « compagnies parisiennes » étaient aux années 1780 ce que les « compagnies anglaises » avaient été aux années 1730...

Le statut dominant de ces tentatives n'est plus la société en nom collectif, beaucoup trop contraignante, mais la commandite par actions. Ainsi à Villefort, la gérance est confiée à de Luchet, qui reçoit à ce titre onze actions sur les trente-six créées, dans une

---

<sup>1</sup> - A.N. F 14 8102.

<sup>2</sup> - *L'affaire tourna court, et s'acheva par un procès qui opposa Henri-André Leydeker, bourgeois d'Augerolles, au reste des associés (A.D. Puy-de-Dôme, C 6974).*

<sup>3</sup> - I. BOUCHARD, *ibid.*.

<sup>4</sup> - Binelli était le porte-parole des investisseurs français. Il élaborait de « vastes projets », voulant « intégrer la production de minerai de fer aux forges de Sainte-Hélène de Millières et adopter les techniques franc-comtoises. » R. DEVOS, B. GROSPERRIN, *op. cit.*, p.520-525.

<sup>5</sup> - P. LEON, *op. cit.*, t.I, pp.202-204.

<sup>6</sup> - J. DEHERGNE, *ibid.*.

organisation qui ressemble par la prudence manifestée à l'arrangement Guiguer/Gensanne de l'année 1751. La présence la tête de l'établissement du fils de l'ingénieur aurait-elle favorisé ce choix ? Avec une mise de fonds de 80.000 livres répartie en 80 actions de 1.000 livres, des actions au porteur, une répartition des bénéfices proportionnelle au nombre d'actions, une augmentation de capital envisagée par l'émission de nouvelles actions, une assemblée générale annuelle « qui se contentera de vérifier les comptes et de répartir les bénéfices », la nomination de deux administrateurs responsables, la Compagnie Dubiez d'Ignancourt, formée le 28 octobre 1787, présente au complet l'arsenal juridique de la société en commandite<sup>1</sup>. En cette fin de siècle, la notion de responsabilité de la seule gérance est admise, ce qui pourrait bien correspondre à une meilleure fiabilité -ou tout simplement à l'existence- d'un personnel compétent, qu'il s'agisse d'administrateurs et/ou d'ingénieurs.

## 2•) *LES ANNEES CHARBON.*

Cette évolution dans la compréhension de l'exploitation minéro-métallurgique est à mettre en rapport avec le développement des exploitations de charbon de terre.

Le lien s'est établi précocement : dès la fin des années 1740, alors qu'elle décidait de l'installation d'une machine de Newcomen- la Compagnie des mines de Basse-Bretagne essayait de mettre en valeur les mines de Quimper-Kergogne. En Savoie, en 1752, Madame de Warens, concessionnaire de mines en Maurienne avait demandé et obtenu le monopole de la recherche de la houille dans la région<sup>2</sup>.

La relation mines de houille/ mines métalliques se renforce à partir des années 1770. Elle put être profitable : à Sainte-Marie-aux-Mines, c'est la houillère de St-Hippolyte, exploitée à partir de 1772, qui permit à la Compagnie Schreiber de subsister. Au même moment, en Languedoc, les Etats, acteurs traditionnels de la vie économique, priaient l'archevêque de Narbonne de « faire venir un habile minéralogiste pour reconnaître les mines de charbon, fer, etc... » Ils s'entendirent avec Genssane, venu dans la province pour une installation de forges. L'industriel se chargea « d'une visite générale de la province pour rechercher les mines de charbon propres à être exploitées avec utilité, sans négliger les autres minéraux de toute espèce et surtout les mines de fer... » Il parcourut le

---

<sup>1</sup> - P. LEON, *op. cit.*, t.I, p.269 et 276.

<sup>2</sup> - R. DEVOS, B. GROSPERRIN, *IBID.*.



Languedoc trois années complètes, de 1775 à 1778, provoquant partout où il le pouvait des ouvertures de mines<sup>1</sup>.

Evoquer la présence réelle ou supposée d'une mine de charbon de terre devint l'un des lieux communs de la demande en concession. A Saint-Sauveur, en 1777, le marquis informait l'administration qu'il avait fait ouvrir une mine de charbon de terre au lieu dit les Gatuzières, et qu'il se proposait d'ouvrir un filon de cuivre au même endroit<sup>2</sup>. En 1786, Claude Dumont, simple laboureur -à ce titre écarté de la mine de Sauvessanges qu'il avait commencé à travailler- demande à y être rétabli et ajoute à la requête « qu'il lui soit permis d'exploiter une mine de charbon qu'il prétend avoir découverte »<sup>3</sup>. Dans les Cévennes, en 1787, lorsqu'il demande « un privilège exclusif de 25 ou 30 ans sur les mines qui peuvent se trouver sur les terrains et paroisses des communautés de Durfort, Freyssac et St-Félix... », le comte de Cadolle prend bien soin de préciser qu'il s'agit de mines d'alquifoux et de charbon.

Les futurs concessionnaires cherchaient de la sorte à obtenir les faveurs de l'administration. Pour cette dernière, la logique était celle de la mise en valeur. Dans le rapport qu'il rédige en 1784 sur la mine de Joursat en Singles, l'ingénieur Besson élargit le champ de l'enquête. Il relève la présence de mine de charbon de terre « sur la montagne du Mouillou, à 10 ou 15 pieds de profondeur, quelquefois à la superficie ; il s'agit de charbon gras ou bitumineux ». Pour l'ingénieur, c'est là une richesse inexploitée, « ce pays ne manquant pas de bois... » Aussi envisage-t-il un débouché par l'exploitation métallique et propose un fonctionnement conjoint : « l'éloignement et les difficultés d'exploitation ne payeront pas les frais d'exploitation si on voulait en faire le commerce, mais peuvent être avantageux pour l'exploitation de la mine. De plus, les deux exploitations peuvent aller ensemble sous les yeux d'un même directeur ou commis. » L'affaire tourna court, les associés de Chelle ayant préféré mettre leur capitaux dans l'exploitation de la mine de charbon de Brassac, « parce que la rentrée en est plus répétée et l'exploitation plus facile »<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> - Léon DUTIL, L'état économique du Languedoc à la fin de l'Ancien Régime, 1750-1789, p.333. Conformément à l'accord passé avec les Etats du Languedoc, Gensane publia le résultat de ses voyages en une « Histoire naturelle de la province de Languedoc, partie minéralogique et géoponique », 5 vol., 1776-1779, in-12°. Sur les Gensanne, voir J.-M. SCHMITT, op. cit., pp. 128-132 et notre carte n° 14.

<sup>2</sup> - A.N. F 14 8129..

<sup>3</sup> - A.D. Puy-de-Dôme C 6972.

<sup>4</sup> - A.N. F 14 8102.

Il y eut des tentatives plus directement industrielles. En 1785, la Compagnie Schlagberg, « constituée de personnes très opulentes et très bien connue de Lyon » rétablissait les mines de l'Argentière et disputait à Dubiez d'Ignancourt, les mines de cuivre et de plomb du Monétiers et de Villard d'Arène près de la Grave en Oisans<sup>1</sup>. Le rapport de Caze de la Bove, intendant de la généralité, donne le motif de cet intérêt pour les mines de l'Oisans et du Briançonnais: « Ayant découvert dans ces cantons de la mine de houille et trouvant difficilement à se défaire de son charbon, à raison du préjugé répandu dans le pays contre l'usage de ce combustible, il conçut le dessein d'y établir une verrerie, une fayencerie et une huilerie à l'effet de l'y consommer. Les recherches pour le verre et la fayance (sic) l'ont conduit à la découverte des mines de cuivre et de plomb argentifère. » La concession fut accordée à la nouvelle compagnie, « car, il n'y a ni tuileries, ni faièneries, ni verrerie dans le Briançonnais ; de plus, il a dépensé des sommes considérables ; l'on manque de travail dans le Briançonnais et les habitants sont forcés de s'expatrier une partie de l'année »<sup>2</sup>. Le projet était honorable, mais d'un irréalisme complet eu égard à la localisation de l'entreprise. L'administration y adhère pourtant, qui cherche à répondre à un manque. Ce n'est pas le moindre des étonnements de voir Caze de la Bove vanter les bienfaits de l'industrie pour le développement du pays qu'il avait été amené à administrer.

L'inanité des tentatives témoigne à sa manière des difficultés de cette fin de siècle. Les capitaux s'épuisent dans une industrialisation lente à se concrétiser. La tension s'accroît avec la sensation d'accélération engendrée par la hausse des prix. En 1777, les négociants de Glanges furent saisis par une inquiétude brutale qui les amena, à la fin de la session des Etats, et avec leur permission, à « mander en hâte Gensanne » en le priant « de chercher au plus vite des gisements de houille dans la généralité afin de remédier à la disette de bois dont le prix excessif et la rareté auraient pu faire tomber la filature de la dite ville »<sup>3</sup>. La demande est catastrophée mais les motifs de l'inquiétude se présentent au conditionnel. Du manque réel, l'on passe au manque supposé, ce qui économiquement revient au même. La plainte s'inscrit dans le futur potentiel : l'on prévoit un risque, l'on craint une disette non de blé, mais de bois, matériau jusqu'alors jugé inépuisable, clé de

---

<sup>1</sup> - P. LEON, *op. cit.*, t.I, p.202.

<sup>2</sup> - A.N. F 14 8050..

<sup>3</sup> - M. ROUFF, *op. cit.*, p. 30.

voûte mentale autant que technique de l'économie pré-industrielle<sup>1</sup>. L'engouement manifesté pour l'exploitation minière en général, participe de cette relation au manque, réel ou pressenti.<sup>2</sup>

Dans cette conjoncture de crise, seule la région parisienne -l'ensemble Paris-Normandie- fait figure de pôle de croissance. Le secteur de transformation qui s'y développe à partir des années 1760 s'appuie à la fois sur la minéro-métallurgie -nous pensons au plomb produit par la Bretagne- et sur l'importation. On peut évaluer le manque à gagner que représentait pour les compagnies productrices de plomb l'absence d'un marché équivalent à l'échelon du territoire. Les chiffres de consommation de métal fournis par Lavoisier à propos de Paris rejoignent ce que l'on sait du niveau des importations rouennaises et de la capacité d'absorption du laminage. Le chimiste calcule que la capitale utilise chaque année 1.600 tonnes de plomb (3.200.000 lpt). Cela représente pour une population qu'il évalue à 600.000 âmes une consommation moyenne par habitant de l'ordre de 2,6 kg. C'est beaucoup moins que le fer (6,5 kg), mais largement plus que le cuivre (400 gr.), l'étain (300 gr.) et l'acier (200 gr.)<sup>3</sup> Généralisé à l'ensemble du royaume, ce niveau de consommation aurait exigé la vente de 70.000 tonnes de plomb par an. L'énormité du chiffre donne en retour une idée de l'isolement parisien. Car, rapportée à la réalité du royaume, la consommation courante ne dépassait pas, en fin de siècle, 300 grammes de plomb par an et par individu.

---

<sup>1</sup> - *Ce lien entre structures techniques et structures de pensée fonde le concept de « système technique ».*

<sup>2</sup> - *En ce sens, la doléance concernant le saccage des bois, si souvent revenue dans les années 1790-1810- pourrait bien constituer la traduction -inconsciente ?- d'une doléance plus profonde -et inexprimable- concernant le saccage de la société traditionnelle...*

<sup>3</sup> - *LAVOISIER, De la richesse territoriale du royaume de France. Documents présenté par Jean-Claude Perrot, p. 138 et 147.*